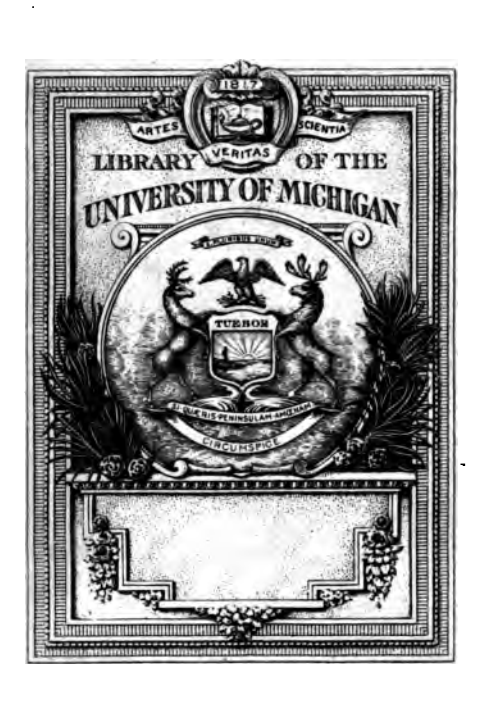



VIRESCIT VULNERE VIRTUS
W. BURNETT.



1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

LES INTÉRÊTS DE *LA FRANCE* MAL ENTENDUS,

DANS LES BRANCHES

De l'Agriculture, de la Population, des Finances, du Commerce, de la Marine, & de l'Industrie.

PAR UN CITOYEN.

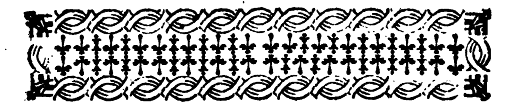
TOME SECOND.



A AMSTERDAM,

Chez JACQUES COEUR, à la Corne d'Abondance.

M.DCC. LVI.



DÉCLARATION DE L'AUTEUR.

Ce ne fut point dans la vûe de me faire un nom dans la République des Lettres que j'entrepris cet Ouvrage, le seul désir d'être utile à ma Patrie en forma le plan.

Pour cet effet, je me rapprochai le plus qu'il me fut possible du Lecteur vulgaire qui lit moins pour admirer que pour comprendre.

Je crus qu'un Livre de détails économiques devoit être écrit différemment d'une piéce oratoire. Comme dans plusieurs endroits de cet Ouvrage, il est question de me faire entendre des Laboureurs & des Artisans, un style méthodique & concis me parut devoir produire un effet contraire à celui que je m'étois d'abord proposé.

Je demandai cependant grace pour le style de mon Ouvrage ; mais on n'a pas voulu me l'accorder.

On l'a attaqué par l'endroit que j'avois moi-même déclaré foible.

Les Critiques s'en sont pris aux Termes, *aux* Mots, *& jusques aux* Conjonctions, *qui trop souvent répétées, disent-ils, ont beaucoup diminué le mérite de mon Livre.*

Un Sçavant de Paris me fait sçavoir qu'il y a trois cents Qui *de trop dans mon premier Volume; un autre m'écrit que cet Ouvrage seroit excellent, s'il n'y avoit pas un trop grand nombre de* Quoi; *un troisiéme me mande que cet Ouvrage auroit fait quelque bruit dans le monde, sans une foule de* Comme *qui s'y trouvent; un quatrieme m'informe que le Livre des* Intérêts de la France mal entendus *auroit percé dans le cabinet de nos Ministres, si les répétitions des* Car *ne l'eussent retenu à la porte.*

D'un autre côté plusieurs gens de Lettres ont travaillé au dépouillement de ses fautes de ponctuation. Après un long & pénible travail, ils sont parvenus à découvrir qu'il y avoit cinquante Points *de plus, & trois cents* Virgules *de moins.*

D'autres Ecrivains remplis d'érudi-

tion, ont trouvé qu'il manquoit dans cet Ouvrage beaucoup de points sur les I.

Il y a aujourd'hui en France une maladie de diction qui a attaqué le gros des Lecteurs ; on ne lit plus un Livre parce qu'il peut être utile, mais parce qu'il est écrit dans un certain goût. Ce ne sont plus les choses qu'on cherche ; ce sont les mots.

Nos grands Auteurs se sont fait un jargon qui leur est devenu particulier, & que le commun des lecteurs n'entend plus.

L'arrangement des paroles, le choix, l'élégance des termes, l'arrondissement des phrases, la cadence, ont pris le dessus. En un mot, la forme l'emporte sur le fonds ; la méchanique du livre est devenu le livre lui-même.

Pour moi qui n'aspire à d'autre gloire qu'à celle de me faire entendre, j'ai mieux aimé dans cet Ouvrage économique employer deux mots qui exprimoient trop, qu'un seul qui me paroissoit n'exprimer pas assez.

D'un autre côté, quelques personnes ont reproché à ce Livre une maniere libre de s'exprimer, jusques ici inconnue à nos Ecrivains économiques,

On me fait un crime d'être sorti de cette monotonie continuelle de louanges que nos Auteurs pensionnés, ou qui attendent de l'être, prodiguent éternellement à nos Ministres ; & on a conclu de-là que j'avois manqué aux personnes en place.

On est allé plus loin ; on m'a accusé d'avoir fait une satyre du Gouvernement.

Je me croirois indigne du nom de Citoyen François, si je n'avois pour nos Ministres tout le respect qui est dû à leurs personnes, & au rang qu'ils occupent. Je les crois d'ailleurs de fort habiles gens sur une infinité de choses, mais je pense qu'ils peuvent en ignorer beaucoup d'autres.

Comment cela pourroit-il être autrement, à moins qu'on ne leur donne la science infuse ? Il y a cent mille lieues de la théorie à la pratique.

Dans plusieurs parties de leur administration, nos Ministres ne sçavent que ce qu'on leur dit : or en général ceux qui les environnent leur cachent presque toujours la vérité, ou parce que souvent ils ne la connoissent pas eux-mêmes, ou parce qu'ils ont

intérêt de ne pas la leur faire connoître.

Quel moyen reste-t-il donc à l'Auteur Citoyen que de la leur présenter dépouillée de l'enveloppe ordinaire de la flatterie & de l'adulation ?

A l'égard de l'autre grief, ma justification est dans la chose même.

La satyre a un caractere diamétralement opposé au Patriotisme.

Ce n'est jamais par humeur qu'on écrit un Livre qui a pour objet l'utilité générale de sa Nation. Les gens méchans ne sont pas si bons.

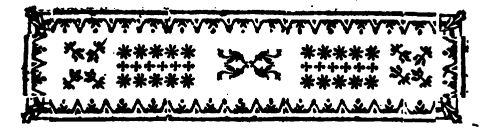
Mais pour tranquilliser là-dessus ceux qui me font l'honneur de se tourmenter pour moi : JE DÉCLARE ICI que je n'ai jamais eu un instant en vûe dans cet Ouvrage l'administration présente, & que bien loin de vouloir lui attribuer les désordres dont je donne les détails, je conviens, au contraire, qu'elle a remédié à quelques-uns, & que ses soins & ses travaux actuels tendent à corriger les autres.

On ne trouvera point dans ce second Volume un systême complet de Finances, ni de Commerce. Je me suis uniquement proposé de relever quelques endroits foibles de ces deux parties de

notre administration ; en m'éloignant sur-tout des répétitions des Auteurs qui ont traité cette matière avant moi.

Outre quelques petites contradictions qui se trouvent dans le premier Volume de cet Ouvrage, il s'y est glissé une faute considérable que bien des Lecteurs sans doute auront remarquée, c'est-à-dire, le droit d'appel qu'ont les Sujets au Grand-Conseil, au lieu du Parlement de Paris, comme il y est dit.





LES INTÉRÊTS DE LA FRANCE MAL ENTENDUS, DANS LA BRANCHE DES FINANCES.

ON est si persuadé aujourd'hui que les Finances sont les nerfs des Etats qu'on ne liroit pas un Auteur qui auroit pour unique objet de le prouver.

Les maximes d'Etat là-dessus sont dans la bouche de tout le monde.

Ceux qui sont surpris que les premiers Romains se soient frayé un chemin à la grandeur sans le secours des Finances, confondent l'ordre des tems, & avec lui, l'ordre des choses.

La pauvreté ſeule pouvoit faire parvenir ce peuple à la puiſſance ſuprême.

A des hommes qui donnoient les premiers une forme au monde civil, & qui avoient, pour ainſi dire, à débrouiller le cahos politique de l'univers, il ne falloit qu'un objet, qui étoit celui de la conquête de ce même univers.

Les richeſſes euſſent alors détourné ce peuple de ſon point de vûe.

Une foule de paſſions, en ramenant tout à l'intérêt particulier, auroit croiſé l'intérêt général.

La République eût été détruite avant que d'être formée.

Tandis que la pauvreté forma le caractère dominant de ce peuple, il ſoutint ſa puiſſance, & domina ſur toutes les nations; mais lorſqu'il prit du goût pour les richeſſes, Rome fut perdue.

Aujourd'hui les Etats parviennent à la grandeur par un chemin tout oppoſé.

La puiſſance politique des Anciens

étoit dans la vertu, au lieu que la nôtre est dans les richesses.

Du moins dans la corruption de nos gouvernemens modernes, nous n'en connoissons pas d'autres sources.

Les Princes sont si persuadés de cette vérité qu'il n'est aucune récompense qu'ils n'accordent à ceux de leurs Ministres qui se distinguent dans cette branche de l'administration politique.

» Je ne vous demande pas l'impossi-
» ble « *disoit Louis XIV à un de ses Ministres en le chargeant du rétablissement de ses Finances*, « si vous réussi-
» sez, je vous aurai obligation ; si au
» contraire vous échouez, je ne mettrai
» point le désordre sur votre compte.

Il a paru jusqu'ici sur le rétablissement de nos Finances une infinité de projets qui font assurément honneur au génie de notre nation.

Il est difficile de pousser plus loin l'esprit de calcul sur cette partie. On a évalué le produit de tous les fonds du

Royaume. On a donné des valeurs aux arts, & à l'induſtrie. On a combiné le tout par le capital de nos richeſſes monnoyées.

Mais quel avantage tout celà a-t-il produit pour nos Finances ? Sont-elles en meilleur état aujourd'hui qu'elles n'étoient avant ces calculs ? Non aſſurément.

Le déſordre de nos Finances vient de loin. Le Prince que je viens de citer les avoit laiſſées dans un état affreux.

Le tableau de la poſition critique où ſe trouvoit alors la France, ſe trouve par-tout.

« Le Roi, dit un Auteur, * ne payoit » ni les Finances, ni les Négocians, deſ» quels il avoit emprunté des ſommes » conſidérables ; il leur accordoit des » ſurſéances, ou des ſaufs-conduits con» tre leurs créanciers : autre deſordre qui » dérangeoit, & troubloit encore extrê» mement le commerce, dans lequel on » ne voyoit preſque plus d'argent. Le

* Réflexions ſur les Finances.

» crédit qui supplée à l'argent comptant
» étoit entiérement évanoui. Le discré-
» dit étoit universel, le commerce
» anéanti, la consommation affoiblie de
» moitié, la culture des terres négligée;
» les ouvriers passoient chez l'Etranger;
» enfin le peuple étoit désolé; le païsan
» mal nourri, & mal habillé: ainsi dès
» que le Roi ne pouvoit payer; ceux aux-
» quels Sa Majesté devoit, ne pouvoient
» pas non plus s'acquitter.

» La Noblesse n'étoit pas mieux traitée:
» ruinée par les taxes, & par les dépen-
» ses de la guerre, ne tirant presque rien
» du Roi, ni en pensions, ni en appoin-
» temens, elle se voyoit accablée par ses
» créanciers. Les frais, les saisies, les
» ventes de meubles achevoient de rui-
» ner tous les Sujets. Les Sujets devoient
» de leur côté, tandis que le Roi devoit
» du sien. Les terres, les maisons étoient
» saisies en décret. Les baux judiciaires
» rapportoient la moitié moins. Les pro-
» priétaires ne trouvoient à vendre leurs

» terres aux Financiers qu'au denie
» ou 20, de sorte qu'une infinité de cr
» ciers perdoient une partie de l
» créances.

» Les Gens de robe sans payem
» de leurs gages étoient aussi accablés de
» dettes. Les usuriers les plus modérés
» faisoient valoir leur argent communé-
» ment douze & quinze pour cent. Rien
» n'étoit en valeur. Point de confiance,
» d'espérance de pouvoir jamais dé-
» brouiller ce cahos. Une défiance com-
» mune, & réciproque engageoit ceux
» qui avoient de l'argent à le cacher,
» n'osant en faire aucun emploi utile.
» Les Fermiers payoient mal, parce que
» l'argent étoit rare, & cher par consé-
» quent, & les denrées à trop bas prix.

» Cette injuste préférence que la dé-
» fiance commune donnoit à l'argent
» sur les biens fonds, sur le commerce,
» & sur l'industrie du Royaume abî-
» moit l'Etat; car les bons ou les mau-
» vais effets de l'argent sur l'échange

» de nos biens, arts & fabriques sont
» toujours proportionnés à la valeur des
» biens réels d'un Etat, & à la valeur
» des espéces qui circulent dans cet Etat,
» & comme le rapport qu'il y a entre
» ces deux valeurs est très-grand, la
» perte de cet Etat est aussi très-grande,
» lorsque l'argent n'y circule pas.

» Les effets Royaux & particuliers
» étoient dans un discrédit universel;
» les contrats sur la ville perdoient plus
» de 50 pour cent; les billets d'ustenci-
» les 80 & jusqu'à 90 pour cent.

» Voici, par exemple, un fait véri-
» table que la postérité ne croira point.
» Le feu Roi peu de tems avant sa mort,
» pour avoir huit millions d'argent comp-
» tant dont il avoit un pressant besoin, fut
» obligé de se servir du crédit d'un particu-
» lier & de ses associés, & de négocier sur
» la place avec des Etrangers pour trente-
» deux millions de billets, ou de rescrip-
» tions; c'étoit donner 400 en obliga-
» tions, pour avoir 100 en argent. L'ar-

» gent par conſéquent étoit quatre fois
» plus rare que ces effets.

Ce n'eſt point-là une peinture chimérique. La France a encore un grand nombre d'habitans qui ont été témoins de cette poſition, &c.

Tant il eſt vrai qu'on doute ſouvent de la vérité de l'Hiſtoire, lorſqu'elle nous parle de certains déſordres épouvantables dans les gouvernemens, dont nous avons nous-mêmes des exemples dans notre ſiécle, & même de notre tems.

Si quelque Auteur nous dépeignoit un Etat ancien dans la ſituation où ſe trouvoit alors la France, nous aurions de la peine à le croire : cependant cet événement que nous regarderions comme fabuleux, ou tout au moins comme exagéré, vient de ſe paſſer preſque ſous nos yeux.

Le régne précédent qui fût un enchaînement d'efforts continuels, avoit en quelque façon démonté la machine de

l'Etat. Toutes les piéces étoient hors de leur place.

Dans cet état forcé on s'avisa de temporiser sur les Finances : au lieu de spécifiques on n'usa que de palliatifs.

Quand un Etat n'a plus rien à espérer, il ne lui reste plus rien à craindre. Alors les remédes violens sont toujours les meilleurs.

Lorsqu'un systême de finances a tout abîmé, la prudence politique demande qu'on en choisisse un autre sans délibérer.

Faute de mettre cette maxime en pratique, les nouveaux moyens qu'on prend deviennent toujours de nouveaux maux.

Il falloit achever de briser la machine du systême des Finances pour la remonter; en désunir toutes les piéces pour les rassembler de nouveau.

On avoit tous les matériaux ; il n'étoit question que d'un habile architecte pour la construction de l'édifice.

Nos Ministres sous le régne de Louis XIV se regardent entre eux. Ils ne re-

viennent point de leur étonnement, en voyant qu'après tant de soins, & de peines pour le rétablissement des Finances, elles sont toujours dans le même désordre.

Mais ces hommes d'Etat, ces vastes génies, ces esprits calculateurs, ne voyent-ils pas qu'au lieu d'un plan de refonte, on n'a suivi jusques ici qu'un plan de réforme ? deux choses bien différentes, tant dans leur principe que dans leur objet.

Depuis trente ans on tâtonne, on temporise, on examine, on considére.

On rajuste d'un côté, on radoube de l'autre.

Si je ne traitois pas un sujet aussi grave, je dirois que nous ne faisons jamais un habit neuf à nos Finances ; mais que nous raccommodons toujours le vieux.

Le premier vice de nos Finances est qu'elles manquent par la quantité.

Le capital de nos espéces se perd

dans ce vaſte continent qui compoſe la Monarchie Françoiſe.

Elles ſuffiſent à peine pour faire mouvoir une partie de notre puiſſance politique.

Notre ſomme monnoyée ne répond point à cette vaſte étendue de terrein que nous occupons ; ce qui empêche le produit de nos terres, & recule l'avancement des arts.

Je ſuppoſe que l'Angleterre fît la conquête en Europe d'un auſſi vaſte continent que le pays qu'elle occupe aujourd'hui, & que ce pays conquis fût entiérement dépourvu d'eſpéces ; on verroit bientôt la puiſſance de cette Monarchie décliner, parce qu'elle perdroit par-là un certain équilibre, qui étoit auparavant entre l'eſpéce, & l'étendue de ſon premier domaine.

Il y a ſur les Finances un faux ſyſtême répandu dans le monde, & qui eſt dans la tête d'une infinité de gens, même de ceux qui ont des connoiſſances aſſez

étendues ſur les matiéres économiques. »

On a ſuppoſé, qu'à quel taux que fût la maſſe génerale des richeſſes monnoyées d'un Etat, la choſe étoit indifférente par elle-même : c'eſt-à-dire, en d'autres termes, que cinq cent millions pouvoient former le même dégré de puiſſance que mille, parce que l'or & l'argent repréſentant tout, dans quelque proportion que ſoit cette meſure, elle repréſente tout également. Je dis que cela n'eſt pas ainſi ; plus il y a de numéraire dans un Etat, plus cet Etat eſt riche & opulent.

» La force & la puiſſance d'un Etat, » dit l'auteur des Réflexions politiques » ſur les Finances, dépend du nombre » de ſes habitans, & le nombre de ſes » habitans eſt toujours proportionné au » nombre des eſpéces qui ſont dans cet » Etat ; car cent francs ne peuvent em- » ployer qu'un certain nombre d'hom- » mes ; s'il en reſte à employer & qu'il » n'y ait point d'eſpéces pour les payer,

» ces hommes ou meurent de faim, ou » vont offrir leur travail à l'Etranger à » nos dépens.

» Au contraire si nous augmentons la » quantité de nos espéces, & qu'au lieu » de cent francs, elles soient de deux » cents, l'Etat pourra employer le double » d'hommes, s'il en manque pour gagner » l'espéce qui y est. Cette abondance » attire nécessairement les négocians, » & les ouvriers étrangers ; ils viendront » s'établir où l'abondance les appelle : » ce qui fortifiera l'Etat, accroîtra les » revenus du Roi, & ceux des proprié- » taires des terres, des maisons, &c. & » augmentera considérablement notre » commerce. Ce sont les païsans, & les » hommes d'industrie qui font subsister » l'Etat ; ainsi plus il y en a, plus il est » puissant.

Dans les idées qu'on se forme des choses, on confond toujours l'ordre des tems ; il est cependant exactement vrai,

que ce qui eſt une vérité dans un ſiécle, ne l'eſt pas dans un autre, du moins relativement aux ſyſtêmes politiques.

Les nations n'ont rien aujourd'hui en propriété.

L'agriculture, les arts, l'induſtrie, le commerce, les Finances, tout eſt relatif. Si un gouvernement donne un mouvement de plus à l'une de ces parties, il en réſulte néceſſairement un autre dans quelque Etat de l'Europe.

Si la ſomme monnoyée de quelque Etat voiſin eſt plus conſidérable relativement à la nôtre, il ruinera nos forces, parce qu'il aura des moyens ſupérieurs à ceux que nous avons.

Je voudrois pouvoir bien développer ceci, afin qu'une fois pour toutes, on ſe formât des idées nettes ſur cette partie de l'adminiſtration, qui eſt aujourd'hui la baſe des Etats.

Pour cela il ſuffit de remonter à un ſeul principe.

L'or & l'argent ne ſont autre choſe que des moyens qui contribuent à former d'autres richeſſes.

Ces moyens doivent avoir néceſſairement une proportion avec la choſe.

Les Finances font valoir les biens fonds, l'induſtrie, les arts, le commerce; les maiſons, les vaiſſeaux, les meubles; & ces biens généraux ſont évalués ſelon quelques-uns relativement à l'eſpéce dans la proportion d'1 à 100.

Si cette combinaiſon eſt juſte, la maſſe de notre ſomme monnoyée étant aujourd'hui de 900 millions, la richeſſe actuelle de la Monarchie eſt de 90 milliards; lors donc que le capital de nos richeſſes ſera moindre, la richeſſe qui repréſente toutes les autres richeſſes de la nation le ſera auſſi; par la même raiſon ſi ce capital augmente, les autres richeſſes augmenteront.

Il eſt donc vrai que la diminution de nos Finances n'eſt pas indifférente par elle-même, & que leur quantité étant

moindre, la puissance politique s'affoiblit dans la même proportion.

Avant la liaison générale de l'Europe ; c'est-à-dire, lorsque chaque Etat faisoit comme un monde à part, il étoit fort indifférent en soi que la richesse en espéces de chaque gouvernement fût de cinq cent millions, ou de quinze cent, parce que la somme de l'or de chaque Etat n'étoit alors relative qu'à lui ; mais depuis que l'Europe ne compose qu'un seul corps dont les Etats particuliers sont les membres, c'est toujours celui qui acquiert le plus de richesses générales qui devient le plus puissant.

Supposons que la richesse générale de l'Europe soit de quinze milliards, la Nation qui, eu égard à sa grandeur, aura la plus grande portion de cette somme, sera la plus riche.

Je dis relativement à sa grandeur ; car c'est-là le point décisif du systême des Finances de chaque Etat.

Un Gouvernement avec mille millions

lions de numéraire peut être plus pauvre qu'un autre avec ſix cents ; il ſuffit pour cela que le premier ſoit deux fois relativement plus grand que le ſecond.

Cela poſé comme un principe incontestable, je dis que la France a moins de Finances que la plupart des autres Etats de l'Europe.

On évalue ſon capital en eſpéces depuis 50 ans à 1200 millions, mais, quoi qu'en diſent pluſieurs Auteurs accrédités, la France a ſouffert de ſi conſidérables diminutions, par les guerres étrangeres, par le goût que le François a de s'expatrier avec ſes richeſſes, & par la révocation de l'Edit de Nantes qui fit ſortir de l'Etat des ſommes immenſes, que ce capital n'eſt guéres aujourd'hui que de 900. millions.

Le numéraire des richeſſes de l'Angleterre, Etat de deux tiers moins grand que la France eſt de 600 millions tournois ou environ : ce Royaume eſt donc relativement plus riche & par conſé-

quent plus puiſſant que la France.

On en peut dire autant de la Hollande, avec la différence que la richeſſe de cette République excéde de beaucoup cette proportion.

Plus un Etat a d'étendue, plus ſes charges & ſes beſoins ſont conſidérables. Or la ſomme monnoyée doit être proportionnée aux charges & aux beſoins de cet Etat.

Ce n'eſt que par la comparaiſon de la maſſe générale des richeſſes d'un Etat avec le nombre de ſes ſujets, qu'on peut découvrir leur activité.

Plus la proportion de cette ſomme générale ſera grande relativement à chaque particulier, & plus le numéraire influera ſur les autres richeſſes de l'Etat.

Si on diviſe le capital de nos Finances en autant de portions qu'il y a aujourd'hui de ſujets, on trouvera que cela forme pour chacun un peu moins que la ſomme de cinquante-trois livres & quelques deniers, portion inférieure à celle

de chaque particulier des autres Royaumes, notamment de l'Angleterre & de la Hollande.

Par exemple, si l'on divisoit la somme générale des richesses de ce dernier Etat, en autant de portions qu'il y a de sujets, on trouveroit qu'un Hollandois seroit cinq fois plus riche qu'un François.

Ce n'est point qu'il y ait cinq fois plus de matiére d'or & d'argent monnoyée en Hollande qu'il n'y en a actuellement en France, je veux dire seulement par-là, que la somme capitale des richesses de la Hollande est plus grande relativement au nombre de ses Sujets.

Outre le vice de notre numéraire qui est dans la chose même, il y en a plusieurs autres dans ses accidens.

Ce n'est point assez que les grands ressorts des Finances d'un Etat soient les mêmes, il faut encore que le mouvement qu'on leur donne soit égal. C'est-à-dire, qu'il faut que toutes les choses qui

contribuent à former une bonne circulalation, correſpondent entr'elles.

On ignorera éternellement le principe de la force, & de la puiſſance des Etats, lorſqu'on perdra de vuë le point de comparaiſon générale.

On doit mettre dans le poids de la balance le phyſique du climat, le génie des Peuples, la conſtitution du Gouvernement, pour augmenter enſuite la quantité des Finances relativement à toutes les choſes dont je viens de parler.

Par exemple, je trouve par mes ſpéculations, réfléxions, ou calculs politiques, tout comme il plaira à chacun de vouloir les appeller, que pour faire notre balance du pouvoir avec l'Angleterre, c'eſt-à-dire, pour mettre en équilibre les avantages de ſon Gouvernement avec la conſtitution du nôtre, il nous manque trois cents millions; tandis que nous n'aurons pas cette ſomme, notre puiſſance ſera toujours précaire vis-à-vis celle des Anglois. Ce que j'appelle les avantages

du gouvernement d'Angleterre, ſont la liberté de ſes peuples, leur conſtance dans le travail, leur aptitude, leur induſtrie &c.

Je n'ai parlé juſqu'ici que du numéraire effectif appartenant à chaque Etat, & qui compoſe ce qu'on appelle ſes Finances. Mais à ces Finances effectives, pluſieurs Etats de l'Europe ont eu la politique d'en joindre d'artificielles qui ſont les mêmes fonctions que l'or & l'argent, & qui par conſéquent doivent être miſes au nombre des richeſſes réelles. Tels ſont les billets dont on fait uſage en Angleterre & en Hollande. On ſçait que les Anglois ont trouvé l'art d'augmenter par-là leur numéraire de plus de deux milliards de livres tournois.

Pluſieurs Auteurs néanmoins trouvent à redire à la création de cette nouvelle richeſſe. Ils diſent que cette augmentation a mis un prix plus haut aux denrée ; ce qui a augmenté la main-d'œuvre.

Mais ſi c'eſt un inconvénient ; d'un

autre côté n'eſt-ce pas un grand avantage pour l'Angleterre de ſe trouver tout d'un coup par ce moyen la Nation la plus riche de l'Europe ?

Il n'importe, après tout, de quelle eſpéce ſoit la matiére à laquelle on donne une valeur, pourvu qu'on s'accorde à la recevoir. L'or, & l'argent dans le fond ſont des richeſſes de convention. Ces métaux, au lieu d'être des repréſentans pourroient être eux-mêmes repréſentés par quelque autre matiére.

Les billets ont cet avantage, que lorſque les eſpéces jouent un rôle dans l'Etat, le papier qui eſt repréſenté par ces eſpéces en joue un autre ; ce qui augmente du double la circulation, & ouvre une infinité de nouvelles branches d'induſtrie, & de commerce, qui ſont pour toujours inconnues aux gouvernemens qui n'ont pas eu recours à un pareil moyen.

Les billets, dit le même Auteur des Réfléxions Politiques ſur les Finances,

» sont plus propres que les eſpéces à rem-
» plir les fonctions de la monnoye, parce
» que leur mouvement eſt plus rapide
» que celui de l'argent. Un billet repré-
» ſentera dix payemens, paſſera en dix
» mains différentes, pendant que la ſom-
» me qu'il repréſente paſſera en une.
» D'ailleurs le tranſport du credit de
» Ville en Ville, de Nation en Nation
» eſt plus facile que celui des eſpéces; il
» eſt même néceſſaire pour donner de la
» valeur aux biens de la Nature. »

Jamais il n'y eut tant d'agitation, de mouvement en France que du tems des billets, on eût dit que les François avoient changé de génie. On remarquoit une certaine activité dans les affaires, qui n'y étoit pas auparavant & qu'on n'y trouve pas aujourd'hui. C'étoit une autre eſpéce d'hommes. Il manque donc à nos Finances, reſpectivement à celles d'Angleterre, une ſomme de neuf cent millions en eſpéces, & une autre, relati-

vement à notre grandeur, de six milliards en papier.

Avant que de passer aux causes secondes du désordre de nos Finances, il n'est pas hors de propos d'exposer ici aux yeux du Lecteur les maux que peut causer la mauvaise administration dans une partie si essentielle du gouvernement : car quoiqu'il n'y ait personne qui ne convienne en gros que les Finances sont les nerfs des Etats, on ne sçait pas assez en détail de quelle conséquence sont les inconvéniens du désordre dans les Finances.

Sans elles un gouvernement n'a point d'ame, son mouvement est lent, & tardif; ses vertus militaires inutiles, parce que les premiers ressorts qui servent à le mettre en mouvement lui manquent. Tous ses voisins sont en état de prendre avantage sur lui; ses négociations sont en pure perte; car tous les gouvernemens connoissant le désordre de ses Finances, c'est-à-dire,

ſa foibleſſe, ne lui accordent que ce qu'ils veulent, c'eſt-à-dire, ce qui lui eſt toujours déſavantageux ; car il en eſt des affaires d'Etat comme de celles des particuliers, ceux qui peuvent le plus font toujours la Loi à ceux qui peuvent le moins.

Quoique j'aye avancé que le défaut de numéraire dans un Etat ſoit la premiere cauſe du déſordre des Finances, il eſt certain néanmoins qu'on peut remédier en partie à cet inconvénient par le bon uſage qu'on fera de l'argent dont on eſt en poſſeſſion.

Tous les Etats ne profitent pas également de l'avantage du numéraire de leurs Finances, témoin le Portugal qui, après avoir puiſé dans ſes mines au-delà de trois milliards d'or, ne jouit pas aujourd'hui de vingt millions.

Tout dépend de l'emploi.

Il peut arriver qu'un Etat de même grandeur ſoit plus pauvre avec douze

cents millions de numéraire qu'un autre avec huit.

Il suffit pour cela, que l'Etat qui a une moindre quantité d'argent, se soit ouvert par son industrie de nouvelles branches de commerce.

L'or, & l'argent qui ne circulent point, ne sont autre chose que l'or, & l'argent dans les mines de la terre. Un gouvernement sans une bonne administration n'en seroit pas plus riche, quand il posséderoit beaucoup d'argent. En un mot, le systême des Finances est dans l'emploi des Finances. Voyons les vices qui s'opopsent au bon ordre des nôtres.

L'excessive inégalité qui se trouve entre certains Corps qui possédent l'espéce en France, comparés avec les autres.

Comme une distribution géométrique des richesses feroit un grand vice, l'excès contraire est toujours un grand mal dans un Etat.

Tout dépend du point de proportion.

Pour trouver la ſource de l'inégalité des Finances, il faut remonter à celle des poſſeſſions des terres. Regle générale, les Finances ſuivent toujours la proportion qui ſe trouve dans le partage des biens fonds d'un Etat.

Ceux qui poſſédent en propriété une grande portion de denrées, attirent toujours à eux une grande portion des eſpéces.

En ſuppoſant que les revenus de la Monarchie ſoient de deux milliards, on trouvera de quel côté penchent le plus les Finances, par le calcul des corps de l'Etat qui poſſédent le plus de fonds. Suivant la poſition préſente des choſes, le plus grand poſſeſſeur qui ſoit aujourd'hui en France, c'eſt le Clergé.

Ce corps pris en général, jouit de plus de deux cents millions de rente; il n'eſt cependant composé que de cinq cents mille ſujets; c'eſt-à-dire de la trente-

quatriéme partie de la masse des peuples de l'Etat ; si les autres sujets jouissoient proportionnellement du même revenu, il faudroit que celui de la Monarchie fût de six milliards huit cents millions, au lieu que nous supposons qu'il n'est que de deux milliards.

Cette énorme disproportion indique assez de quel côté penchent nos Finances, & démontre évidemment que tous les effors que nous pourrons faire à l'avenir, seront impuissans, lorsque nous ne mettrons pas une plus juste balance à cette proportion.

Les Gens d'Eglise en France possedent une grosse portion de la somme monnoyée; ils l'ont détournée de la masse générale, où elle n'est plus rentrée en entier. Les hommes de cette classe ont accumulé des trésors dont la privation a affoibli l'Etat politique.

Les combinaisons sont inutiles, les calculs superflus, aucun systême de Finan-

ces en France ne prévaudra ſur ce déſordre.

Il faut prévenir la ruine de la Monarchie, en corrigeant de pareils abus, ou s'attendre à la voir périr inſenſiblement.

Il faudroit pour cela, dira-t-on, renverſer le ſyſtême de l'Etat; car tous les abus des Finances relativement au Clergé, tiennent aujourd'hui à ſa conſtitution.

C'eſt cette maniére de raiſonner qui a toujours rendu, & qui rendra toujours inutiles en France les meilleurs moyens de réforme qu'on propoſera.

Je voudrois que notre gouvernement apprît une fois pour toutes, que refondre pour rétablir, eſt la meilleure de toutes les maximes politiques.

Il eſt ſurprenant que les exemples des Nations voiſines qui ſe ſont élevées à la grandeur par de grandes réformes, & par des coups d'Etat éclatans ſur le Clergé, ne nous ayent pas encore appris à en faire autant.

Ces gouvernemens étoient alors dans

les mêmes préjugés où nous sommes aujourd'hui ; ils les ont vaincus, & les nôtres sont encore à vaincre.

L'Angleterre, par la diminution des richesses du Clergé, fit rentrer dans l'Etat politique de grands biens, qui depuis long-tems en étoient séparés. Sa puissance dès-lors a toujours acquis de nouvelles forces.

Nous voyons décliner la nôtre tous les jours, sans avoir le courage de porter la main sur l'endroit qui menace notre ruine. Quel aveuglement !

La liberté accordée à certains particuliers séculiers d'acheter en biens fonds des Provinces entieres, (désordre dont j'ai déja parlé dans le premier Tome de cet Ouvrage, relativement à l'Agricul ture) est un second mal, ou pour mieux dire, toujours le même.

Il fait trop pencher d'un côté les Finances de l'Etat.

Cinq cents particuliers qui, par la jouissance d'une portion immense de terres,

possedent pour cent millions de denrées, attirent à eux la plupart des espéces de l'Etat.

Ils font contribuer le neuviéme de la Nation. La plus grande partie de l'espéce va se perdre chez ces riches Tenanciers.

Il est vrai qu'ils rendent par la culture une partie de ces richesses ; mais ce n'est jamais dans la même proportion. L'inégalité reste, & le désordre des Finances continue.

Le commerce qui auroit pu chez nous être l'unique moyen de remédier au désordre de nos Finances, en est devenu lui-même le premier inconvénient.

Des priviléges exclusifs, accordés à certaines compagnies, au préjudice du reste des sujets, attirent à elles tous les trésors.

La plus grande partie des Finances de l'Etat sont dans les coffres des Actionnaires de ces compagnies. Il n'y en a presque plus chez les autres Négocians du Royaume. On cherche conti-

nuellement à donner de l'encouragement au commerce général ; mais ne voit-on pas que sa valeur est en entier dans les mains d'un petit nombre de particuliers privilégiés ?

Le même désordre regne dans nos arts qui, au lieu d'être un moyen d'augmentation de nos Finances, sont au contraire la cause de leur ruine.

Des prérogatives mal-entendues, accordées à quelques Villes, & à certaines Manufactures, jettent les espéces de l'Etat tout d'un côté.

Les fabriques de Paris, & de Lyon protégées par la Cour & le Ministére, au préjudice & au détriment même de toutes les autres villes du Royaume, attirent à elles une portion considérable des Finances de l'Etat.

Ces villes sont des gouffres, où se précipitent les richesses du reste de la Monarchie. Le luxe de la nation les y attire ; & ce même luxe ne les rend pas.

Leur influence ne passe pas l'enceinte de ces villes. Tandis que ces deux Capitales, par les priviléges dont elles jouissent, regorgent d'argent, toutes les autres villes en manquent, ou du moins n'en ont pas dans la proportion qu'il conviendroit.

Cinquante principaux Manufacturiers de ces deux villes sont riches ; chacun a plusieurs millions, tandis que vingt mille autres Manufacturiers dans les autres districts de l'Etat ont à peine leur subsistance ; & c'est précisément parce que ces Manufacturiers privilégiés ont ces millions, que les autres en sont privés.

La forme d'Administration.

Nos Finances sont confiées à gens qu'un vil intérêt anime toujours.

Nos Contrôleurs-Généraux visent plus à leur fortune particuliere, qu'à celle de l'Etat.

F. . . . . avoit détourné à son profit cinquante millions.

La disgrace de ce Ministre, suivie de

eu égard à notre conſtitution, change l'ordre des choſes, & renverſe le ſyſtême de la Monarchie.

Le Contrat des Fermes.

Il eſt diamétralement oppoſé au rétabliſſement de nos Finances, ou pour mieux dire, il eſt la cauſe prémiere de leur déſordre.

Autrefois quarante, & aujourd'hui ſoixante particuliers, chargés du recouvrement des revenus de l'Etat, les ramenent tous à eux.

Avant l'établiſſement des Fermiers-Généraux, l'Etat ſoutenoit l'Etat.

Une eſpéce de partage géométrique qui étoit alors dans les richeſſes générales, mettoit la Monarchie en équilibre.

Aujourd'hui les Finances n'ont qu'un mouvement. Les Traitans les arrachent au peuple, & en renvoyent une partie au Prince, moyennant quoi le Roi n'en a guéres, & les peuples n'en ont point.

Voilà en deux mots le ſyſtême préſent des Finances.

On combine, on calcule, on évalue ; cependant le déſordre augmente toujours.

Mais il eſt clair que tandis que les Finances chez nous ſeront tout d'une piéce, & qu'un petit nombre de Sujets aura toutes les richeſſes ; tandis que le plus grand nombre n'en aura point, il ne ſçauroit y avoir d'ordre dans cette partie.

Qu'on fouille dans les coffres des Traitans & de tous ceux qui ont quelque rapport avec les Fermes générales, & on ne trouvera chez eux guéres moins d'une ſomme de trois cents millions toujours exiſtante.

Un ſi grand capital n'a pu être tiré de la maſſe générale des richeſſes, ſans bouleverſer l'Etat, & abîmer les peuples.

Quel marché ruineux ! Dès l'inſtant que le Roi eut ſigné le contrat, la

Monarchie se trouva plus pauvre d'un tiers. Cette somme tirée de l'agriculture, de l'industrie, & du commerce, les diminua dans la proportion du vuide qu'elle y causa.

Tant que les richesses immenses, qui existent aujourd'hui chez les Traitans, ne rentreront point dans la masse commune d'où le contrat les a fait sortir, tous les projets seront inutiles.

Nos Ministres se donnent bien des mouvemens pour rétablir nos Finances, ils sont accablés sous le poids de ce travail; mais le capital de nos richesses n'étant plus le même, à cause de la somme que les Fermiers en ont détournée à leur profit, tous leurs soins deviennent inutiles.

Quand les Fermiers n'exciteroient point l'envie des Grands, & la haine du peuple; quand ils ne seroient point détestés de tout le monde, & qu'ils ne souleveroient point contre eux la Monarchie entiere; quand le contrat dans quelques

endroits auroit des avantages ſur la Régie, il faudroit neanmoins anéantir ce contrat; ne fût-ce uniquement qu'à cauſe du déſordre qu'il porte à nos Finances, en les jettant toutes d'un côté.

Chaque province, chaque ville, chaque bourg a chez nous un bureau des Fermes, où l'argent du peuple va ſe perdre comme dans un gouffre.

Et quel ordre pourra-t-il jamais y avoir dans cette partie, lorſqu'on laiſſera exiſter une compagnie dont le ſyſtême eſt de tout avoir, & l'unique objet de tout prendre; une Compagnie qui a réduit en principe l'art de dépouiller l'Etat, & qui a dans la Capitale du royaume une école * de la ruine publique, &c.

La dépenſe de nos Rois.

Mais ce qui fait encore que nous n'aurons jamais d'ordre dans nos Finances, c'eſt la dépenſe de nos Rois, bien ſupérieure à leurs revenus.

* L'Hôtel des Fermes.

Ils oublient toujours qu'avec leur grand numéraire, ils ſont plus pauvres que leurs Prédéceſſeurs. Je vais le prouvrer, ou pour mieux dire, je vais rapporter des preuves.

Mais je ſupplie d'avance le Lecteur de me pardonner l'ennui mortel que vont lui cauſer tous ces états de comparaiſons : je les aurois retranchés, ſi l'étroite liaiſon qu'ils ont avec le ſujet que je traite avoit pû me le permettre.

Je les puiſe dans le livre des Réfléxions Politiques ſur les Finances.

L'Auteur de cet ouvrage m'avoit déja précédé dans cette partie. Son livre me fournit là-deſſus préciſément les matériaux dont j'avois beſoin ; il ne me coute que la peine de les placer ici. Sans lui j'euſſe employé un tems précieux à des calculs qu'il me préſente tout faits. Je n'ai point la ſotte vanité de les maſquer pour me les approprier comme s'ils m'appartenoient : je les rapporte à la Lettre ; car j'ai toujours cru qu'il valoit encore mieux

mieux être Copiſtes que Plagiaires. Si cette maxime pouvoit une fois être reçue chez les Auteurs, on verroit moins de mauvais Livres.

Ces états de comparaiſons pourront fournir de grandes lumiéres à ceux de mes Lecteurs qui ne les connoiſſent pas; à l'égard de ceux qui les ont lus, ils pourront s'épargner ici la peine de les relire, &c.

* *Comparaiſon des revenus de Louis XII. avec ceux de Louis XV.*

» Par le dépouillement que j'ai fait
» d'un état qui ſe trouve au liv. III. du
» *Secret des Finances* de Fromenteau,
» imprimé *in*-8°. en 1581, & qu'il dit
» avoir dreſſé par ordre des Etats Géné-
» raux aſſemblés à Blois en 1576, & à
» Paris en 1580 ſur les états des Tré-
» ſoriers généraux des Finances, ſur les
» extraits tirés de la Chambre des Comp-
» tes, ſur les controlles & baux affer-

* Réflexions Politiques ſur les Finances, Tom. I. pag. 335.

» més, ſur les commiſſions & réparti-
» tions des ſommes ſur chaque Province
» & Généralité du Royaume, & enfin
» ſur les comptes & cahiers qui étoient
» alors ès Archives des Maiſons de Ville,
» qui ont fait les rolles de répartition des
» Impôts énoncés en cet état, qu'il pré-
» ſenta au Roi le premier Janvier 1581,
» il paroît que pendant le regne de
» Louis XII. qui commença le 6 Avril
» 1498, & qui finit le premier Janvier
» 1515, on leva des ſujets de ce Prince
» pendant les 16 ans 8 mois 24 jours de
» ſon regne, une ſomme de 306, 667,
» 116 livres, dont voici le détail :

SÇAVOIR,

Du Domaine	13, 407, 000. l.
Du 2 & du 3 Etat	291, 358, 616.
Et du Clergé	1, 901, 500.
On leva donc pendant 16 ans 8 mois 24 jours	306, 667, 116.
C'eſt pour chacune deſdites années	13, 439, 534. l. 14. ſ. 4. d.

» Suivant cet état, Louis XII. levoit » de ses sujets, année commune, 13, » 439, 594 livres 14 sols 4 deniers.

» Mais si feu M. de Sully a raison, » & que les revenus de ce Prince ne fussent que de 7, 650, 000 livres, comme il le dit en ses Œconomies Royales » Tom. II. page 687 de l'édit. *in-folio* » d'Amsterdam, il faut croire que dans » ce tems-là, tout ce que le sujet payoit » n'entroit pas dans les coffres du Roi. » Ce fait ne paroîtra pas étonnant à ceux » qui ont vu, ou qui verront le discours que » fit d'Effiat Surintendant des Finances en » 1626, à l'assemblée des Notables (*a*). » Les tailles de ce tems-là montoient à » près de 19 millions tous les ans, & il » n'en entroit que six millions dans l'é» pargne.

» Suivant l'état dont nous venons de » parler, Louis XII avoit 13, 439, 594 » livres 14 sols 4 deniers de revenu,

(*a*) Mercure François, Tom. XII. pag. 805 & 806.

» année commune ; & ſelon le Duc de
» Sully, il n'entroit dans les coffres de
» ce Prince, que 7, 650, 000 livres.
» Comme nous voulons caver au plus
» foible, plutôt qu'au plus fort, nous
» nous fonderons ſur ce que dit M. de
» Sully.

» Suivant M. l'Abbé de S. Pierre ;
» dans ſes *Ouvrages politiques* (*a*), les
» revenus de Louis XV en 1730, &
» années ſuivantes, étoient de 190 mil-
» lions de livres ; cependant les parties
» qu'il dit former cette ſomme, ne mon-
» tent qu'à 187, 399, 090 livres, de
» laquelle il convient diminuer 5 mil-
» lions pour le cinquantiéme ſupprimé ;
» ainſi il ne reſtoit pour les revenus du
» Roi que 182, 399, 090 livres : mais
» afin de favoriſer en tout le ſyſtême de
» l'Auteur de l'*Eſſai politique ſur le*
» *Commerce*, comptons-les de 200, 000,
» 000 livres.

(*a*) Tome VIII. page 10.

Ci contre le revenu de Louis XV est de . . . . 200,000,000 l.

1o. L'Auteur du détail de la France dit que (a) François I. avoit un cinquieme moins d'Etats que Louis XV. ainsi il faut d'abord déduire pour ce cinquiéme . . 40,000,000. l.

2o. Les rentes sur la ville de Paris que Louis XII n'avoit point à payer, montent, suivant un état des dépenses de 1724, à 47,300,000 l. M. l'Abbé de S. Pierre en compte pour 75 millions (b) : mais elles ont été réduites, ainsi nous n'en compterons que pour 40,000,000 l.

3o. Gages des Payeurs desdites rentes . . . . 1,000,000.

(2o. et 3o. ensemble : 41,500,000.)

4o. Droits de presence à 40 Fermiers-Généraux ou Régisseurs, & leurs frais de voyages 1,096,000

5o. Intérêt de 20 millions d'avance à 6 pour cent 1,200,000

6o. Appointemens d'un Commis à chacun 120,000

(4o. à 6o. ensemble : 2,416,000.)

7o. Régie du contrôle des actes, de la Capitation, intérêt des [illegible] & Offices, &c . . . . 20,947,000.

(Total des déductions 1o. à 7o. : 104,853,000 l.)

Partant il ne reste de net à comparer que . . . . 95,147,000.

(a) *Deuxieme Partie*, *chap.* 6. (b) *Tom.* 8. *pag.* 18. & 19. *La Déclaration du* 5 *Juin* 1725, *pour la levée du Cinquantieme, en compte pour* 51 *millions.*

» Louis XII n'avoit point toutes ces » charges à payer, ſans compter les » tontines & autres dépenſes que j'o» mets, & que je ne connois point, leſ» quelles diminuent d'autant les revenus » de Louis XV. Ainſi on peut dire que » ſes revenus réduits à peu près aux mê» mes charges & aux mêmes états qu'a» voit Louis XII, ne paſſent pas 95 mil» lions; mais pour donner toute la faveur » à l'Auteur de l'*Eſſai politique*, comp» tons ſur 100 millions.

» On ne ſçauroit me dire qu'il ne faut » rien diminuer des revenus, attendu » que pour comparer deux choſes en» ſemble, il faut qu'elles ſoient de mê» me genre ou de même dénomination: » c'eſt pourquoi il a fallu réduire les re» venus de Louis XV, à peu près dans » le même état, où étoient ceux de » Louis XII, en ôtant ou en réduiſant » des premiers, non-ſeulement le pro» duit des Etats que n'avoit point Louis » XII; mais auſſi les charges que paye » Louis XV & que Louis XII n'avoit

» point à payer. D'ailleurs je ne compte » les revenus de Louis XII, que de ce » qui entroit de net en ſes coffres, & je ne » réduis pas tant ceux de Louis XV.

» En cet état, il s'agit de ſçavoir ſi » Louis XV avec 100 millions eſt aujourd'hui plus riche que ne l'étoit Louis » XII avec 7, 650, 000 l. Pour le connoître, il faut avoir recours aux prix des » denrées ſous chacun de ces regnes ; & » celui qui avec ſon revenu pourra avoir » le plus de denrées aux prix de ſon tems, » ſera conſtamment le plus riche.

» Je trouve dans la réponſe de Jean » Bodin au paradoxe de Maleſtroit ſur » l'enchériſſement de toutes choſes pages 11 & 12. que, l'an 1508, la » Coutume d'Auvergne fixa le mouton » gras avec ſa laine

à	5 ſ.	
Le chevreau à	1	6 d.
La poule à		6
Le conin ou lapin à		10
L'oiſon à		6
Le veau à	5	
Le cochon à		10
Le paon à	2	[illegible]

Le faisan à	1 s.	8 d.
Le pigeon à		1
La charretée de foin à 5 quintaux	15	
Manœuvre de bras en été		6
En hyver		4
Charoi de bœuf en hyver	1	

» En Bourbonnois la charretée de 12
» quintaux de foin n'est prisée par l'ar-
» ticle 555 de la Coutume

que	10 s.
Et en pré	5

» Par la Coutume de (*a*) Troyes en
» Champagne le setier de meilleur fro-
» ment, mesure de Troyes, n'est estimé

que	20 s.	
Le seigle	10	
L'avoine	5	
L'orge	7	
La journée d'un homme	1	
Celle d'une femme		6 d.

» Bodin ne dit point de quelle année
» est cette Coutume de Troyes. Comme
» il en parle immédiatement après celle
» de la Marche de 1521. on pourroit la
» croire de la même année ; cependant
» il paroît la fixer à l'an 1507 ou 1508,

(*a*) Le setier est de seize boisseaux pesant 560 livres, & il vaut actuellement 20 à 24 livres suivant la réponse que l'on m'a faite, qui est ci-après page 60.

» par ces mots *Maleſtroit*, dit Bodin,
» *ne peut pas dire que depuis 60 ans*
» *tout n'aye enchéri dix fois autant pour*
» *le moins*. Or Maleſtroit préſenta ſes pa-
» radoxes à Charles IX au mois de Mars
» 1566. Bodin qui lui répond n'a pu écrire
» que l'an 1567. ou l'an 1568. qui eſt l'an-
» née qu'il fit imprimer ſa réponſe : ainſi
» 60 ans avant ne peuvent tomber que
» ſur l'année 1507 ou 1508, & ce ſeroit
» là l'année de la Coutume de Troyes.
» L'Auteur du Denier Royal, page 92.
» la dit même de l'année 1500.

» Bodin dit encore, pages 47 & 48.
» *que les Etats & les Députés, pour ré-*
» *gler les Coutumes, n'ont pas ſuivi les*
» *plus hauts ni les plus bas prix, mais la*
» *plus commune eſtimation qui étoit*
» *alors, comme nos loix nous enſei-*
» *gnent ; & maintenant le chapon n'eſt*
» *qu'à 12 deniers par toutes les Cou-*
» *tumes d'Anjou, Poitou, la Mar-*
» *che, Bourbonnois & autres :*

SÇAVOIR,

Le chapon .... 1 ſ.

La poule .... 6 d.
La perdrix .... 1 ſ. 3
Le mouton gras avec ſa laine 7
Le cochon 10
Le mouton commun 5
Le veau commun 5
Le chevreau 3
La charretée de foin peſant 15 quintaux .... 10. *qui font 10 botteaux pour un ſol le botteau peſant 15 livres, c'eſt la Coutume d'Auvergne,* dit Bodin:

» & en continuant, il nous aſſure qu'en » Bourbonnois les 12 quintaux étoient

eſtimés .... 10 ſ.
Le tonneau de vin 30
Le tonneau de miel 35
L'arpent de bois .... 2 6 d.
L'arpent de vigne .... 30 *de rente.*
La livre de beurre 4
La livre d'huile de noix 4
La livre de ſuif 4
C'étoit du tems de Louis XII. comme j'ai dit ci-deſſus, ajoute Bodin.

» Au mois de Mars 1735, je fis » écrire en Auvergne, en Bourbonnois, » en Champagne, pour ſçavoir quels » ſont actuellement en ces mêmes Pro» vinces les prix communs de ces mê» mes denrées; & la réponſe que j'ai » reçue de chacune de ces Provinces eſt » conforme au détail ſuivant pour l'Au» vergne.

SÇAVOIR,

	Prix ſous Louis XII. en 1508.		Prix ſous Louis XV. en 1735.	
Mouton gras avec la laine	7 ſ.		10 liv.	
Mouton commun	5		5	10 ſ.
Le veau	5		9	
Le cochon 10 deniers mais je le mets à	10		25 à 35	
Le chapon	1			12
La poule		6 d.		6
Le pigeon		1		3
Le chevreau	1	6		15
Le lapin		10		12
Les 100 bottes de foin de 15 livres		10	7	10
Journées de manœuvre en été		6		12
Idem en hiver		4		6
La charge de froment peſant 240 livres	20		12	
	61 ſ.	9 d.	72 l.	6 ſ.

» On voit donc ici, que ce qui
» toit en Auvergne en 1508. 61
» deniers, y coûteroit aujourd'hu
» liv. 6 sols, ou 1446 sols, c'est-à-di
» 23 ½ fois plus qu'en 1508. Voyons
» Champagne.

	Prix sous Louis XII. en 1508.	Prix sous Lo XV. en 1735	
Le setier du meilleur froment pesant 560 liv. y valoit	20 f. y vaut	22 l.	
Le setier de seigle	10	12	
Le setier d'avoine	5	7	4
La journée d'un homme	1		18
	36 l.	42. l.	2

» Ce qui coûtoit en Champagne 3
» sols l'an 1508, y coûteroit aujou
» d'hui 42 livres 2 sols ou 842 sols
» c'est-à-dire, 23 ⅓ fois & plus, qu'e
» 1508. Voyons en Bourbonnois.

	Prix ſous Louis XII. en 1508.	Prix ſous Louis XV. en 1735.
La charretée de foin de 12 quintaux	10 ſ.	10 l.
Le tonneau de vin	30	50
L'arpent de bois	2 6 d.	1
L'arpent de vigne	30	11
La livre de beurre	4	.... 10 ſ.
La livre d'huile de noix	4	7
La livre de ſuif	4	6
	73 ſ. 6 d.	74 l. 3 ſ.

» Ce qui coûtoit en Bourbonnois, » l'an 1508, 73 ſols 6 deniers, y coû» teroit aujourd'hui 74 livres 3 ſols ou » 1483 ſols, c'eſt plus de 20 fois da» vantage qu'en 1508.

» De ces trois réſultats particuliers » j'en forme un prix général & commun, » de cette façon.

	En 1658.	En 1735.
En Auvergne	61 ſ. 9 d	1446 ſ.
En Champagne	36	842
Et en Bourbonnois	73 6	1483
	171 ſ. 3 d.	3771 ſ.

» Je peux donc dire que ce qui coû-
» toit 171 ſols 3 deniers ſous Louis
» XII en 1508, couteroit aujourd'hui
» ſous Louis XV en 1735, 3771 ſols,
» c'eſt plus de 22 pour un ; c'eſt-à-dire,
» que depuis ce tems, les denrées ont
» hauſſé de 1 à 22 & plus, d'où il ſuit
» évidemment qu'il faut aujourd'hui à
» Louis XV, pour pouvoir faire la même
» dépenſe que faiſoit Louis XII, toutes
» choſes égales, 22 fois autant, & mê-
» me plus que le revenu qu'avoit Louis
» XII. Or ce revenu étoit au moins de
» 7, 650, 000 liv. 22 fois cette ſomme
» fait celle de 168, 300, 000 livres.
» Donc Louis XV, pour être auſſi riche
» que l'étoit Louis XII en 1508 doit
» avoir, toutes choſes égales, un revenu

» de 168, 300, 000 livres. Nous avons
» cependant vu ci-devant que le revenu
» actuel de Louis XV réduit à peu près
» aux mêmes états & aux mêmes charges
» qu'avoit Louis XII, est au plus de
» 100 millions : d'où l'on peut conclure
» que Louis XV, attendu ses charges,
» n'est pas aussi riche avec 200 millions
» de revenu que l'étoit Louis XII avec
» 7, 650, 000 livres, puisqu'il s'en faut
» 68, 300, 000 livres que Louis XV ne
» puisse avoir autant de denrées de son
» tems avec 100 millions, que Louis XII
» en avoit, ou pouvoit en avoir, aux prix
» de son tems avec son foible numéraire
» de 7,650,000 livres.

» On me dira peut-être, que si les
» denrées ont augmenté, le loyer des
» terres a aussi augmenté. Cela est vrai;
» mais ils n'ont pas augmenté dans le
» même rapport que les denrées, comme
» il est prouvé ci-dessus; & c'est ce qui
» produit la différence que l'on voit entre
» les revenus de ces deux Monarques.

» Car il n'y auroit entr'eux aucune diffé-
» rence, si les revenus avoient augmenté
» dans le même rapport que les den-
» rées . . . .

» Faisons le même calcul par le poids
» des espéces. Les 7,650, 000 livres
» de Louis XII à raison de 130 $\frac{1}{6}$ livres
» le marc d'or fin, font 58,770 $\frac{4}{5}$ marcs ;
» & comme ce même marc d'or fin est
» aujourd'hui fixé à 740 liv. 9. sols 1
» denier, il s'ensuit qu'une livre du tems
» de Louis XII, en vaut aujourd'hui
» 5 $\frac{11}{16}$. Or les denrées ayant haussé de
» 1 à 22, & les espéces de 1 à 5 $\frac{11}{16}$, il
» s'ensuit aussi que les denrées ont haussé
» 3 $\frac{9}{91}$ fois plus que les espéces ; c'est-à-
» dire, que ce qui coûtoit un marc en ce
» tems-là, en coûteroit 3 $\frac{9}{91}$ aujourd'hui.
» Sur ce pied les 58, 770 $\frac{1}{4}$ marcs d'or
» fin que recevoit annuellement Louis
» XII équivalent à 227,333 $\frac{1}{3}$ marcs de
» notre tems.

» Les 100 millions dont jouit Louis XV
» à raison de 740 liv. 9 sols 1 denier le

» marc d'or fin, prix auquel il eſt fixé par » le Tarif, font 162,474 marcs. Donc » Louis XV, attendu ſes charges, eſt » aujourd'hui moins riche que ne l'étoit » Louis XII de 64,859 $\frac{8}{5}$ marcs d'or fin, » eu égard à la valeur des denrées ſous » l'un & ſous l'autre de ces deux regnes, » à l'augmentation numéraire des mon- » noies, & aux Etats poſſédés par cha- » cun de ces deux Monarques.

PREUVE DE CE CALCUL.

» Je trouve dans le *Denier Royal*, » page 257, une preuve de la bonté de » mon calcul. L'Auteur nous dit : *que l'an* 1509. *fut faite une conſtitution de rente en bled froment, à raiſon de* 10 *ſols le ſetier.* « Or 10 ſols de ce tems-là en » valent 56 de ce tems-ci, & le ſetier » de bled vaut actuellement 12 livres, » c'eſt-à-dire, 4 fois $\frac{2}{7}$ plus d'argent que » ſous Louis XII, pour la même quan- » tité de bled ; ainſi mon calcul réſul- » tant du prix des denrées, nous donnant

» $7\frac{71}{92}$ ne nous donne pas trop, puif-
» que nous trouvons ici $4\frac{1}{4}$.

» On peut donc dire avec certitude
» que les revenus du Roi n'ayant pas
» augmenté depuis Louis XII dans la
» proportion des denrées, qui eſt de
» 1 à 22, & ſes charges ayant conſidé-
» rablement augmenté, Louis XV avec
» un numéraire de 200 millions de reve-
» nu, eſt moins riche que ne l'étoit
» Louis XII avec un foible numéraire de
» 7,650,000 livres.

» On peut dire auſſi que Louis XII.
» jouiſſoit de 168 millions 300 mille liv.
» d'aujourd'hui, puiſque pour lui payer
» 7,650,000 livres, ſes Sujets étoient
» obligés de vendre la même quantité de
» denrées à 171 ſols 3 den. de ce tems-
» là, qu'il en faudroit vendre aujour-
» d'hui à 3771 ſols de ce tems-ci, pour
» payer cette ſomme de 168,300,000 liv.
Ainſi ceux auxquels Louis XII diſtri-
» buoit 7,650,000 liv. pouvoient ſe pro-
» curer le même dégré de beſoin, que

» pourroient faire aujourd'hui ceux aux-
» quels Louis XV distribueroit 168 mil-
» lions, 300,000 livres, puisque ce qui
» ne valoit que 1 alors, vaudroit aujour-
» d'hui 22.

Comparaison des revenus de François I. avec ceux de Louis XV.

» François I. avoit, selon l'Auteur du *Traité du mérite & des lumiéres de ceux que l'on appelle habiles dans la Finance*, inséré dans le *Détail de la France*, Partie I. page 144, *seize millions de revenus, toutes choses étant à quinze ou seize fois meilleur marché qu'aujourd'hui*; & dans la Partie II, chap. 6. page 43 il dit : *François I. avoit seize millions de tribut réglé dans son Royaume, qu'il laissa tranquillement à son Successeur, quoiqu'il possédât un cinquieme moins d'Etats, que ne fait à présent le grand Monarque qui régne* (a) : & page 44. *Toutes choses n'étoient qu'à*

(*a*) C'étoit Louis XIV.

la quinzieme partie du prix qu'elles sont aujourd'hui : il n'y a qu'à jetter les yeux sur les Ordonnances de Police imprimées dans ce tems-là, on verra que le blé est apprécié 20 *sols le setier, mesure de Paris.*

» Cet Auteur donne seize millions de » revenu à François I ; mais le Duc de » Sully, qui étoit fort à portée de le sça- » voir au juste, ne lui donne que 15 mil- » lions, 730, 000 livres ; c'est cet état » que nous allons suivre.

» Sous ce régne, le marc d'or fin va- » loit 165 liv. 7 sols 6 deniers ; il vaut » aujourd'hui, suivant le Tarif, 740 liv. » 9 sols 1 denier ; ainsi une livre de ce » tems-là vaut 4 liv. 9 sols 7 deniers de » ce tems-ci, ou 4 [illegible] ; c'est-à-dire, que » les espéces de ce tems-là sont à celles de » ce tems-ci comme 1 est à 4 [illegible] ou près » de 4 [illegible], & les denrées étant comme 1 » est à 15 suivant ce qu'on vient de voir, » il s'ensuit que sous François I, un marc » d'or fin faisoit autant que feroient au-

» jourd'hui 3 $\frac{7}{10}$ marcs aussi d'or fin.

» Or les denrées, dès le tems u'é-
» crivoit l'Auteur du *Détail de la France*,
» étant comme 1 est à 15, il est clair
» que les 15 millions, 730, 000 livres
» dont jouissoit François I, produisoient
» par rapport à lui le même effet, que
» feroient aujourd'hui à Louis XV, 15
» fois 15, 730, 000 liv. qui font 235,
» 950, 000 liv. & même 283, 140,
» 000, livres ; car joignant à ces 235
» millions, 950,000 liv. leur cinquiéme,
» pour les Etats réunis à la Couronne
» depuis ce tems, on a cette somme de
» 283, 140, 000 liv. qui représente ce
» que devroit être aujourd'hui le revenu
» annuel de Louis XV, pour pouvoir se
» procurer les mêmes dégrés de besoin,
» que faisoit François I, avec ses 15,
» 730, 000 livres ; ainsi il est évident
» que ce Monarque étoit beaucoup plus
» riche avec ce foible numéraire, que
» ne l'est aujourd'hui Louis XV avec un
» revenu de 200 millions, lesquels 200

» millions ſont encore affoiblis par des
» charges que François I n'avoit point à
» payer.

A la mort de ce Prince, il n'y avoit pas trente mille livres de rente ſur l'Hôtel de Ville à payer annuellement, parce que la premiere conſtitution faite en 1522, fut rachetée & payée en deniers comptans en 1547, & Louis XV en a aujourd'hui à payer, y compris les gages des Payeurs, pour 41,500,000 livres, comme on l'a vu à l'article précédent; c'eſt de plus que François I, une ſomme de .... 41,500,000 liv.

La régie du controlle des Actes des Notaires	1,350,000
Les gages des Officiers des Monnoies	300,000
Aux 40 Fermiers-Généraux	2,416,000
CELA FAIT	45,566,000 l.

» Non compris les intérêts des Char-
» ges & Offices, & toutes les autres
» charges qui me ſont inconnues, que
» paye Louis XV & que François I n'a-
» voit point à payer, leſquels 45 millions,
» 566,000 l. ſeulement, déduits de 200
» millions qui ſont le revenu actuel de
» Louis XV, il ne lui reſtera de net que
» 154,434,000 l. Or pour être auſſi ri-
» che que l'étoit François I, il lui faudroit

» 283 millions, 140, 000 liv. comme
» on vient de le voir : donc il eſt moins
» riche de 128, 706, 000 livres.

» Par le poids des eſpeces, les 15,
» 730, 000 livres, qui faiſoient le reve-
» nu de François I à 165 livres 7 ſols
» 6 deniers le marc d'or fin, faiſoient
» 95, 117 $\frac{4}{25}$ marcs d'or fin, que re-
» cevoit actuellement ce Prince ; & com-
» me de ſon tems on faiſoit autant avec
» un marc, que l'on pourroit faire au-
» jourd'hui avec 3 $\frac{7}{10}$ marcs, ces 95,
» 117 $\frac{4}{25}$ marcs équivalent à 318, 642,
» $\frac{9}{20}$ marcs, auſquels joignant leur cin-
» quiéme pour les Etats réunis à la Cou-
» ronne depuis François I ; on a 382,
» 379 $\frac{9}{20}$ marcs d'or fin, qui eſt ce qu'il
» faudroit que Louis XV reçût tous les
» ans, pour pouvoir faire aujourd'hui
» les mêmes dépenſes que faiſoit alors
» François I.

» Or Louis XV ne recevant annuelle-
» ment que 154, 434, 000 livres, qui
» à 740 livres 9 ſols 1 denier le marc

» d'or fin, ne font que 280, 567 $\frac{41}{20}$
» marcs, il s'ensuit que ce Monarque
» reçoit tous les ans l'équivalent de 173,
» 811 $\frac{3}{4}$ marcs d'or fin de moins que
» François I. Ainsi il est moins riche,
» quoiqu'il ait un plus grand numéraire
» pour revenu.

» Il est donc évident que les 15,
» 730, 000 livres dont jouissoit François I, lui fournissoient autant que pourroient faire aujourd'hui 235,950,000 livres à Louis XV. Et si François I eût joui des Etats réunis à la Couronne depuis son tems, il auroit eu 283, 140, 000 livres de rente de notre monnoie actuelle. Ce fait est véritable dans tout son contenu, puisque pour fournir 15, 730, 000 livres à François I, il falloit que ses sujets vendissent la même quantité de denrées, qu'il faudroit en vendre aujourd'hui pour payer 235, 950, 000 livres, & même 283, 140, 000 livres; ainsi on peut dire que ce Prince jouissoit de cette somme. Le fai

» ne paroîtra pas douteux à quiconque
» voudra bien jetter les yeux ſur ce qui
» ſe paſſa de ſon tems.

» Durant le cours de ſon regne toutes
» les Puiſſances conjurerent la ruine de
» ſon Royaume, & toutes ces Puiſſan-
» ces n'obéiſſoient pas à différens Prin-
» ces comme aujourd'hui : elles n'obéiſ-
» ſoient qu'à une ou deux têtes, à l'Em-
» pereur Charles V, & à ſon frere Fer-
» dinand, Roi de Hongrie. L'Angleter-
» re ſe mit de la partie ; le Pape & les
» Vénitiens de même ; les Suiſſes lui
» déclarerent auſſi la guerre. Avec tout
» cela il ne perdit pas un pouce de
» terre ; il augmenta ſon domaine au
» contraire, ſurtout en Italie ; on peut
» dire même qu'il auroit conquis le
» pays de ſes ennemis, qui ne pouvoient
» lui réſiſter à force ouverte, s'ils ne lui
» euſſent pas corrompu, non-ſeulement
» un Prince de ſon ſang, & ſes princi-
» paux Officiers, mais même ſon Con-
» ſeil ; ce qui ſeul lui fit perdre la batail-

» le de Pavie, la liberté, le Duché de » Milan, le Royaume de Naples, & » peut-être l'Empire.

» Bien loin que tant d'ennemis lui » fissent retrancher de sa dépense, ja- » mais Prince n'avoit été plus magnifique » avant lui, soit en achat de meubles » précieux, soit en construction de pa- » lais superbes. De plus il rétablit les » Lettres dans son Royaume, & même » dans l'Europe : il fit venir à grands » frais tous les habiles gens en toutes » sortes de sciences ; & il leur fit de » grosses pensions. Deux ans avant sa » mort il, équipa 200 voiles, avec » laquelle il ravagea les côtes d'Angle- » terre ; & loin d'être accablé de dettes, » François I (*a*) laissa en mourant, l'an » 1547, 4 millions d'argent comptant, » qui en font près de 18 des nôtres, & » 60 par rapport au prix des denrées » de 1 à 15. Un Historien célébre dit

(*a*) Détail de la France, chap. 6, II. Partie, page 47 & précédentes.

» qu'on trouva après la mort de ce Prin-
» ce » *quatre cent mille écus d'or, outre la quatriéme partie de ses revenus, dont le recouvrement n'avoit pas encore été fait* (*a*). » Ces écus d'or étoient de 71
» $\frac{1}{6}$ au marc, & à 23 carats de fin : ils
» valoient donc environ dix francs de
» notre monnoie actuelle, c'est-à-dire,
» quatre millions de livres en total.

Comparaison des revenus de Henri II, & de François II, avec ceux de Louis XV.

» Sous Henri II, & François II, les
» choses étoient à peu près sur le mê-
» me pied pour les revenus & les den-
» rées. » Je trouve dans le *Détail de la France*, chap. 2, *du Traité de la nature, culture, commerce & intérêts des grains* » que par Ordonnance de Henri
» II, de l'an 1549, la paire de souliers,
» qui vaut aujourd'hui 5 liv. fut fixée à 5
» sols.

(*a*) Hist. de M. de Thou, Tome I. liv. 3. page 182. derniere Traduction, ou page 153. de la Traduction de du Ryer, *in-fol.*

	PRIX. En 1549.	PRIX. En 1735.
La paire de fouliers à	5 f.	100 f.
Le levraut	6 d.	30
Le perdreau	6	20
Et en 1550 le fetier de bled, année commune, valoit	20	240
	26 f.	390 f.

» Ce qui valoit 26 fols en 1549, en » vaut 390 aujourd'hui 1735, c'eſt » exactement comme 1 à 15.

» Suivant l'Auteur du *Denier Royal*, » pages 138 & 270, les revenus de » Henri II étoient de 18 millions.

» Or les denrées étant de 1 à 15, » ces 18 millions équivalent à 270 mil- » lions d'aujourd'hui, & fi à cette fom- » me on y joint fon cinquiéme pour les » Etats réunis à la Couronne depuis ce » tems, on aura 324 millions, qui eſt le » revenu qu'il faudroit à Louis XV, » pour pouvoir faire à préfent les mêmes » dépenfes que faifoit Henri II avec fon » revenu de 18 millions. Mais Louis

» XV n'a que 200 millions de revenu » tout compris, donc il eſt moins riche » de 124 millions, ou de l'équivalent.

» Au commencement du regne de » Henri II le marc d'or fin a valu 165 » liv. 7 ſols 6 deniers, comme ſous le » regne précédent ; mais depuis l'an » 1549 juſqu'en l'an 1561, il a valu » 172 livres. Sur ce pied Henri II rece» voit annuellement 104 mille 651 » marcs d'or fin : le marc d'or fin vaut » aujourd'hui 740 liv. 9 ſols 1 denier. » Ainſi une livre de ce tems-là en vaut » $4 \frac{41}{200}$ de ce tems-ci : les eſpéces de ce » tems-là ſont donc à celles de ce tems» ci, comme 1 eſt à $4 \frac{41}{200}$; & les denrées » étant comme 1 à 15, il s'enſuit qu'un » marc d'or fin de ce tems-là équi» vaut à $3 \frac{14}{25}$ marcs d'or fin de ce tems» ci ; cela étant, les 104,651 marcs » ci-deſſus équivalent à 372, 557 $\frac{14}{25}$ » marcs, auſquels joignant leur cinquié» me pour les Etats réunis à la Cou» ronne, ou conquis, on aura 447,

» 096 $\frac{9}{125}$ marcs d'or fin : or Louis XV
» n'en reçoit annuellement que 208,
» 134, $\frac{21}{50}$ marcs ; donc Henri II &
» François II recevoient l'équivalent de
» 238, 934 $\frac{136}{250}$ marcs d'or fin de plus
» que Louis XV n'en reçoit actuelle-
» ment

CHARLES IX.

» Je n'ai aucun prix des denrées sous
» ce régne, ainsi je ne puis comparer
» son revenu avec celui du Monarque
» régnant.

Comparaison du revenu de Henri III. avec celui de Louis XV.

» L'Auteur de l'*Histoire des derniers*
» *Troubles de la France*, imprimée à
» Lyon en 1576 *in*-8. page 57 nous
» dit que *Henri III avoit dix millions*
» *d'or de revenu* : ce sont dix millions
» d'écus d'or à 23 carats de 72 $\frac{1}{2}$ au
» marc, qui faisoient trente millions de
» livres en 1576 & trente-deux mil-
» lions cinq cent mille livres, au mois
» de Juin 1577.

» L'Auteur du *Détail de la France*,

» imprimé *in*-12 en 1712, dit que » Henri III, avoit en 1582, 32 *mil-* » *lions de revenu.*

» Mezerai, dans sa grande Histoire, » page 310 de l'Edition de Guillemot, » dit sous l'an 1583. » *que ce Prince avoit trente-deux millions de revenu, & qu'il lui en manquoit plus de cinq pour la dépense de sa maison des années* 1583 & 1584.

» Et selon M. de Sully, page 264 » du tome 3 de ses Mémoires de l'Edi- » tion *in-folio* 1662. *Henri III avoit l'an* 1581 *la somme de* 31, 654, 400 *livres de revenu;* « comme ce Ministre » étoit en état de le sçavoir au juste, » nous allons nous fonder sur ce qu'il dit, » afin de ne pas grossir les objets.

» Sous ce regne, le marc d'or valoit » 222 livres : sur ce pied, les 31, 654, » 400 livres de revenu faisoient 142, » 587 marcs d'or fin. Aujourd'hui il est » fixé à 740 livres, 9 sols 1 denier. » Ainsi une livre de ce tems-là vaut 3

» livres 6 ſ. 8 deniers ½ de ce tems-ci ;
» c'eſt-à-dire, que la valeur numéraire
» des Monnoies a hauſſé de 1 à 3 ⅓ un
» peu plus. Il faut préſentement voir ce
» que valoient alors les denrées, & ce
» qu'elles valent aujourd'hui.

» Durant le regne de Henri III les
» denrées furent très-cheres, & notam-
» ment les bleds dont il y eut diſette en
» 1574, 1577 & 1587, c'eſt pourquoi
» je n'employerai point ici leur prix, je
» me contenterai de ceux de quelques
» autres denrées, leſquelles quoique
» cheres auſſi, me ſerviront à comparer
» les revenus de Henri III. à ceux de
» Louis XV aujourd'hui regnant.

» Je trouve dans le *Cabinet des trois*
» *Perles précieuſes*, imprimé *in*-8°. en
» 1581, Livre 1, page 66, le poids &
» la contenance du ſetier de bled &
» de la queue de vin, & au Livre 3,
» page 559, les prix des denrées con-
» tenues en la page ſuivante, à côté deſ-
» quelles je vais mettre les prix actuels
» de ces mêmes denrées.

SÇAVOIR,

	Prix en 1580.			Prix en 1735.	
La Queue de vin de 400 pots est estimée 7 livres 10 sols, c'est pour 144 pots ou le muid d'aujourd'hui	2 l.	14 s.		50 l.	
La charretée de 4 à 5 quintaux de foin	3			22	
Un Bœuf gras	24			170	
Un Mouton gras	3			16	
Chapon gras		6		2	
Poule grasse		2	6 d.		15 s.
Petit Cochon		5		3	
Douzaine d'œufs		1			10
L'aune de Toile		5		2	
La livre de Beurre		2			12
La charre de Bois		10		7	10
	34	5	6	274	7

» On voit par ce Bordereau, que ce » qui coûtoit alors 34 livres 5 sols 6 de» niers en tems cher, coûteroit au moins » aujourd'hui qui n'est point une année » chere, 274 livres 7 sols, c'est huit fois » plus qu'en 1580. Ainsi les denrées ont » haussé de 1 à 8 ; & les espéces n'ayant » haussé que de 1 à 3 $\frac{2}{3}$, il s'ensuit que » l'on donne aujourd'hui pour une chose » 2 $\frac{2}{5}$ fois plus d'argent que l'on ne don» noit alors pour la même chose ; car » 3 $\frac{2}{3}$ est à 8 comme 1 est à 2 $\frac{2}{5}$.

» Or les denrées étant haussées de 1 » à 8, les 31, 654, 400 livres qui font » le revenu de Henri III. équivalent à » 253, 235, 200 livres d'aujourd'hui. » Si on y joint son cinquiéme pour les » Etats réunis à la Couronne depuis ce » tems, on aura trois cens trois mil» lions huit cens quatre-vingt-deux mil» le deux cens quarante livres, qui est » ce qu'il faudroit de revenu à Louis XV » pour pouvoir faire aujourd'hui les mê» mes dépenses que Henri III faisoit alors

» avec son numéraire de 31, 654, 400
» liv. Louis XV. n'ayant que 200 mil-
» lions de revenu, qui se réduisent mê-
» me à 140 millions au plus, atten-
» du plus de 60 millions de Charges
» annuelles que ce Prince paye ac-
» tuellement, & que Henri III. n'avoit
» point à payer. On peut donc dire que
» Louis XV avec son grand numéraire
» de 200 millions, est moins riche de
» 163, 882, 240 liv. par an, que ne
» l'étoit Henri III. avec son foible numé-
» raire de 31, 654, 400 livres. Voyons
» par le poids.

» Puisqu'une chose coûte aujourd'hui
» 2 $\frac{2}{5}$ fois plus d'argent qu'elle n'en coû-
» toit en 1580, les 142, 587 marcs
» d'or fin que Henri III recevoit an-
» nuellement, équivalent à 342, 208 $\frac{4}{5}$
» marcs d'or fin, ausquels joignant leur
» cinquiéme pour les Etats réunis à la
» Couronne, on aura 410, 650 $\frac{14}{25}$
» marcs d'or fin, qui est ce qu'il fau-
» droit que Louis XV reçût annuelle-

» ment, pour pouvoir ſe procurer le
» même degré de beſoins que Henri III.
» ſe procuroit. Or les 140 millions qui
» reſtent de revenu net à ce Prince, à
» 740 livres, 9 ſols, 1 denier le marc
» d'or fin, n'en font que 227,463 $\frac{1}{5}$
» marcs. Donc Louis XV eſt en arriere
» de l'équivalent de 183,186 $\frac{24}{25}$ marcs
» d'or fin.

» Et quand on compteroit ſur le re-
» venu en plein de 200 millions, ils ne
» font que 270,106 marcs d'or fin, &
» Henri III recevoit l'équivalent de 410
» mille, 650 $\frac{14}{25}$ marcs : on trouveroit
» donc encore Louis XV en défaut de
» 140,544 $\frac{14}{25}$ marcs d'or fin.

Enfin comment pourrons-nous jamais avoir un ſyſtême de Finances, lorſque les dépenſes de l'Etat ſeront plus fortes que ſes revenus ?

Depuis 60 ans le Tréſor Royal chez nous eſt une chimére ; ce qu'on appelle de ce nom n'exiſte plus.

Les ſommes qui conſtituent le revenu

du Roi ne font que fe préfenter, elles font repouffées vers les charges de la Couronne, avec plus d'impétuofité qu'elles n'y font parvenues.

Lorfqu'un Etat n'a pas une fomme de réferve, pour fubvenir aux événemens extraordinaires, il ne fauroit jamais y avoir d'ordre dans fes Finances; chaque révolution de l'Europe le jette dans un nouvel embarras. Car je l'ai déja dit, il n'en eft point aujourd'hui de chaque Nation comme il en étoit avant le fyftême de l'équilibre.

Le défordre des Finances d'un peuple eft connu aujourd'hui de tous les autres. C'eft fur l'état de fes richeffes que fes voifins fondent toutes leurs vues.

C'eft une remarque que tous nos Politiques peuvent faire; que l'Angleterre a toujours choifi le défordre de nos Finances pour nous faire la guerre; ce qui lui a donné continuellement l'avantage fur nous.

Nos guerres continuelles.

Elles accablent l'Etat par les dépenſes énormes dans leſquelles elles le jettent.

Chaque guerre chèz nous prend pour dix ans ſur les revenus de l'Etat ; c'eſt-à-dire, qu'à la paix notre puiſſance politique ſe trouve toujours affoiblie d'un dixieme.

A quoi ſert notre bravoure ? A quoi nous ſert d'être la Nation la plus courageuſe de l'Europe ? Il eſt clair que chaque victoire que nous remportons, par le déſordre qu'elle jette dans nos Finances, approche toujours l'Etat de plus près de ſa ruine.

Nos ennemis ſont toujours ſûrs de nous affoiblir, lorſqu'ils auront pris des moyens pour nous faire continuer la guerre.

Ce ne ſont point les batailles qui décident, c'eſt le tems qu'on employe à faire la guerre ; parce que c'eſt toujours ce tems qui épuiſe nos Finances.

L'Angleterre n'a point d'autre systême aujourd'hui pour nous anéantir. Ses combinaisons sont toutes faites ; ses calculs dressés. Quelque avantage réel que nous puissions d'abord remporter sur elle, il est certain dans le fait, qu'à la fin nous avons toujours perdu ; parce que, toutes choses égales d'ailleurs, nos Finances se trouvent plus dérangées que les siennes.

Voilà le point décisif, le nœud gordien de ces désavantages que nous éprouvons, & que la Politique cherche toujours dans d'autres causes, & qui néanmoins n'est que dans celle-ci.

On dira sans doute, que ces guerres sont des maux nécessaires, que l'enchaînement des causes secondes ne permet pas d'éviter : car tous les Souverains étant dans un état forcé, ils son entraînés, pour m'exprimer ainsi, par la force des événemens.

Mais si la politique ne permet pas à la France d'éviter certaines guerres, parce

que souvent leur premier mouvement est hors de l'Etat, il est toujours du moins en son pouvoir d'obvier au dérangement qu'elles mettent dans ses Finances.

C'est une chose digne de remarque de voir qu'il en coûte plus à nos Rois pour entretenir une armée de cinquante mille hommes pendant une campagne, qu'il n'en coûtoit autrefois à leurs prédécesseurs, pour fournir pendant dix ans aux dépenses générales de la guerre.

Pourquoi ? c'est que la partie des vivres est devenue un monopole affreux.

J'ai vu les dernieres campagnes d'Allemagne & d'Italie, les Finances y étoient au pillage. Je crus être dans un bois plein de voleurs.

A commencer par l'Intendant jusques au dernier Commis de l'armée, tout étoit fripon : c'étoit à qui se hâteroit le plus de faire fortune, c'est-à-dire, de voler.

On dira que les vivres ſe donnent par contrat, & que c'eſt un marché que l'on fait avec le Roi. Sans doute que c'eſt un marché, & des plus ruineux même que l'Etat puiſſe faire : car ſi le contrat réuſſit, il en réſulte des fortunes immenſes pour ls Munitionnaires ; ſi au contraire des circonſtances particulieres le rendent mauvais, ils ſont toujours indemniſés par le Roi.

Le contrat n'eſt qu'un nom, l'entrepriſe un prétexte. C'eſt avec l'argent du Tréſor Royal, que le Munitionnaire fournit l'armée ; c'eſt avec les reſſources que le Gouvernement lui donne, qu'il procure des reſſources au Gouvernement.

Le Munitionnaire ne ſçauroit perdre ; il ne peut que gagner. Il eſt ſûr de ſon coup, avant que de ſigner le contrat. Son calcul eſt dreſſé, ſon plan eſt combiné. La fortune de la Compagnie eſt toujours faite par avance.

Lorſqu'on lui préſente la plume pour

ſigner, l'Etat perd dans cet inſtant plu-
ſieurs millions.

Si des accidens imprévus ſur leſquels la Compagnie ne comptoit point abſorbent les profits, elle n'en devient pas moins riche pour cela.

On voit alors paroître à la Cour un déluge de procès verbaux ſur des prétendues pertes; les matieres ont été enlevées par les ennemis. Elles ont été gâtées, ou bien il a fallu les abandonner. Toutes ces pertes ſont le profit des Entrepreneurs.

Ces procès verbaux, toujours faux dans le fond, ſont néanmoins vrais dans la forme, parce qu'on a ſoin de les faire ſigner par des Commiſſaires du Roi; car on ſçait qu'il y a d'honnêtes gens partout; de ces hommes compatiſſans, toujours prêts à ſigner la ruine de l'Etat, pour ſauver la fortune des particuliers: bien entendu que la leur s'en reſſent, ſans quoi point d'affaire.

Je ne dis point que tous les Commiſ-

ſaires du Roi ſoient des fripons ; je dis ſeulement qu'il y en a beaucoup qui ſe laiſſent corrompre ; & c'eſt toujours à ceux-là qu'on s'adreſſe.

Il eſt de fait que cette maniere d'adminiſtration abîme nos Finances.

Nos vivres ſont plus de mal à la Monarchie que les plus formidables armées de nos ennemis.

Chaque campagne coûte plus à l'Etat que la perte d'une riche Province.

La ſolde des troupes n'eſt rien en comparaiſon de la contribution que ces ſang-ſues qu'on appelle Munitionnaires, mettent ſur les revenus de l'Etat. Le Gouvernement eſt affaiſſé ſous le poids des dépenſes qu'ils lui cauſent.

C'eſt par les dépenſes énormes des Vivriers, qu'on peut juger de leurs rapines.

Il eſt difficile de comprendre comment notre Gouvernement n'ouvre pas les yeux ſur leurs monopoles, en voyant leurs diſſipations. Et n'eſt-ce point en

effet quelque chofe d'étonnant de voir dans nos armées un Munitionnaire général, c'eft-à-dire un premier Commis des vivres, avoir tous les jours cinquante couverts, & dépenfer tous les ans cent mille francs pour fa table ?

N'eft-il point inouï de voir un Chef de Muletiers donner des Fêtes tous les jours aux Généraux de l'armée, & dépenfer jufqu'à deux mille écus dans un repas ?

Et qui pourroit d'ailleurs nombrer toutes les autres dépenfes fuperflues en femmes, en habits, coureurs, palefreniers, carroffes, chiens & chevaux. Or toute cette fomme prodigieufe eft levée en plein du Tréfor Royal ; car lorfqu'un homme eft parvenu à être Munitionnaire général, il n'a d'autre caiffe que celle du Roi ; c'eft fur elle que font fondées toutes fes diffipations.

Tous les petits Commis des vivres fuivent dans une certaine proportion l'exemple de leurs Chefs ; car ils ont

encore de commun avec eux la même caiſſe. Ce ſont les Finances de l'Etat, c'eſt-à-dire le ſang du peuple, le travail du laboureur & de l'artiſan qui payent toutes leurs diſſipations.

On a vu dans nos dernieres campagnes de ſimples Gardes-magaſins dépenſer plus que nos Lieutenans Généraux. Pourquoi ? je l'ai déja dit, c'eſt que la partie des vivres eſt au pillage.

La moindre place aujourd'hui dans nos vivres ſuppoſe toujours une fortune décidée.

Après trois campagnes, nos Munitionnaires ſe trouvent toujours des Millionnaires.

Preſque tous ceux qui ont ſervi dans les guerres paſſées, ſont aujourd'hui de gros Seigneurs.

Une infinité de gens qui ſans les dernieres campagnes auroient paſſé leur vie à être en France les Commis des Commis, ſe trouvent à préſent dans leurs Châteaux, & habitent leurs Terres.

Ils ne possedent que des Villages, mais ce n'est pas leur faute ; sans l'affaire d'Asti, & la paix inattendue de l'Europe, ils eussent acheté des Provinces entieres.

Cependant quoique tous ces hommes ayent fait fortune, & que chacun d'eux soit cent fois plus opulent qu'il ne l'étoit avant les dernieres guerres ; cela n'est rien en comparaison des prétentions qu'ils ont sur le Trésor Royal.

A les entendre, le Roi leur est débibiteur de sommes immenses ; ils font voir par leurs comptes, (& Dieu sçait quels comptes !) que l'Etat leur doit encore plusieurs millions.

Je vais citer ici un exemple sur mille, qui servira à prouver que les Finances sont entiérement au pillage, dans la partie des fournitures de nos armées.

On vit dans ces dernieres campagnes un Régisseur de fourages, Commis à appointemens, & qui par conséquent ne pouvoit avoir d'autre compte avec le

Roi que ces mêmes appointemens qui lui avoient toujours été payés exactement, venir froidement à la paix demander cent mille écus qui lui étoient dûs par une Ordonnance de l'Intendant de l'armée qu'il produisoit.

Pour moi, je ne vois point où étoit la difficulté de faire pendre cet homme avec l'Ordonnance au col.

Que méritoit l'Intendant ?

Outre les dissipations des Finances, ces monopoles ont un autre inconvénient, non moins dangereux pour la Monarchie que le premier : je veux dire le degoût qu'il cause au Militaire pour son métier.

En effet quelle émulation peut-il y avoir, lorsqu'on voit huit à dix mille gens de la lie du peuple se partager les richesses de l'Etat, & devenir des Seigneurs ? cela avilit l'Officier. Il est humilié devant le Commis, qui, à la faveur de ses richesses, tranche du grand, & lui fait trop sentir la différence de sa

condition. Or de l'humiliation à l'anéantissement des vertus militaires, il n'y a point d'intervalle.

On a vû un grand nombre d'Officiers dans ces dernieres campagnes, quitter leur emploi pour se faire Commis des vivres : donc ils avoient perdu cet amour pour la belle gloire, qui forme seul le caractere de l'homme de guerre.

Il faut si peu de chose pour changer le génie d'une nation ! des considérations, des égards mal entendus pour ceux qui possedent les richesses, suffisent souvent pour cela.

Lorsqu'à Rome ceux qui devoient être souverainement méprisés, furent les seuls considérés, le premier caractere des Romains s'évanouit, & alors tout déclina.

On est souvent étonné de voir qu'une nation qui a fait des prodiges à la guerre dans un tems, ait laissé douter de sa bravoure dans un autre.

Si on remontoit à la source de ces

sortes

sortes de révolutions, on la trouveroit dans de petites négligences du gouvernement politique, & on seroit très-surpris que des minuties, qu'on n'auroit jamais soupçonnées, ayent été la cause d'un changement si extraordinaire.

Les Pensions Militaires.

Elles épuisent nos Finances, & par-là font un plus grand mal à l'Etat, que la bravoure & le courage des Militaires ne lui font de bien.

Chaque victoire diminue nos forces générales, parce qu'elle charge l'Etat d'une infinité de pensions particulieres, qui forment un vuide dans l'agriculture, & dans l'industrie universelle de la nation.

A Dieu ne plaise que je veuille me déclarer ici contre une profession, dont les travaux & les périls doivent nécessairement être liés avec des récompenses; une profession sur laquelle la Couronne appuye directement, & qui est le pre-

mier fondement de la grandeur de l'Etat.

Mais je soutiens que quand la gloire seule, dépouillée de tout autre sentiment d'intérêt, ne sera point l'unique principe du courage & de la bravoure, la Monarchie Françoise sera perdue.

Il n'y aura plus d'Etat, lorsque le bruit seul des grandes actions ne suffira plus au Militaire.

Notre Puissance sera anéantie au moment que la fumée des hauts faits n'affectera plus le cerveau de ceux qui s'adonnent à la profession des armes. En un mot, notre Gouvernement finira, lorsque le charme sera détruit, & le leur dissipé.

Il ne faut que de la gloire à ceux qui ont embrassé une profession qui n'est fondée que sur la gloire. Tout acccessoire est ici destructif de l'objet principal.

Notre Gouvernement est fondé sur l'honneur. L'honneur seul doit donc le soutenir.

Qu'on lise l'Histoire de tous les tems,

qu'on parcoure celle de tous les siécles, on trouvera que dans les Gouvernemens monarchiques, les récompenses pécuniaires accordées à la bravoure, l'ont toujours affoiblie. Voici d'autres réflexions.

Il est toujours au pouvoir du Prince d'accorder des honneurs & des distinctions, à ceux qui se signalent à la guerre, parce que la source où il les puise (je veux dire le préjugé de la chose) est intarissable par elle-même. Il n'en est pas de même des récompenses pécuniaires,

Les Rois les plus riches ont leurs tems de crise, pendant lesquels ils ne sont pas en état de remplir leurs engagemens. Alors tout est perdu vis-à-vis du Militaire, accoutumé à recevoir en pensions la valeur de ses belles actions.

Les murmures s'élevent de toutes parts. Une froideur générale gagne les cœurs : or de-là au dégoût pour sa profession, il n'y a point d'intervalle.

Qu'on ne dise point que le Militaire

aura égard aux tems & aux circonſtances.

Tous les hommes ſont injuſtes, lorſqu'il s'agit de leurs intérêts perſonnels, & les Militaires peut-être plus que les autres, parce que cette claſſe d'hommes n'a qu'une affaire, & ne penſe jamais qu'à une choſe ; au lieu que ceux qui compoſent le reſte de la ſociété ſont diſſipés par pluſieurs objets.

On a l'exemple en France de ce que j'avance ici. Depuis l'uſage des penſions, il n'y a plus tant de cet eſprit guerrier qui animoit autrefois la Nation. Avant l'établiſſement des récompenſes pécuniaires, nos armées étoient remplies de vieillards qui mouroient dans le lit d'honneur ; cela venoit de ce qu'on n'avoit pas encore imaginé ces retraites accommodantes, qui font d'un pauvre ſoldat, un riche citoyen.

Toutes nos provinces ſont pleines de Militaires de quarante ans, qui ont quitté

le ſervice, parce que le ſervice leur a donné à vivre ſans ſervir. Après vingt ans de travail militaire ils ont ſouvent de quoi en paſſer quarante ſans rien faire; la plûpart des villes du Royaume, Paris ſur-tout, regorgent de guerriers oiſifs qui pour toute ancienneté de ſervice, ont fait dix campagnes.

Le métier de la guerre eſt devenu chez nous une eſpéce de maltôte. C'eſt un contrat aujourd'hui qu'on paſſe avec le Roi; il doit procurer dans ſon tems une récompenſe relative au rôle qu'on a joué dans les armées pendant un certain nombre d'années.

De mille Officiers, il y en a aujourd'hui neuf cents qui, rétirés du ſervice, vont mourir dans leur lit.

L'épargne eſt chargée de penſions militaires qui accablent l'Etat, parce qu'étant levées par des taxes ſur le laboureur & ſur l'artiſan, elles arrêtent les progrés de la cultivation & ceux de nos manufactures.

Pour dix mille Officiers à qui, par des récompenses, on a voulu donner l'aliment, six cents mille familles à la campagne manquent d'alimens.

Il faut aujourd'hui une finance particuliere pour cette classe de rentiers militaires. Plusieurs millions ont été à cet effet détachés de la masse commune des richesses. Cette somme étoit repartie auparavant entre tous les Sujets de l'Etat; aujourd'hui un petit nombre de soldats retirés la possede.

Il est de fait que les récompenses ont appauvri la Monarchie dans la proportion de la somme qu'elles ont détachée du gros des Sujets, pour la faire passer à un petit nombre d'hommes.

Les autres Pensions de l'Etat.

Elles sont aujourd'hui en si grand nombre en France, que bientôt il y aura autant de pensionnaires que de sujets; je ne parle point de celles qui sont utiles & nécessaires, mais de celles qui sont ac-



cordées inconsidérément à une foule de particuliers qui, sous prétexte d'avoir rendu des services à l'Etat, épuisent l'Etat.

Si un particulier a trouvé un secret; s'il a découvert un reméde spécifique; s'il a perfectionné quelque art méchanique; s'il a retranché ou ajouté une roue à une machine, s'il a imaginé un métier, perfectionné quelque profession; en un mot, s'il a quelque génie, quelque talent, quelque esprit; que dirai-je enfin? s'il danse, s'il chante bien, il se croit fondé à demander une pension à la Cour, & le plus souvent il l'obtient.

Plusieurs millions de nos Finances sont destinés pour ces pensions, tandis que d'un autre côté l'agriculture, les arts & le commerce manquent par le défaut des Finances, parce qu'on les détourne en faveur de ces pensionnaires.

On dira que c'est pour l'encouragement des arts; mais on ne voit point que ces pensions ainsi multipliées, font précisément un effet contraire. Ici l'ému-

lation détruit l'émulation. Dans tous les fyftêmes d'encouragement, il y a des bornes ; lorfqu'on les paffe, on donne dans l'inçonvénient contraire. L'augmentation des Arts dépend des fecours qu'on leur donne, combiné par la fource d'où on les tire.

On ajoutera que ces penfions forment une nouvelle circulation dans l'Etat, j'en conviens ; mais cette circulation en a diminué une autre beaucoup plus confidérable : elle a gêné celle de la République en plufieurs manieres. Pour me fervir de cette expreffion figurée, elle a détourné le lit d'un grand fleuve, pour former plufieurs petites rivieres. En un mot c'eft ôter l'aliment à mille perfonnes, pour le donner à une feule ; ou en d'autres termes, c'eft faire mille maux pour un bien.

En fuppofant, par exemple, que ces penfions actuelles du Royaume foient de dix millions, & que la répartition en foit faite à cent mille Sujets, il eft

certain que plusieurs millions d'hommes en souffriront, que dis-je ? le corps entier de la Nation en souffrira lui-même.

Il est clair que ces deniers sont levés sur la masse du peuple : le général en est privé pour ce petit nombre ; car toutes ces pensions particulieres sont fondées sur la taxe générale. Plus ces pensions augmentent, & plus les tributs se multiplient. Les Princes n'ont d'autres richesses à dispenser que celles de leurs sujets.

Telle est la position des Souverains, qu'ils ne peuvent guéres multiplier les récompenses, sans multiplier les malheurs. La générosité qui est toujours une vertu dans les particuliers, dégénere le plus souvent en vice chez les Princes. Ils ne peuvent satisfaire leur inclinations généreuses, qu'aux dépens de la veuve & de l'orphelin.

En un mot, le grand art de régner est dans l'économie des récompenses.

Les affaires iroient d'elles-mêmes, & l'ordre dans les Etats seroit inaltéra-

ble, si les Monarques pouvoient une fois sçavoir qu'ils ne sont que les économes des biens de leurs sujets; que d'ôter volontairement aux uns pour donner arbitrairement aux autres, est un acte injuste, cruel & barbare; que c'est par-là que de tout tems les Etats ont été désolés & abîmés.

Du tems des Romains, les Empereurs qui donnerent davantage; ceux qui accorderent plus facilement des pensions, causerent les plus grands maux dans l'Empire.

Chaque pension particuliere ajoute un nouveau poids à la charge publique; car quoique le fardeau soit porté par un très-grand nombre, il n'en est pas moins fardeau: au contraire, c'est parce qu'il est porté par un plus grand nombre que le poids en est plus grand, ou du moins les conséquences plus dangereuses; car c'est la République en corps qui souffre: or en matiere de maux publics, il n'y en a point de peu de conséquence. Le

petit conduit toujours au grand, & le grand à l'immenſe. Cette ſomme générale des penſions, levée ſur dix millions de Sujets en petites portions, ne rentre plus dans la maſſe dans le même ordre.

Elle n'eſt point rendue dans la même proportion à ceux qui l'ont payée : le vuide reſte dans la circulation, le mal augmente continuellement.

Le double inconvénient eſt que ces penſions diminuent l'emploi des hommes. Elles mettent d'un autre côté des bornes à l'induſtrie générale.

Un homme qui obtient une penſion, acquiert par-là un fonds d'oiſiveté qui lui donne à vivre ſans rien faire. C'eſt-à-dire qu'à chaque penſion, la République perd un ſujet ; car tout homme qui ne contribue point pour ſa quote-part au travail général qui ſert de ſoutien à la ſociété, doit être conſidéré comme mort dans l'Etat civil. Tant il eſt vrai que les Etats périſſent ſans qu'on en connoiſſe la cauſe. La bonté, & une certaine bien-

veillance mal entendue des Princes causent quelquefois de plus grands désordres que la cruauté des tyrans.

L'intérêt de l'argent trop haut en France.

L'intérêt de l'argent chez nous qui est à cinq pour cent, tandis que l'Angleterre & la Hollande l'ont réduit à 2 ½ & 3 pour 100, épuise également nos Finances. Notre Gouvernement est affaissé sous le poids de cette mauvaise Politique.

Les Etrangers mettent de grands capitaux dans nos fonds publics, qui font sortir tous les six mois l'intérêt pour des sommes considérables.

Quel que soit l'emploi qu'on ait pû faire jusqu'ici de ces fonds, les avantages ne sçauroient balancer les inconvéniens. L'argent qui sort continuellement est perdu sans retour pour nos Finances.

Si le capital que les Etrangers ont placé dans nos fonds est de cent millions,

dans vingt ans cette ſomme eſt ſortie de l'Etat, & le premier fonds de cent millions eſt toujours dû.

On ne doit pas chercher d'autre cauſe du déſordre de nos Finances. Celle-ci ſuffit. Il eſt clair que dans un certain période de tems, il faut néceſſairement que tout l'argent du Royaume paſſe chez l'Etranger. Non ſeulement nos anciens canaux d'épuiſement ſubſiſtent ; mais nous en ouvrons tous les jours de nouveaux.

Tels ſont les établiſſement continuels de Tontines, de Loteries dont on ne ceſſe de donner des projets, & qui s'exécutent avec un empreſſement de la part des Actionnaires qui devroit bien faire ouvrir les yeux à notre Miniſtere ſur leur danger.

Toutes les Villes capitales des Royaumes étrangers ſont remplies des billets de nos dernieres Loteries Royales. Il arrive ſouvent que les lots les plus conſidérables



échoient aux Etrangers, ce qui diminue les Finances de l'Etat par la sortie de ces lots ; mais quand cela n'arriveroit point, les primes & les intérêts de ces billets seroient toujours un inconvénient considérable.

Ces Loteries, dit-on, ne sont plus des monopoles, comme elles l'étoient autrefois. Elles sont au contraire fort avantageuses aux particuliers. C'est parce qu'elles sont avantageuses aux particuliers, qu'elles ne le sont pas à l'Etat. Elles se réduisent à prendre de l'argent à intérêt, le fonds remboursable dans dix ou douze ans plus ou moins. Mais le mal est que cet intérêt se paye aux Etrangers qui l'emportent toujours hors du Royaume, & qui sont ensuite payés de leurs capitaux qu'ils n'avoient fait que prêter à la France.

Une combinaison moins avantageuse mettroit l'Etat à couvert de la sortie de sommes considérables. Nos voisins qui



entendent parfaitement leurs intérêts, ne mettroient point à ces Loteries, si elles leur étoient moins favorables.

Plus le monopole est grand dans les Loteries, & moins il sort de l'argent de l'Etat, parce que l'Etranger qui l'apperçoit se garde bien d'y mettre. Tout le mal se réduit alors à accumuler la plus grande partie de l'argent de l'Etat dans une seule caisse, désordre grand sans doute, mais qui l'est toujours moins que celui qui en procure la sortie.

Les capitaux que la France a pris à rente viagere indistinctement des Nationaux & des Etrangers, a porté le dernier coup à nos Finances. L'intérêt (qui est de dix pour cent) a fait sortir jusques ici des sommes immenses hors du Royaume; ce qui l'a épuisé entierement.

L'Angleterre & la Hollande depuis l'établissement de ces rentes viageres, tirent tous les ans des remises considérables. On dit que ces capitaux s'éteignent,

par la mort des Actionnaires ; mais avant qu'ils ſoient éteints, pour une ſomme de cinquante millions, la Monarchie en a payé cent. Un Etranger qui met chez nous vingt mille francs à rente viagere, s'il vit vingt ans, en retire quarante ; l'Etat, outre la reſtitution de ſes premiers fonds, en a donc perdu vingt avec ce ſeul particulier.

On compte que les dernieres Tontines qui ont été éteintes ; avoient coûté beaucoup plus à l'Etat qu'il n'en avoit retiré. L'inconvénient n'eſt point qu'il en coûte plus ; le mal eſt que le tiers de cette ſomme qui a paſſé chez l'Etranger eſt perdue pour toujours.

On eſt ſurpris qu'avec une induſtrie immenſe, & le goût que toutes les Nations ont pour nos Manufactures, qui, malgré les prohibitions, ſe font jour chez l'Etranger, la balance du change nous ſoit preſque toujours défavorable. La choſe eſt cependant bien claire. Les fortes remiſes que nous faiſons tous les ſix

mois chez l'Etranger, fait que nous avons plus beſoin de lettres ſur les autres places de l'Europe, que celles-ci n'en ont beſoin ſur nous. Or la balance du change dépend entiérement de ces beſoins mutuels d'argent.

La conſommation des Matiéres d'or & d'argent.

Il ſe fait chez nous une diſſipation immenſe des matiéres d'or & d'argent.

On ne compte aujourd'hui en France guéres moins de vingt mille Orphévres occupés à mettre en œuvre ces métaux, qui ne ſervent aujourd'hui qu'à ſatisfaire le luxe de la Nation.

Tandis que la diſette d'eſpéces devient tous les jours plus grande, les meubles d'or & d'argent augmentent continuellement ; & c'eſt parce que ceux-ci augmentent que les Finances de la Nation diminuent.

Les coffres forts des particuliers chez nous ſe ſont fondus, & ont été méta-

morphosés en piramides de vaiſſelle plate.

Les Seigneurs les plus obérés, ceux qui ſont le moins en argent comptant, ont de ces vaiſſelles pour des ſommes immenſes.

Chaque maiſon du premier & du ſecond état en France, équivaut à une boutique d'orphévrerie.

Ce métal chez les particuliers ſe préſente aux yeux ſous toutes ſortes de formes. Ceux mêmes qui n'ont pas de quoi vivre, ont la ſotte vanité de vouloir porter des bijoux d'or ou d'argent.

On entend dire tous les jours que ces métaux ſont devenus rares ; mais le moyen qu'ils ſoient abondans, ſi on les employe à tout autre uſage qu'à celui auquel ils furent d'abord deſtinés ? J'ai fait prendre un état des ouvrages en or & en argent fabriqués ſous toutes ſortes de formes dans les quatre principales Villes * de la Monarchie pendant

* Paris, Lyon, Bordeaux & Marſeille.



l'année 1754, & j'ai trouvé, par la proportion relative de ces quatre Villes comparées avec toutes les autres, qu'il faut qu'il se soit mis en œuvre dans le Royaume deux millions de matiéres d'or & d'argent dans cette seule année.

On ne sera point surpris de cela, si on fait attention que des quatre classes qui composent l'Etat, il y en a trois & demi aujourd'hui qui sont en usage d'avoir au moins des boutons, des boucles, & des tabatieres d'argent, &c. Or ces choses s'usent comme les autres, & c'est dans ce dépérissement continuel que se fait la grande consommation de ces métaux.

Nos fabriques de galons, d'étoffes de soie, d'or & d'argent sont pour ces matieres une seconde source d'épuisement continuel.

On ne voit aucun particulier chez nous qui ne porte sur lui une marque de notre mauvaise politique.

Jusqu'aux Domestiques de Livrée,

tout concourt à l'anéantiſſement de ces métaux.

C'eſt quelque choſe de prodigieux que la ſomme immenſe que nos fabriques en anéantiſſent tous les ans.

On a pouſſé la fureur de cette conſommation juſqu'au ſuprême dégré. Il y a des meubles chez quelques-uns de nos Seigneurs qui valent un demi million.

Les Egliſes forment un autre vuide dans nos Finances. L'or & l'argent y regnent avec profuſion.

Le luxe chez nous a fait de plus grands progrès dans les maiſons de Dieu, que dans celles du monde.

La plûpart des richeſſes ont été repouſſées dans les Egliſes ; ce qui a diminué dans la même proportion celles de l'Etat Politique.

Je ſçais que la magnificence des Temples porte avec elle une certaine vénération, qui attache en quelque facon au culte, & que le gros du peuple a encore plus beſoin d'être pris par les yeux, que

par les oreilles. Mais je reviens toujours à mes principes, & je dis que ce qui eſt excès (tant dans le ſpirituel, que dans le temporel) eſt un vice : or tout ce qui eſt vice entraîne au déſordre & à la confuſion. Si on fait un calcul des matiéres d'or & d'argent qui ſont actuellement dans nos Temples, on trouvera que la ſomme eſt immenſe ; ſomme qui étant monnoyée, ouvriroit de nouvelles branches de commerce, & augmenteroit la population.

La gloire de Dieu eſt inſéparable de la gloire de l'Etat. Celui-ci ne peut ſe dégrader, que l'Egliſe ne s'en reſſente.

Le Clergé a beau établir des ſyſtêmes, ramener tout à lui. Toutes les fois que le temporel diminuera, le ſpirituel s'en reſſentira.

L'avarice des gens d'Egliſe fait qu'ils s'étourdiſſent ſouvent ſur leurs propres intérêts.

Pour que le peuple puiſſe donner longtems, il faut quelquefois l'empêcher de

donner. Le mal eſt que les Eccléſiaſtiques ne remontent jamais au principe des choſes.

Que l'Etat ſéculier, par un zéle mal entendu, donne aujourd'hui au Clergé ce qui lui reſte de richeſſes ; & bientôt les gens d'Egliſe, au milieu des monceaux d'or & d'argent, ſeront eux-mêmes très-pauvres : car ce ne ſont pas ces grands dons qui, une fois reçus, deviennent inutiles à ceux qui les poſſedent, qui conſtituent l'aiſance des gens de l'Egliſe. Cette aiſance prend toujours ſa ſource dans le ſyſtême du Gouvernement Politique.

En effet quand les gens d'Egliſe auront tout englouti, que les richeſſes générales de la Nation ſeront dans leurs mains, qui les nourrira ? Qui les habillera ? Qui entretiendra ce même luxe des Egliſes ?

Les Politiques de l'Europe ſont étonnés de voir de petits Etats qui n'ont ni les reſſources, ni les moyens que nous

avons, nous tenir tête, & mettre souvent notre puissance en danger.

Cela vient de certaines combinaisons politiques qu'ils sçavent mettre en usage, & que nous n'avons pas.

Aucune Nation ne pourroit employer relativement plus de matieres d'or & d'argent pour son luxe que la Hollande & l'Angleterre, à cause de leur commerce ouvert avec les Royaumes à mines; cependant il n'y a aucune Nation en Europe qui en employe moins.

Ceux qui ont été en Angleterre, sçavent que les premiers Lords ne se servent à leur table que d'étain ou de porcelaine.

Les Eglises dans ces Etats sont ornées simplement. Ce sont des lieux de dévotion, & non d'ostentation. Les Fideles n'y sont point distraits par le luxe & la magnificence.

La somme générale des richesses est employée à faire valoir l'agriculture, à donner de nouvelles préparations aux

terres, à perfectionner les arts & les manufactures, & à augmenter la population.

Nous avons actuellement en France au-delà de treize cents millions * en meubles d'or & d'argent, en bijoux & vaisselle plate, &c. Cette immense richesse est à pure perte pour l'Etat politique ; c'est comme si elle n'y existoit point.

Si cette somme étoit monnoyée, elle représenteroit, au lieu qu'elle même est représentée.

Par ce coup d'Etat notre puissance se trouveroit d'abord augmentée du double.

Le Gouvernement François trouveroit, pour faire tête à ses ennemis, des facilités qu'il n'aura jamais sans cela.

Ces meubles d'or & d'argent ne fournissent aucune ressource.

Dans les tems de crise les moyens pour subvenir aux dépenses extraordi-

* M. de Voltaire, & plusieurs autres Auteurs en mettent moins.

naires,

naires ſont toujours pris ſur la ſomme monnoyée qui a cours dans l'Etat.

Au milieu de biens immenſes, nous ſommes (toutes choſes égales d'ailleurs) la Nation la plus pauvre de l'Europe. C'eſt que nous avons dénaturé nos richeſſes. Elles ſont devenues meubles.

Notre Miniſtere s'épuiſe en ſyſtêmes. On en voudroit trouver un qui remédiât aux déſordres où nos Finances ſe trouvent ; mais on ne prend pas les moyens propres pour réuſſir. Tandis que notre Gouvernement eſt obéré, & n'a pas le moyen de ſubvenir aux frais des guerres ; tandis que les impôts, pour fournir aux dépenſes extraordinaires, abîment le Laboureur & l'Agriculture ; tandis que les Arts languiſſent, faute d'une ſomme monnoyée pour les faire valoir, on voit pluſieurs Particuliers qui poſſedent des ſommes immenſes en matiéres œuvrées d'or & d'argent. Quelle contradiction dans notre Gouvernement !

Le peu de cas que la France a fait du commerce avec les Royaumes qui ont l'or & l'argent.

On ne connoît aujourd'hui de mines abondantes dans le monde, que celles qui appartiennent à l'Eſpagne & au Portugal.

La liaiſon d'intérêts avec ces deux Etats pouvoit donc ſeule augmenter nos Finances ; & c'eſt précifément ce que la France a le plus négligé.

Lors de la découverte de ces mines, le moment étoit décifif. Le fondement de notre grandeur dépendoit de cet inſtant : car il étoit bien naturel que ne puiſant point à cette nouvelle ſource des richeſſes ; & les autres y puiſant, notre puiſſance diminueroit dans la proportion du dégré d'or & d'argent que les autres Etats acquerroient de plus.

On eſt ſurpris qu'avec un commerce aſſez étendu, nous ſoyons la Nation la plus pauvre relativement à notre grandeur ; mais cela doit néceſſairement être

ainſi,parce que nos arts & nos métiers ne nous procurent point une ſeule once d'or & d'argent de l'Eſpagne & du Portugal.

Nous avons promené juſqu'ici notre induſtrie dans tous les continens de l'Europe les plus pauvres, & nous avons négligé les Royaumes les plus riches.

Ceux qui n'ont point de ces métaux, ne ſçauroient nous en fournir.

Tout cequ'ils peuvent faire, eſt de nous donner en échange de nos Manufactures, le produit des leurs que nous conſommons à notre tour, de maniere que dans une certaine révolution de tems, notre commerce ſe trouve toujours comme non avenu, & nos Finances dans le même état. On a beau calculer les avantages de l'induſtrie, la Nation ſeule qui réaliſe la ſienne en or & en argent, fait pencher la balance du pouvoir de ſon côté.

Quoique le commerce que nous faiſons actuellement avec l'Eſpagne, ſoit aſſez conſidérable, il ne nous procure

aucune richesse réelle ; c'est un pur commerce de fiction.

Les piastres que nous recevons d'Espagne comme marchandise, nous les renvoyons aux Indes comme marchandise ; ainsi après un siécle d'un commerce, en apparence assez avantageux avec les Espagnols, la France n'a pas une plus grande quantité de ce métal qu'auparavant.

Depuis la fin du regne de Pierre II. Roi de Portugal, nous avons laissé puiser aux Anglois & aux Hollandois dans les mines du Brésil au-delà de deux milliards en or, sans que nous ayons paru prendre part à cet événement. Cependant, c'est de-là qu'a toujours dépendu depuis le désordre de nos Finances, parce qu'elles n'ont plus été dans une proportion relative avec celles des Etats que je viens de nommer. L'Angleterre, dit-on, nous avoit devancés.

Cromwel avant les mines avoit déja

lié le Portugal par un Traité de commerce. Il falloit le délier ; la chofe nous regardoit perfonnellement. De l'anéantiffement de ce Traité dépendoit le falut de la France.

Nous faifons fi fouvent la guerre pour des mots ; pourquoi ne pas la faire pour des chofes ?

Par les Manifeftes du produit des mines qui paroiffent tous les ans en Efpagne & en Portugal, on eft fondé à fuppofer qu'il y a actuellement plufieurs milliards d'efpéces d'or & d'argent en Europe provenant de ces mines, déduction faite de ce qui en a paffé aux Indes.

La plûpart des Etats en regorgent. Il n'y a que la France qui ne connoît point cette monnoie.

Tout au plus nos Curieux en achettent quelques piéces pour orner leurs cabinets, à peu près comme on fait des médailles des Empereurs Romains.

A ce défordre général de nos Finances, il faut des remédes fpécifiques.

Chaque partie doit être corrigée séparément, chaque abus réformé dans son particulier.

Il y a deux branches générales des Finances.

La premiere regarde la circulation du numéraire dans les parties du Corps politique, & la seconde l'augmentation de ce même numéraire.

Ce seroit confondre ici l'ordre des choses, que de ne pas les séparer.

Pour remédier chez nous au défaut de circulation des espèces, il faut taxer les grands Propriétaires des fonds de Terre, en proportion de la Finance que leurs denrées leur procurent.

J'ai dit que la Finance suit toujours la proportion des fonds, & que ceux qui possedent une grande portion de terres attirent à eux une grande portion d'espèces.

Pour rétablir l'équilibre que l'abus des

grands poffeffeurs a rompu, il faut que les propriétaires foient taxés, non-feulement à proportion des arpens de terres qu'ils poffédent, mais en raifon de l'inégalité que cette difproportion jette dans les Finances.

Si mille particuliers, par exemple, poffedent une étendue de terrein qui produit cinquante millions de denrées, denrées, ils acquierent à eux cinquante millions d'efpéces.

Par-là ils s'approprient la dix-huitiéme partie du numéraire de l'Etat, quoique ce nombre ne foit qu'une médiocre portion de la maffe des fujets qui compofent l'Etat.

Une fi grande portion des Finances ne peut être détournée en faveur d'un fi petit nombre de particuliers, fans caufer un vuide proportionné dans toutes les autres branches du fyftême économique.

Cela peut fe démontrer.

Le ſeul, & j'oſe dire l'unique expédient qui reſte à notre adminiſtration, eſt de diſtinguer les grands propriétaires, des médiocres, & ceux-ci des inférieurs, &c. c'eſt-à-dire, qu'il faut claſſer les Sujets du Royaume ſelon leurs poſſeſſions, ſans diſtinction du Clergé régulier & ſéculier, de la Nobleſſe & des roturiers.

Par exemple, il faudroit compoſer la premiere claſſe de ceux qui poſſedent une plus grande portion des terres du Royaume ; la ſeconde, de ceux qui en poſſedent moins, & ainſi des autres, juſqu'aux laboureurs, dont les poſſeſſions ne ſont que d'un à deux arpens ; & ceux-ci compoſeroient la derniere claſſe.

Ces diſtinctions faites, chacune des premieres claſſes payeroit, comme nous venons de le dire, dans la proportion du numéraire que leurs denrées leur procurent, de ſorte que la claſſe de ceux qui ne jouiroient que d'un ou de deux

arpens de terre, ne payeroit rien.

Par-là, l'Etat auroit le même revenu & une meilleure circulation des Finances.

Si les classes qui attirent à elles par leurs denrées une grande portion d'argent, étoient plus taxées que celles qui, par une mediocre portion de denrées, se procurent moins d'espéces, le niveau se rétabliroit bientôt.

On pourra cependant faire ici une objection, sçavoir :

Que la classe de ceux qui ne possedent qu'un ou deux arpens de terre en propriété étant très-nombreuse, elle attire aussi à elle une portion considérable de numéraire.

Cela est vrai ; mais c'est parce que cette classe est très-nombreuse, que l'égalité n'y est point, & que la somme des Finances qu'elle reçoit par ses denrées n'est point en proportion relative avec les sujets des autres classes.

D'un autre côté cette classe, toutes choses égales d'ailleurs, est plus taxée que celle des grands possesseurs, & par conséquent il lui reste moins d'argent.

Il est de fait que cent mille particuliers qui ont chacun un arpent de terre, payent plus d'impôts à proportion que cent qui ont chacun mille arpens.

1°. Parce que la levée de la taxe de cette classe, qui est susceptible de beaucoup plus de frais, est plus grande ; car ces frais retombent toujours sur elle.

2°. Parce que dans les années de disette, elle obtient toujours moins d'indemnisation que celle des riches possesseurs.

3°. Enfin parce qu'elle est pauvre, condition qui en général la met hors d'état de remédier au désordre des saisons ; & cependant comme elle n'en paye pas moins, elle s'appauvrit toujours davantage.

En un mot, il arriveroit de-là que les grands propriétaires des fonds, en

payant de grandes charges, rendroient une partie des Finances que leurs denrées leur auroient procurées; ou, si pour ne pas tant payer, ils venoient à se défaire d'une partie de leurs possessions, ils passeroient dans une autre classe, & alors le nombre des propriétaires des fonds de terre se multiplieroit; ce qui, comme je l'ai prouvé ailleurs, seroit un avantage pour l'Etat.

Eteindre les Privilèges des Compagnies de Commerce.

Le malheur ordinaire de notre administration, depuis un siécle, a été de n'avoir des yeux que pour les avantages que procurent les grandes compagnies de commerce, sans faire attention à leurs inconvéniens.

Je ne parlerai ici que d'un seul. Je veux dire la réunion de l'espéce dans peu de bourses.

Or cet inconvénient suffit seul pour

anéantir tous les avantages que ces compagnies peuvent procurer d'ailleurs.

La richeſſe d'une Nation, je l'ai déja dit pluſieurs fois, dépend d'une certaine proportion dans le partage des Finances.

Pour qu'un Royaume ſoit floriſſant, il faut que ſon numéraire ſoit relatif à la maſſe générale des ſujets, & non point ſeulement à quelques ſujets.

Un petit nombre de particuliers ne ſçauroit jouir d'une groſſe portion des Finances générales, ſans cauſer en même tems dans l'Etat économique un déſordre général.

Or c'eſt-là préciſément le cas de ces compagnies.

Leurs priviléges qui les font jouir excluſivement d'un grand commerce, au préjudice des autres Citoyens, attirent d'un ſeul côté toutes les richeſſes.

L'Etat dépouille par-là pluſieurs millions de ſes ſujets, pour en enrichir deux ou trois cent.

On a beau dire que ces compagnies

rendent à l'Etat d'un côté ce qu'elles retirent de l'autre. Les énormes richesses dont elles jouissent, est une conviction certaine du monopole qu'elles exercent sur le reste de la Nation.

Est-ce que nous n'aurons jamais de balance juste pour peser nos intérêts politiques ?

Notre administration n'apprendra-t-elle jamais une chose qu'il lui importe tant de sçavoir, c'est-à-dire, que tel établissement de commerce qui est avantageux dans un tems, peut être très-préjudiciable dans un autre.

Peut-être que ces compagnies furent utiles dans le commencement de l'établissement de notre commerce.

Mais il est certain qu'aujourd'hui il n'en est pas de même, elles sont très-préjudiciables au commerce dont elles furent d'abord l'objet, parce qu'elles détournent à leur profit de trop grandes sommes ; ce qui gêne ce même commerce.

Enfin si nous voulons rétablir la circulation de nos Finances, il faut nécessairement anéantir les priviléges de ces compagnies.

Il n'y a guéres d'autre moyen pour faire rentrer dans la masse générale la portion des Finances qu'elles en ont détournée.

Changer la disposition des priviléges & des prérogatives accordés aux Arts.

Pour encourager les arts, lors de leur naissance, il fallut sans doute leur accorder des prérogatives.

Cette méthode par elle-même étoit très-louable. Il ne lui a manqué depuis qu'un meilleur systême d'économie

C'est comme une espéce de malheur attaché à notre Gouvernement, que lorsqu'il a donné sa protection à quelque établissement dont il a d'abord entrevu l'avantage, il continue toujours à la lui accorder, sans faire attention que la

continuité de cette protection eſt préciſément une des grandes raiſons pourquoi il ne ſe forme pas d'autres établiſſemens de même nature dans les autres parties de l'Etat, attendu que ces mêmes prérogatives & priviléges donnent aux premiers établiſſemens un trop grand avantage.

C'eſt de l'économie des graces & des faveurs répandues ſur les arts que dépend tout l'édifice de l'induſtrie générale.

L'habileté en cela conſiſte toujours moins à accorder, qu'à accorder à propos.

Dans les priviléges accordés aux arts, ſans une certaine proportion géométrique, combinée par le local, la Population & les Finances de l'Etat, la généroſité devient toujours vice.

Lorſque certaines Villes ont joui pendant long-tems des priviléges & prérogatives attachés à certains métiers, il faut les leur ôter, par cela ſeul qu'elles en ont long-tems joui.

Ces Villes se sont procuré par ces priviléges des avantages considérables, dont il est juste que d'autres Villes jouissent à leur tour.

Il faut donc accorder des priviléges aux Villes du Royaume qui n'en ont jamais possédés, précisément à cause qu'elles en ont toujours été privées : c'est l'unique moyen d'établir la balance dans nos arts & dans notre industrie générale ; ce qui pourra seul former une juste circulation des Finances.

Changer la forme d'administration de nos Finances.

On aura beau chez nous chercher à établir des systêmes pour remédier au désordre de nos Finances, tandis que leur administration sera l'affaire d'un seul homme, ou d'un petit nombre d'hommes, la confusion sera toujours dans cette partie.

L'expérience de tous les âges & de tous les siécles nous a appris une vérité qu'on ne sçauroit plus révoquer en dou-



te ; je veux dire que l'attrait de l'or ſéduit tous les hommes.

Le mal vient de l'opinion que l'on a attachée à ce métal.

Le cas qu'on fait des richeſſes, a ouvert la porte au péculat.

Un million en eſpéces, l'emporte ſur toutes les vertus enſemble. Il eſt donc important d'être riche. Auſſi que ne fait-on pas pour le devenir ? Tout eſt ſacrifié, l'honneur même.

Ceux qui déclament le plus vivement contre les brigandages des Financiers, pilleroient également les biens du Royaume, s'ils avoient une place dans les Fermes Générales.

Il n'y a qu'une ſeule voie d'empêcher ceux qui manient les Finances de l'Etat de ſe les approprier : c'eſt de leur en ôter les moyens.

Or cela dépend preſque en entier de la combinaiſon du nombre de ceux à qui on les confie.

Régle générale ; plus ce nombre eſt



grand, & plus il arrête le péculat, parce qu'il l'expoſe à un plus grand jour.

Car quoique tous les hommes ſoient comme convenus d'être vicieux, il s'en faut bien qu'ils ayent envie de le paroître.

Tel qui envahiroit la Monarchie entiere, s'il le pouvoit impunément, ſe piquera de candeur & d'intégrité, ſi ſa conduite eſt éclairée.

Mais pour éviter le péculat, il ne ſuffit point que le nombre des citoyens, à qui on confie les Finances, ſoit conſidérable, il faut encore que les Adminiſtrateurs des Finances ſoient pris dans toutes les claſſes de l'Etat.

Les Financiers ont toujours enſemble un intérêt commun. Leurs démêlés ne roulent que ſur le partage des richeſſes.

Il faut leur oppoſer des gens dont les vûes & les deſſeins ne ſoient pas les mêmes, & qui aient au contraire un intérêt perſonnel à ce que les Finances ſoient bien adminiſtrées.

Je le dis donc hardiment & sans hésiter : pour rétablir nos Finances, il faut changer la forme de leur administration, c'est-à-dire, établir un conseil de Finances composé des Représentans de la Nation, pris dans les différens ordres de l'Etat.

C'est à cette forme d'administration que la Grande-Bretagne doit toute sa force & sa puissance.

Sans elle cette Monarchie aujourd'hui seroit abîmée, parce que ses Finances auroient éprouvé le sort des nôtres.

» Un seul homme (dit un excellent » Ecrivain) * n'est point chargé en Angleterre de l'administration des Finan» ces. Ses différentes opérations, ses » ressources, ses projets dans les tems » difficiles, n'ont point pour Ministres » & pour Auteurs des gens qu'un vil » intérêt particulier anime ; c'est la Na-

* L'Auteur des Avantages & des Désavantages de l'Angleterre.

» tion elle-même qui les imagine, c'eſt » devant elle qu'ils ſont propoſés, & ſon » examen eſt moins ſujet à erreur.

» Et comme rien ne demande plus » d'intelligence, & n'intéreſſe plus particu- » liérement la Nation que la juſte pro- » portion, que l'emploi fidéle des ſom- » mes qu'elle deſtine aux dépenſes né- » ceſſaires de la marine, de l'ordinaire » & de l'extraordinaire des guerres, & » des ſubſides à payer dans l'étranger, » ce n'eſt pas un ſeul Miniſtre, ou des » Miniſtres ſeuls pour chaque partie, qui » réglent les ſommes qu'il convient d'aſ- » ſigner à chacun de ces objets; c'eſt » la Nation elle-même qui juge de » ſes différens beſoins; elle ne peut » donner une préférence mal entendue » ſur l'autre, ſes forces de terre & de » mer dans un juſte équilibre ne s'ac- » croiſſent pas aux dépens les unes des » autres, &c.

Mais l'Angleterre, dira-t-on, eſt une République, & la France eſt une Monar-

narchie ; ces deux Gouvernemens ayant des conſtitutions différentes, doivent agir par des principes oppoſés.

Je dis que dans tous les Etats, (je parle même des plus abſolus) il y a des branches de l'adminiſtration qui doivent abſolument être Républicaines, ſans quoi le pouvoir du Prince s'anéantira, & avec lui la conſtitution de l'Etat ; dans ce cas, c'eſt la République qui ſoutient la Monarchie.

Toutes les conſtitutions doivent céder à cette maxime politique, aujourd'hui la premiere de toutes : ſçavoir, que lorſqu'un Etat eſt environné de Gouvernemens qui ont un ſyſtême de Finances très-favorable, il faut les imiter, ſans quoi tout eſt perdu.

Un petit avantage dans cette partie en amene toujours un grand dans les autres.

Ce ſont les Finances qui mettent aujourd'hui en mouvement tous les reſſorts de la puiſſance politique.

Il n'y a point de vertus militaires, point de bravoure, point de génie & de climat qui tienne ; le peuple qui gouverne le mieux ſes Finances eſt le plus fort.

Pour ſoutenir la balance des pouvoirs, un Etat doit reſpectivement à un autre Etat dans cette partie de ſon adminiſtration oppoſer maxime à maxime, & pratique à pratique.

Les Gouvernemens là-deſſus ne ſont plus les maîtres de faire ce qu'ils veulent, il faut qu'ils faſſent ce que les autres font.

Je ne dis point qu'il faille diſſoudre la Monarchie Françoiſe, mais ſeulement mettre quelques-unes de ſes principales Branches au niveau de celles qui, dans les autres Etats ſont plus avantageuſes, & qui, à cauſe de cela, leur ont fait acquérir la ſupériorité.

L'autorité de nos Rois n'en diminueroit point, au contraire elle en acquerroit de nouvelles forces.

Les Princes ne ſont puiſſans qu'en raiſon de l'aiſance & de la richeſſe de leurs Sujets : or il eſt de fait qu'une telle maniere d'adminiſtration produiroit de grands avantages au Souverain.

Le peuple étant le corps de l'Etat qui fournit le plus de Finances, auroit ſes Repréſentans dans ce Conſeil : enſuite viendroient ceux du ſecond rang, la Nobleſſe & le Clergé ; le tout ſubordonné un Conſeil général des Finances où le Roi préſideroit. On ne manquera pas d'objecter contre cet établiſſement, les longueurs inévitables des aſſemblées nombreuſes.

On citera là-deſſus les débats du Parlement d'Angleterre, toutes les fois que le Roi a beſoin d'argent pour faire la guerre.

Mais on n'a pas encore remarqué que le tems employé à ce ſujet en délibérations Nationales, ait porté aucun préjudice à cette Monarchie.

Enfin de tous les inconvéniens, je demande s'il y en a un plus grand que

celui qui, par une adminiſtration précaire, met un Etat au point de voir toujours ſes Finances ruinées ; & je l'ai dit pluſieurs fois, & il ſemble que je n'aye fait cet ouvrage que pour le prouver : dans quelque branche de l'adminiſtration que ce ſoit, il s'agit moins d'éviter des inconvéniens, que de grands inconvéniens.

On ne ſçauroit ſe diſſimuler les avantages qui réſulteroient d'un ſemblable conſeil.

1. Dès-lors nos Finances étant relatives au bien de l'Etat, & non à l'avarice de quelques Particuliers, l'ordre s'y rétabliroit.

2. Les coffres de l'épargne ſeroient toujours pleins, parce qu'ils ne ſouffriroient plus cette grande diſſipation de deniers publics.

3. Toutes les fortunes des Financiers retenues alors dans le Tréſor Royal, formeroient une nouvelle Finance pour l'Etat.

4. Le peuple concourroit de lui-même au

au rétabliſſement des Finances, parce qu'il ſçauroit par ſes Repréſentans, que les ſommes qu'il donne ſont employées pour les beſoins de l'Etat, & non pour ceux des Maltotiers.

5. Il ſe prêteroit facilement à ces mêmes beſoins; car il n'y a rien que l'on faſſe de meilleure grace que ce que l'on fait volontairement.

6. Comme cette maniére d'adminiſtrer les Finances ſoutient l'Angleterre, elle ſoutiendroit également la France.

Etablir des taxes arbitraires ſur les fortunes des Financiers.

J'ai dit ailleurs que les Fermes Royales ont changé en quelque façon la conſtitution de l'Etat. Les Maltotiers ſe ſont emparés du revenu de la Couronne. Toutes les Finances aujourd'hui paſſent par leurs mains. Ils ont ſaiſi le numéraire. La fortune entiére de la Monarchie eſt dans leurs coffres. Ils ſont les caiſſiers généraux du Royaume.

S'il n'eſt donc plus poſſible de corriger le mal dans ſa ſource, du moins convient-il d'y apporter quelques remédes ſpécifiques, qui diminuent un peu le déſordre.

Un des meilleurs partis qu'on pourroit prendre, ſeroit de mettre ſur les Fermiers des taxes arbitraires, proportionnées à leurs richeſſes.

C'eſt en quelque façon l'unique moyen de rétablir les Finances.

Par-là, la portion conſidérable de numéraire que le contrat a détourné, rentreroit dans la maſſe commune; ce qui rétabliroit la vigueur dans toutes les parties du Corps politique, qui ſont engourdies depuis l'établiſſement des fermes. Si on demande par quel droit on pourroit établir de pareilles taxes; je réponds que c'eſt par celui qu'ont les Souverains de remettre l'ordre dans leurs Finances, lorſque quelque accident particulier l'a troublé.

Et quel autre moyen reſte-t-il aujour-

d'hui au Prince pour remettre un certain équilibre dans les richesses générales, que de taxer ceux qui les possédent presque en entier ?

On vit s'établir des chambres dans le Royaume après le Mississipi pour taxer ceux qui y avoient fait fortune. Cet établissement, tout violent qu'il étoit, fut avoué par tous les ordres de l'Etat, qui, bien loin de l'envisager comme l'effet d'une autorité despotique, le regarderent comme un acte de justice & de clémence. Or le contrat en France est un Mississipi continuel.

Ces taxes sont personnelles, & relatives au dégré d'opulence de chaque Fermier, Sous-Fermier, Directeur, &c.

Je n'ignore point que je forme ici le plus beau projet chimérique du monde. Vouloir faire rendre l'argent aux Maltôtiers de l'Etat, c'est vouloir faire remonter les fleuves vers leurs sources ; ce n'est pas pour le rendre qu'ils l'ont pris.

D'ailleurs il y a trop de gens engagés

dans leurs monopoles ; il faudroit renverſer le ſyſtême de l'Etat pour faire cette recherche. Ceux , qui par la part qu'ils ont à l'adminiſtration des Finances, auroient des raiſons générales pour que cette affaire réuſsît , en auroient d'un autre côté de particuliéres pour qu'elle échouât.

Quoi qu'il en ſoit , lorſqu'on ne trouvera aucun moyen de faire rentrer dans la maſſe générale la portion de la ſomme que les Traitans en ont détournée , on ne doit jamais ſe flatter en France de voir rétablir l'ordre dans les Finances.

Supplier humblement Louis XV. d'abolir , ou diminuer certains Offices & Charges de la Maiſon Royale créés par quelques-uns de ſes prédéceſſeurs.

La ſplendeur & la magnificence des Princes,diſent les Politiques, forment une partie de leur puiſſance ; mais cette puiſ-

ſance eſt toujours précaire, lorſqu'elle eſt priſe ſur les ſujets.

Il eſt ſurprenant que depuis le tems que les Rois cherchent à s'élever à la ſuprême grandeur, ils n'ayent pas encore appris à y parvenir, & que leur ambition même ne leur en ait pas frayé le chemin.

Que la dépenſe exorbitante des Monarques ſoit un obſtacle à leur puiſſance; c'eſt une affaire de calcul, on ne peut pas s'y tromper.

La puiſſance du Prince eſt dans le nombre des ſujets, & dans la richeſſe de la Nation.

Or on peut démontrer évidemment que plus un Souverain prend ſur les biens de ſes ſujets pour ſes dépenſes perſonnelles, plus il gêne le commerce & l'induſtrie, plus il diminue la population, & plus par conſéquent il met lui-même des entraves à ſa puiſſance.

On a vu par l'Etat de comparaiſon rapporté ci-devant, que nos Rois, mal-

gré leur grand numéraire, font plus pauvres que leurs Prédécesseurs ; cependant leur dépense est dix fois plus grande.

Le moyen donc d'établir un certain ordre dans nos Finances, lorsqu'on ne commencera pas par réformer ces dépenses !

La Maison Royale chez nous absorbe une Finance immense.

Les Trésoriers des besoins généraux de l'Etat, sont devenus les Trésoriers des besoins particuliers du Prince.

Une quantité d'Officiers nouveaux depuis le commencement du Regne de Louis XV. ont été formés pour l'intérieur & l'extérieur de sa Maison, & des Maisons Royales.

Un nombre prodigieux de charges, respectivement à la personne du Prince, fut créé, de même qu'une foule d'Officiers * de toute espéce, & dont on ne

* Il n'est pas question ici des Officiers militaires attachés à la Maison du Roi, mais de ceux de sa Personne.

découvre aucune trace parmi le faſte même des Princes Aſiatiques.

Ce train inconnu à nos anciens Rois, exige un tréſor particulier ; ce qui appauvrit le Roi & l'Etat.

La Monarchie eſt abîmée par la magnificence du Prince ; l'Etat ſuccombe ſous le poids de la grandeur Royale.

On dira que cette dépenſe du Souverain forme elle-même une circulation. Mais cette circulation n'eſt pas la bonne. Huit à dix millions de ſujets en ſouffrent, tandis que huit à dix mille ſeulement en profitent.

Il n'y a point de proportion entre le nombre de ceux qui fourniſſent à cette dépenſe & de ceux qui la reçoivent.

Au reſte, ce n'eſt point à nos Rois à qui il faut s'en prendre de ce déſordre. Nés, & élevés dans ce faſte qui, à cauſe de cela, n'en eſt plus un pour eux, ils ne ſçauroient appercevoir l'inconvénient.

Le mal vient des Miniſtres qui ont comme un intérêt perſonnel à leur

cacher les effets de ce déſordre.

Eux-mêmes ne dépenſeroient pas tant, ſi le Prince parvenoit une fois à dépenſer moins.

On a ſouvent propoſé de diminuer les dépenſes de la Maiſon Royale.

Le moment ſeroit des plus favorables. Il eſt même à préſumer que ſi ce projet n'a pas lieu ſous ce regne, il ne l'aura jamais; Louis XV. étant un Prince juſte, équitable, Roi patriote, ennemi du faſte & de l'oſtentation: on ne lui auroit pas plutôt montré l'endroit foible de ſon regne, qu'il y porteroit la main.

Eviter plus ſouvent la guerre.

Que tous les Gouvernemens ſoient dans un état forcé, il eſt cependant de fait qu'il y a une infinité de guerres qu'on peut éviter.

Le Cardinal de Fleury avoit formé le deſſein magnanime & impraticable de faire parvenir la Monarchie Fran-

çoiſe au point fixe de pacification.

Quoique ce projet ne dût jamais entrer dans la tête d'un homme d'Etat, il laiſſe cependant entrevoir que ce Miniſtre avoit une connoiſſance exacte de notre poſition.

Je ne dis pas qu'il ne faille point de guerres en France.

Ce ſeroit autant que vouloir détruire chez nous la bravoure & le courage, & anéantir les vertus militaires qui ſont la ſplendeur & le ſoutien de notre Gouvernement.

Dès-lors plus de gloire, plus d'honneur, plus de Nobleſſe, en un mot plus de Monarchie, &c.

Je dis ſeulement que nous nous engageons dans trop de guerres; & que cette ſuite continuelle & preſque non interrompue d'entrepriſes militaires, abîme toutes les parties de notre puiſſance politique.

Notre Nation dans les guerres éprouve

des crises, dont les victoires & les conquêtes ne l'indemnisent jamais.

Notre administration n'entre pas assez dans le détail des inconvéniens qui en résultent toujours.

Elle ne considére pas assez sur les positions, le génie des peuples & la nature des Gouvernemens contre qui nous avons la guerre à soutenir.

Un leurre, qui jusqu'ici en a toujours imposé à la France & qui (lorsqu'elle ne reviendra pas de son préjugé à cet égard) lui en imposera toujours, est que nos ennemis dans les guerres souffrent autant que nous.

Si cela étoit de même, nos guerres ne nous feroient aucun mal, parce que cette proportion relative des dommages laisseroit toujours l'équilibre des pouvoirs.

Mais il n'en va pas de même; l'expérience démontre que dans toutes les guerres que nous entreprenons, nous

essuyons des maux que nos ennemis n'éprouvent pas.

Cela vient de ce que dans ces Gouvernemens mixtes, l'Etat politique est en quelque façon séparé de l'Etat civil.

L'agriculture, le commerce, l'industrie vont toujours leur train en tems de guerre, parce que les différentes classes qui composent ces Gouvernemens, ont chacune, comme une constitution à part, & des principes distincts ; de façon que l'un ne prend jamais sur l'autre au point de s'anéantir réciproquement.

Pour nous, nous faisons toujours la guerre, pour m'exprimer ainsi, avec le capital de notre agriculture, de notre industrie & de nos Finances, c'est-à-dire, qu'il est toujours question du total de notre fortune.

Dans les tems de guerre, la plûpart de nos laboureurs deviennent soldats ; nos artisans n'ont plus de travail, & tout le numéraire de la Nation est employé en dépenses extraordinaires.

Nos terres alors ne produiſent preſque rien, tandis que d'un autre côté, par la diſſipation générale de nos Finances, toutes les parties du corps politique ſe trouvent ſans vigueur.

La premiere combinaiſon de politique eſt celle qui a pour objet la force, & la puiſſance de la République. Lorſque par une certaine diſpoſition des choſes, la paix remplit cet objet, on doit tourner toutes ſes vûes de ce côté-là.

Si on remonte à la cauſe premiére du déſordre de nos Finances, ou, ce qui eſt la même choſe, du déclin de notre puiſſance, on verra que ces déſordres prennent leur ſource dans cette ſuite de ſiéges & de batailles non interrompue, qui agitent depuis long-tems le Royaume. Il eſt vrai que d'un autre côté il nous en eût coûté pour les éviter.

Mais je voudrois que nos Miniſtres euſſent toujours devant les yeux cette importante maxime d'Etat auſſi bonne en Politique qu'en Médecine : que pour

ſauver le corps, il faut, lorſqu'il convient, ſçavoir ſacrifier quelques-uns des membres, &c.

Changer la conſtitution des vivres dans nos armées.

Lorſque nos ennemis nous déclarent la guerre, la premiére démarche que fait notre adminiſtration, eſt de mettre à l'enchere la ſubſtance des troupes.

On reçoit à Verſailles les offres des Compagnies des vivres qui ſe préſentent.

C'eſt-à-dire, qu'on ouvre la porte par-là à un trafic ſur la nourriture du militaire, qui va expoſer ſa vie pour ſon Roi, & le ſalut de l'Etat.

Quelle affreuſe politique ! Elle ſeule nous fait plus de mal que les armées de nos ennemis.

1. Elle eſt contraire à un certain droit militaire des gens.

2. Elle eſt diamétralement oppoſée aux intérêts économiques de l'Etat.

3. Elle ruine les Finances.

4. Elle donne l'avantage aux autres troupes ſur les nôtres.

C'eſt une eſpéce de droit militaire des gens que le ſoldat qui ſe bat pour ſon Prince, reçoive directement de lui l'aliment; ſans quoi il eſt fondé à croire que ceux que le Souverain met à ſa place pour remplir cette fonction, prennent ſur ſa ſubſiſtance. Il n'eſt peut être pas tant queſtion ici de la choſe que de l'opinion de la choſe.

Quand ces Compagnies ne feroient pas le mal qu'on leur impute, il faudroit les réformer par cela même qu'on les ſoupçonne d'en faire.

Nos Munitionnaires ſont généralement regardés par les ſoldats comme gens dont la fortune s'eſt faite aux dépens du premier beſoin phyſique des militaires.

Cette perſuaſion rend le ſoldat moins patriote. Comme il s'imagine par-là que le Prince a peu d'égards pour lui, il en a peu à ſon tour pour les affaires de l'Etat.

Les fortunes prodigieuſes des Munitionnaires ſont une preuve convaincante du déſordre que cette maniére d'adminiſtration cauſe dans les Finances.

Par la régie des vivres, le Gouvernement en ſeroit quitte pour des appointemens, au lieu que les Munitionnaires font de gros profits.

On a calculé que les cinq ou ſix Compagnies de vivres qui ſe ſont ſuccédées dans nos dernieres guerres, ont gagné au-delà de cinquante millions, déduction faite de tous frais & dépenſes quelconques.

Ce ſont cinquante millions qui ſeroient aujourd'hui dans le coffre de l'épargne de l'Etat, au lieu qu'ils ſont dans la poche de vingt ou trente Munitionnaires.

Outre le profit des Munitionnaires généraux, chaque Commis particulier, comme je l'ai déja dit, fait ſa fortune relativement au rôle qu'il joue dans le contrat des vivres.

C'eſt de la ſubſiſtance que dépend la force du ſoldat, & de celle-ci dépend ſon courage.

Par le contrat des vivres; cette ſubſiſtance devient une marchandiſe: or il eſt d'uſage que ceux qui en font le trafic la donnent la moins bonne qu'ils peuvent, parce qu'alors elle leur coûte moins.

Il eſt d'expérience que les troupes d'Angleterre, celles du Duc de Savoye & de la Reine d'Hongrie, dans toutes les dernieres campagnes, étoient mieux entretenues que les nôtres, non point par la quantité, mais par la qualité des denrées.

C'eſt que la conſtitution des vivres de ces Puiſſances eſt en pluſieurs endroits différente de la nôtre, & qu'on n'y voit pas communément ces affreux monopoles, qui ſe font remarquer chez nous.

Voilà ce qui a *été* en partie la cauſe, (je le dis hardiment) que ces troupes

agiſſant contre toutes les regles de l'art militaire dans pluſieurs rencontres, ont eu l'avantage ſur les nôtres.

Ces abus ſont trop ſenſibles, pour ne pas devenir à la fin l'affaire particuliére de notre Gouvernement.

Ceux qui réfléchiſſent ſur l'état naturel de nos forces, ſont étonnés de voir qu'avec un corps de troupes de trois cents mille hommes, la puiſſance de la France ſoit ſouvent en échec.

Le mal vient en partie de ce que depuis le contrat des vivres, il y a toujours deux principes qui dirigent nos actions militaires; l'une eſt la réputation du Général, & l'autre l'intérêt du Munitionnaire. Celui-là ne voit que la gloire; celui-ci ne voit que l'argent.

La plûpart de nos projets de guerre échouent, parce qu'il eſt de l'intérêt perſonnel de la Compagnie des vivres qu'ils ne réuſſiſſent point.

Leur bail finiroit trop tôt, ſi une cam-

pagne terminoit la guerre : or tout le monde ſçait que leur fortune dépend du grand nombre des campagnes.

N'eſt-ce point une choſe contraire à la ſûreté publique, de voir une compagnie de Maltôtiers en plein pouvoir de livrer l'Etat à l'ennemi ; car enfin, elle le peut, ſi elle le veut.

Elle n'auroit dans une ſituation critique, qu'à manquer à ſes engagemens, & la Monarchie ſeroit perdue.

On dira que dans pareil cas la tête du Munitionnaire de ſervice répondroit du déſordre ; mais qu'eſt-ce que la tête d'un miſérable Munitionnaire, en comparaiſon de la perte d'un Etat ?

Ce ne ſont plus nos Genéraux aujourd'hui qui conduiſent les opérations militaires, ce ſont nos Vivriers. Eux ſeuls dirigent la marche des troupes par des obſtacles qu'ils ſont toujours les maîtres d'y faire naître pour la ſubſiſtance.

Et qui ne ſçait qu'à la guerre, comme

ailleurs, tout dépend d'un inſtant, d'une circonſtance, qui une fois manquée ne ſe retrouve plus ?

Qu'une armée par la négligence, ou par l'intérêt de ceux qui doivent lui fournir des vivres, ait d'abord un premier déſavantage, celui-ci qui l'affoiblira, la menera néceſſairement à un ſecond, & ce ſecond à un troiſiéme : c'eſt une chaîne, ou pour mieux dire une conſéquence qui émaned'un premier principe.

Si ceux qui ſont à la tête de notre adminiſtration vouloient remonter à la ſource des déſavantages que nous avons éprouvés dans quelques-unes denos campagnes, ils verroient quenous les devons en partie à nos Compagnies des vivres.

1. En ce que dans pluſieurs occaſions elles n'ont pas verſé les matieres à propos & dans le tems marqué où elles étoient néceſſaires, ſous prétexte de l'impoſſibilité des tranſports ; mais cette impoſſibilite n'étoit autre choſe que l'effet

de l'intérêt perſonnel des Munitionnaires.

2. En ce que ces Compagnies ont ſouvent retardé les opérations militaires par les prétendues difficultés des approviſionnemens, & cela pour gagner du tems, & afin d'avoir les matieres à meilleur marché ; retard qui a ſouvent été déſavantageux à l'Etat, parce que nos ennemis en ont profité.

3. En ce que ces Compagnies n'ayant en vue que leur fortune particuliere, toutes leurs démarches ont été dirigées vers celle-là, & non vers la gloire du Prince & de la Monarchie.

4. En ce qu'il eſt de fait que dans preſque tous les combats qui ſe ſont donnés depuis vingt ans, nos ſoldats ont toujours manqué de pain.

5. Enfin, en ce que par les monopoles de ces Compagnies, elles ont cauſé un grand déſordre dans nos Finances générales ; ce qui a mis inſenſiblement le

Gouvernement hors d'état de ſoutenir les guerres.

Il eſt ſurprenant que les vivres des armées ſoient adminiſtrées par tout autres gens que les Militaires.

On demande pourquoi il n'y a pas un Lieutenant-Général en France chargé de cette partie, & qui n'ait d'autre affaire à l'armée que celle-là ?

Malgré l'uſage établi, & le préjugé reçu là-deſſus, cette partie eſt directement du reſſort du Militaire ; & ne peut même en bonne Politique appartenir qu'à lui.

Sans les vivres, une armée ne ſçauroit agir.

Pour peu de déſordre qu'il ſe mette dans cette partie, il faut néceſſairement que les opérations militaires en ſouffrent.

Un Général, quelque habile qu'il ſoit, ne peut rien ſans la ſubſiſtance du ſoldat. Point de pain, point de victoires.

Pourquoi donc confier une portion ſi

importante de la puissance politique à des Maltotiers ?

On dit pour raison que cette partie est sous l'inspection des Commissaires du Roi. Mais ceux-ci sont eux-mêmes du métier.

Ces charges de Commissaires, quoi qu'on en dise, tiennent plus à la Finance qu'à l'épée ; elles s'achetent. Or, régle générale, les hommes dont les professions ont le même point de vûe, s'épaulent & se soutiennent toujours : c'est l'usage.

On ne voit jamais un loup manger un autre loup.

Que si des raisons particulieres peuvent faire qu'il ne convienne point de confier entiérement les vivres aux Militaires, on peut y apporter un tempérament.

Les Chinois ont une pratique générale d'administration qui est admirable, & qui soutient sans doute leur Gouvernement, très-foible d'ailleurs.

Cette pratique eſt le mélange des Tartares avec les Chinois dans toutes les Charges & Tribunaux. De-là il réſulte une oppoſition de génie, de ſentimens & d'intérêts qui, en empêchant l'union néceſſaire aux malverſations, tient le Gouvernement politique & civil en équilibre.

Pour qu'une Société ſubſiſte, il faut que les vues de ceux qui la compoſent ſoient oppoſées. Or la maxime eſt la même pour toutes les branches de l'adminiſtration.

Je dis que pour éviter les monopoles juſqu'ici inévitables, il faudroit que les vivres de nos Armées fuſſent compoſées d'un Corps, moitié Militaire & moitié Financier.

1. Qu'un Officier Genéral, comme nous venons de le dire, eût la direction des fournitures de l'Armée, ayant ſous lui un Intendant nommé par la Cour qui lui feroit ſubordonné.

2. Les Munitionnaires dépendroient

abſolument de cet Officier, qui ſeroit chargé de leur faire rendre compte tous les mois de leur geſtion, & prendroit d'eux un état général de la poſition actuelle des vivres, c'eſt-à-dire, de la qualité & de la quantité des matieres exiſtantes, de l'endroit où elles ſont, des magaſins où elles ſe trouvent, &c.

3. Il ſeroit créé un Corps de Commiſſaires du Roi, dont la moitié ſeroit priſe dans l'épée, & l'autre dans la plume, exerçant indiſtinctement leur fonction ſur la partie des vivres, & rendant également compte de leurs opérations à l'Officier-Général.

Ces Commiſſaires d'épée ne perdroient point leur rang; ils ſeroient cenſés être dans leur Corps, & feroient leur chemin comme s'ils étoient préſens.

4. Tous les Gardes-magaſins de l'Armée, tant des vivres que des fourages, ſeroient pris dans le Militaire, & les Sous-Gardes-magazins dans la plume.

5. Afin que le ſervice ne ſouffrît point par

par l'abſence d'un trop grand nombre d'Officiers, chaque Régiment ne ſeroit tenu à fournir que deux Capitaines pour les vivres, leſquels ſeroient relevés par deux autres tous les ſix mois, après avoir rendu leurs comptes à l'Officier Général, pendant lequel tems ils ne ſeroient tenus à aucun ſervice militaire.

6. L'Officier Général, chargé de cette partie, auroit la nomination des Emplois exercés par les Militaires; & les Munitionnaires Généraux, celle des Commis ſubalternes.

7. En cas de conteſtation, diviſion & méſintelligence entre l'Officier exerçant un Emploi dans les vivres, & les Commis des vivres, l'affaire ſeroit décidée par l'Officier Général, l'Intendant de l'Armée, & deux principaux Munitionnaires.

8. Dans le cas de malverſation prouvée & avérée de la part de l'Officier chargé d'un magaſin dans les vivres, il ſeroit caſſé à la tête de ſon Régiment,

& déclaré incapable de ſervir le Roi à l'avenir.

9. Mais dans le cas de malverſation de la part du Commis ſubalterne, celui-ci ſeroit condamné aux Galeres, & même à être pendu, ſi le monopole étoit conſidérable, & entraînoit avec lui des conſéquences graves.

10. Il ſeroit créé douze Inſpecteurs Généraux des vivres, dont ſix ſeroient pris dans le Militaire, & ſix dans les Finances.

Les ſix Inſpecteurs Militaires rendroient compte à l'Officier Général des vivres, & les ſix Financiers aux Munitionnaires.

11. L'Adminiſtration des Finances relative aux vivres, ſeroit entiérement dévolue à l'Officier Général, qui en rendroit compte au Bureau.

12. A la fin de chaque campagne, il ſeroit établi une eſpéce de Conſeil de Guerre ou Chambre Ardente, compoſée de deux Maréchaux de France, de

l'Intendant des Finances, de six Commissaires du Roi Militaires, &c. pour vérifier les comptes des vivres de chaque campagne, afin de punir sévérement & sur le champ ceux qui auroient malversé.

Je n'ignore point la foule d'objections qu'on peut alléguer contre cet établissement.

On ne manquera pas de citer l'incompatibilité naturelle, qui est entre le Commis des vivres, & le Militaire; on objectera que l'Officier François a du mépris pour tout autre emploi que celui qui regarde le service du Roi. On ajoutera encore, que l'état de l'épée chez nous est diamétralement opposé à celui de la plume, & que l'éducation de ceux qui prennent le parti des armes est entiérement différente de celle qu'on donne aux Financiers.

Enfin on dira que le Maltôtier corrompra l'Officier, & qu'ils s'entendront

ensemble pour dissiper les Finances, & qu'alors le Gouvernement n'aura plus de ressources.

Je réponds que l'incompatibilité qui se trouve entre le Militaire & le Vivrier a un principe. Cette antipathie naît de l'opulence du Commis qui s'enrichit aux dépens de l'Officier.

Or, on n'a qu'à ôter la cause pour détruire l'effet.

Qu'on empêche le Commis de voler, de faire le grand, de trancher du Seigneur, & je me charge de sa réconciliation avec le Militaire.

C'est un avantage qu'a la France sur tous les autres Etats de l'Europe, que sa Noblesse revient facilement de ses préjugés, lorsqu'on lui en démontre la fausseté : or rien de plus aisé que de lui prouver que la partie des vivres qui donne le mouvement aux Armées, intéresse plus que toute autre chose la gloire du Prince, & par conséquent

forme une des branches les plus importantes du ſervice du Roi.

Sans doute que la liaiſon d'intérêts avec un Corps déja corrompu par ſes monopoles, peut corrompre celui qui auparavant ne l'étoit pas.

Cependant s'il y a chez nous quelque intégrité à l'épreuve de la corruption, on peut dire qu'elle eſt en général dans cette Nobleſſe qui, outre les ſentimens d'honneur qui lui ſont naturels, a un intérêt perſonnel de ſoutenir ceux de l'Etat, parce que le monopole des Finances retombe toujours ſur elle.

Du moins il eſt de fait que les Finances de la Monarchie ne ſçauroient être en déſordre ſans qu'elle n'en ſouffre.

Le Maltôtier eſt un être iſolé, il ne tient qu'à ſon coffre fort ; la Nobleſſe a des Domaines, des Terres ſeigneuriales (car le ſervice eſt aujourd'hui plein d'aînés de famille) ſur leſquelles le poids des impôts tombe directement.

Elle ne peut prendre d'une main, sans rendre de l'autre.

Enfin je ne doute point que cette nouvelle méthode de conduire nos vivres, dont je n'ai donné ici qu'une ébauche, & qui est susceptible d'une infinité de restrictions, variations, augmentations, ne fût sujette elle-même à beaucoup d'abus & d'inconvéniens; mais il s'agit de les combiner par leurs avantages : si ceux-ci sont supérieurs, ce nouveau système des vivres est bon.

Quoi qu'il en soit, qu'on adopte celui-ci, ou qu'on en suive un autre, il est de fait que nos Finances seront toujours abîmées, lorsqu'on laissera nos vivres sur le pied qu'ils sont aujourd'hui, &c.

Faire supporter au Clergé Régulier & Séculier les Pensions militaires

Ce qu'on a dit des pensions militaires ne doit regarder que leurs abus.

Ceux qui ont ſervi l'Etat, doivent être récompenſés à proportion de leurs ſervices, ſans quoi on anéantiroit l'émulation, qui eſt le ſoutien de la République.

Mais il ne faut point que ces récompenſes ſoient priſes ſur le peuple qui n'eſt déja que trop foulé en France.

Il y a long-tems que l'on avoit propoſé d'établir des penſions militaires ſur le Clergé.

Ce feroit l'unique moyen de faire la guerre, ſans que la guerre ruinât l'Etat.

Mais on a oppoſé à cet établiſſement une foule d'objections.

1. Eſt-il juſte, *a-t-on dit*, que le Clergé ſoutienne lui ſeul le plus grand poids des récompenſes militaires.

2. L'Etat de l'Egliſe, qui eſt de ſa nature un Corps pacifique, doit-il entrer dans les querelles politiques ?

3. Si ce Corps prend ſur lui-même en payant dans toutes les guerres un Don gratuit, n'en doit-il pas être quitte pour cela ?

4. Les Finances du Clergé ne sont-elles pas les Finances de l'Etat; & si les pensions sont préjudiciables en ce qu'elles sont pensions, ne le seront-elles pas également, sur quelque corps du Royaume qu'on les prenne?

Je dis d'abord que dans un Etat où il y a un Corps extrêmement riche, il faut qu'il aide à supporter les charges dans la proportion de son opulence; sans quoi tout équilibre est rompu, & le Gouvernement politique & civil doit périr nécessairement.

Qu'on combine les richesses du Clergé par les pensions militaires, & l'on trouvera que ce poids n'est pas si pesant pour lui qu'il ne puisse en porter un plus grand.

Voici des faits démonstratifs.

Par une infinité de calculs qui ont été faits du revenu du Clergé, il s'est trouvé que la masse générale de ses richesses, répartie géométriquement par chacun de ses membres, a été de 300. livres. Or

ſi on combine la maſſe générale des richeſſes de la Monarchie par ſa population univerſelle, on trouvera que la ſomme qu'elle donne pour chaque Sujet n'eſt que de 160. livres ou environ. Chaque homme d'Egliſe eſt donc plus riche de 140. livres que les autres citoyens de l'Etat.

Qu'on multiplie à préſent cette derniere ſomme par celle de cinq cents mille Sujets dont ce Corps eſt compoſé, & on trouvera que les penſions militaires aujourd'hui exiſtantes dans le Royaume, ne vont pas à la cinquieme partie de cette ſomme.

Sans doute que le Clergé doit entrer pour ſa quote part dans les querelles de l'Etat, puiſque ceux qui le compoſent en ſont également les Sujets.

Et de quel droit les autres Membres en doivent-ils ſupporter tout le poids ?

La Nobleſſe expoſe ſa vie ; le Soldat ſe bat pour la Patrie ; le peuple paye une foule d'impôts. Pourquoi le Clergé

pourra-t-il ſe ſouſtraire à la loi commune ?

Les ennemis de la Monarchie ne ſont-ils pas également les ennemis du Clergé ?

Le Clergé, dit-on, paye un Don gratuit. Je réponds que ce don eſt pour les frais de la guerre actuelle. Il ſert à ſoulager un peu le peuple, en l'aidant à ſupporter les dépenſes énormes dont l'Etat politique eſt toujours obligé de l'accabler dans ces occaſions ; mais ces guerres ont des ſuites à cauſe des gratifications & penſions qu'on eſt obligé d'accorder à ceux qui s'y ſont diſtingués : or ces penſions ſubſiſtent long-tems après les guerres ; les dons gratuits ne ſuffiſent pas pour payer ces charges. Ils ne ſoulagent l'Etat que pour un inſtant.

Il eſt juſte que les Eccléſiaſtiques qui jouiſſent des douceurs de la paix, contribuent à la ſubſiſtance des perſonnes qui ont expoſé leur vie pour leur procurer cet avantage. Les guerres ont pour principe l'indépendance publique, la liberté

des Sujets, & la jouiſſance paiſible de la fortune de chaque particulier.

Quoique cet objet ne ſoit pas toujours rempli, le principe n'en exiſte pas moins; or ſi elles ſont entrepriſes pour faire jouir chaque Corps particulier de l'Etat de ſes prérogatives, il faut encore une fois, que chacun de ces Corps participe à la dépenſe générale dans la proportion de ſes richeſſes particulieres.

Sans doute que les Finances du Clergé ſont les Finances de l'Etat. L'or & l'argent monnoyés appartiennent à l'Etat politique.

Les Finances, pour me ſervir de cette expreſſion géométrique, ont pour lignes les Sujets, & pour centre la République.

En prenant les penſions ſur le Clergé, on ôte les richeſſes à des hommes aſſez inutiles pour les donner à des gens qui ont bien ſervi l'Etat.

Mais où prendre ces penſions, dira-t-on? car malgré l'évidence des richeſſes

du Clergé, on voit une foule de mémoires qui prouvent toujours l'insuffisance de ses moyens. Mais sans entrer là-dessus dans les détails qui prouveroient le contraire, quel inconvénient y auroit-il, par exemple, que la somme des pensions affectées sur les Evêchés, Abbayes, Prieurés, & qui n'ont d'autre effet que d'augmenter les Membres de ce Corps, qui n'est déja que trop grand, en donnant à vivre à une foule d'Ecclésiastiques oisifs, fût affectée à l'entretien des vieux Militaires? Disons plus, où est la difficulté qu'une partie de ces Prieurés fût éteinte pour former un fonds de rentes, afin de suppléer par-là aux Charges militaires, & de récompenser ceux qui ont été les soutiens de l'Etat?

Je conviens qu'il faut dans toutes les Sociétes une Religion, & que cette Religion a besoin de Ministres.

Personne n'ignore non plus que les

richesses de l'Eglise appartiennent à ses Membres.

Mais la plûpart de ces pensions sont distribuées à des hommes * qui ne sont pas assez liés à l'Eglise, pour être du Clergé ; ni à la République, pour être des Citoyens. Ce sont des êtres amphibies qui tiennent de l'un & de l'autre, & qui n'appartiennent ni à l'un ni à l'autre.

La plûpart de ceux qui vivent de l'Autel en France, ne servent point l'Autel. Le Clergé pris en général distribue tous les ans en aumônes une somme immense aux mandians, ou vagabonds ; classe d'hommes qui, comme je l'ai déja dit dans le premier Tome de cet Ouvrage, diminue la puissance de l'Etat politique, parce qu'elle met des bornes à l'agriculture, à l'industrie & à la population : ne vaudroit-il pas mieux employer cet argent à établir des pensions militaires ?

* Les Abbés à simple tonsure & autres Bénéficiers.

Le Clergé gagneroit à cela ; il se trouveroit par-là lui-même plus riche, parce que la Monarchie le deviendroit davantage ; car je voudrois une fois pour toutes, que ce Corps si respectable d'ailleurs, & rempli de gens si éclairés, vît une chose que, malgré ses lumieres naturelles, il me semble qu'il n'a pas encore vu (je l'ai déja dit plusieurs fois) ; que son véritable intérêt est celui de l'Etat, & que lorsque par des vues particulieres il diminuera la puissance de l'Etat, la sienne déclinera nécessairement. Le Clergé Régulier sur-tout a une infinité de moyens de soulager l'Etat sans s'accabler.

Par un calcul général dressé sur le local des maisons Religieuses, aujourd'hui existantes dans le Royaume, il se trouve que nos Couvens d'hommes, sans rien prendre sur la commodité & sur l'aisance des Célibataires, peuvent loger vingt mille Invalides, ou Officiers réformés.

Chacune de ces Maisons à des loge-

mens furnuméraires, qu'on appelle l'appartement des Etrangers, mais qu'il faudroit à l'avenir faire appeller l'appartement des besoins de l'Etat, & en conséquence les faire occuper par ceux qui l'ont servi.

Bientôt nos Villes n'auront plus de quoi loger les citoyens.

Les Maisons Religieuses qui augmentent tous les jours, absorberont tout le local de la France.

Chaque couvent aujourd'hui chez nous est un vaste Palais, qui a ses grands & ses petits appartemens. L'ostentation seule les fait bâtir.

C'est pour la gloire du monde & non pour celle de Dieu, que sont élevés ces superbes édifices qui ne sont autre chose que des monumens de la vanité Religieuse.

Il y a au-delà de cinq cent millions en bâtimens claustraux, la plûpart non-occupés, tandis qu'une foule de Citoyens qui ont passé leur vie au service

de l'Etat n'ont pas de quoi se loger.

Cette surabondance de logemens inutiles, cause d'ailleurs un vuide dans nos Finances, qui, sans ces bâtimens superflus auroient eu un moindre chemin à faire pour arriver jusqu'à l'agriculture. Les désordres du Gouvernement économique se font souvent sentir, sans qu'on en pénetre la cause, parce que pour les découvrir, il faut combiner, pour m'exprimer ainsi, les combinaisons générales par les particuliéres; chose dont ceux qui sont à la tête des affaires économiques, ne sont pas toujours capables.

On demandera sans doute: quels dommages ces édifices surnuméraires causent-ils à l'Etat, puisque jusques ici on a toujours cru que la construction des maisons n'étoit autre chose que des manufactures publiques propres à faire circuler l'espéce du Royaume? Les voici ces dommages.

1. Une partie des matériaux employés à la construction des édifices, & sur-

tout à leurs embelliſſemens, ſont pris chez l'Etranger , & par conſéquent cauſent un vuide dans nos Finances.

2. L'induſtrie relative au commerce extérieur, qui eſt le ſoutien & la baſe de la Monarchie eſt diminuée par là ; puiſqu'une infinité de Maçons, de Charpentiers, de Menuiſiers, de Vitriers &c. ſurnuméraires, pourroient dans d'autres arts, & notamment dans la Marine, rendre les plus grands ſervices à l'Etat.

3. Notre agriculture en ſouffre ; car il eſt de fait que toutes les profeſſions dépendantes de l'architecture, &c. ſe forment aux dépens de la claſſe des Laboureurs.

Trois ou quatre cents mille Sujets de plus qui par-là paſſent leur vie à polir des pierres, s'occuperoient à remuer la terre.

Enfin le ſuperflu, de quelque nature que ce ſoit, eſt toujours un vice.

Un fonds ſi conſidérable en bâtimens

ne peut ſe trouver inutile ſans cauſer de l'autre côté un déſordre équivalent. Je reviens à mon ſujet. Ce qu'on a dit du logement peut également ſe rapporter à l'aliment.

Il n'y a point de Communauté Religieuſe en France qui ne pût nourrir une certaine quantité de vieux Officiers ſans s'incommoder.

Un réfectoire qui nourrit vingt Moines, nourriroit vingt cinq hommes, ſans preſque augmenter ſa dépenſe.

Au lieu de ces repas & de ces feſtins que les Maiſons rentées donnent continuellement à tout venant, ne vaudroit-il pas mieux en employer les fonds à décharger l'Etat d'une infinité de penſions alimentaires qui l'accablent ? Les Bernardins, les Bénédictins, & ſur-tout les Chartreux, donnent tous les ans non ſeulement l'aliment, mais même une ſomme conſidérable en argent à une foule de Gentilshommes mal aiſés du Royaume. La plupart même paſſent des

mois entiers dans ces Maiſons pour s'y rétablir ; & à leur départ il en ſuccede toujours d'autres.

Voilà donc comme des penſionnaires éternels avoués dans ces Communautés. Le mal eſt que ces penſions ſont à pure perte pour la République, parce qu'elles tombent ſur une claſſe d'hommes oiſifs, tandis que ceux qui ont ſervi l'Etat n'en profitent pas.

Quel inconvénient y auroit-il donc, que telle, ou telle Communauté, qui diſtribue tous les ans ſix, ou dix mille francs en aumônes alimentaires, ou en argent, en changeant la forme de l'emploi de cette ſomme, la deſtinât à l'entretien d'un certain nombre d'Officiers ? L'intention des bienfaiteurs qui n'ont donné ces fonds que pour les pauvres, ſeroit également remplie ; car les premiers pauvres d'un Etat ſont ceux qui l'ont ſervi.

Ces Communautés n'en ſeroient pas plus pauvres, & l'Etat en deviendroit

plus riche. On ne leur demande pas de donner davantage, mais de donner d'une maniere plus avantageuſe au Gouvernement dont ils ſont eux-mêmes citoyens.

Mais les Moines objectent :

1. Qu'ils n'ont quitté le monde, que pour n'avoir aucune communication avec lui. Que cette fréquentation continuelle des hommes d'un état différent du leur, changeroit inſenſiblement chez eux l'ordre des choſes.

2. Qu'il ſeroit dangereux pour des Réguliers, de vivre parmi des gens qui ne porteroient pas le même habit, & qui ne ſuivroient point les régles du même Ordre.

3. En un mot, que des Séculiers ne ſçauroient jamais s'accorder, ni dans la façon de penſer, ni dans la maniere d'agir avec des Religieux.

Ces raiſons ne ſçauroient en impoſer qu'à ceux qui ſe laiſſent ſéduire par des apparences.

On ſçait aſſez à quoi s'en tenir aujourd'hui ſur cette prétendue ſéparation du monde que le Clergé Régulier fait tant valoir.

A quelques bienſéances près, le Célibataire eſt ſur le même théatre que le Séculier. Ils y jouent tous les deux le même rôle. L'habit ſeul forme la différence du caractere.

La plûpart des Communautés, par le concours continuel d'allans & de venans, reſſemblent plutôt à des Hôtels publics qu'à des Maiſons de retraite. Les Moines ont donc tort d'alléguer leur ſéparation du monde. Mais en ſuppoſant que des Religieux ne pourroient pas vivre avec des Militaires, il ſeroit facile d'arranger tout cela.

Il n'y a point de Communautés rentées en France, qui n'ayent, comme je l'ai dit, ce qu'on appelle l'appartement des étrangers : c'eſt dans ces appartemens qu'il faudroit loger ces penſionnaires.

Les Ordres les plus réguliers, comme les Chartreux, par exemple, pourroient leur établir, s'ils vouloient, un réfectoire à part, & qui fût séparé de la Communauté.

Sans doute qu'on ne peut former aucun établissement avantageux dans un Etat, sans que d'un autre côté il n'en résulte une foule d'inconvéniens.

Mais, comme je l'ai dit plusieurs fois, c'est au Législateur à peser les uns par les autres; & il doit toujours faire la réforme, lorsque les avantages qu'elle procure sont plus considérables que les abus qui en résultent.

Je n'entrerai point dans le détail des avantages d'un tel établissement; j'observerai seulement en passant, que le grand objet de Louis XIV seroit rempli, c'est-à-dire, qu'on procureroit une retraite avantageuse aux Officiers, tant pour le spirituel que pour le temporel.

L'Hôtel des Invalides de Paris, qui, par l'ordre & la régularité qui y régne,



n'eſt autre choſe qu'une Communauté militaire, eſt une preuve là-deſſus des intentions de ce Prince.

Cette Maiſon ne ſuffit plus pour retirer cette foule d'Officiers que nos guerres continuelles mettent à bonne heure hors d'état de ſervir.

D'ailleurs la dépenſe de cette Maiſon eſt ſi conſidérable par le grand nombre d'Invalides, qu'elle devient très-onéreuſe à l'Etat.

Les ſommes deſtinées à l'entretien de ces Militaires, pourroient être employées plus avantageuſement ailleurs.

1. L'établiſſement dont je viens de parler, déchargeroit le Gouvernement du poids des penſions militaires, ſous lequel l'Etat gemit long-tems après les ſiéges & les batailles.

2. La France pourroit alors faire la guerre, ſans craindre d'être accablée par ſes propres victoires.

3. Les tributs du Peuple qui diminue-

roient par l'abolition de ces pensions, augmenteroient l'agriculture.

4. Le commerce acquerroit de nouvelles forces dans la proportion du rétablissement de cette partie des Finances.

5. Cet établissement formeroit un système de retraite meilleur que celui qui existe aujourd'hui ; car quoique l'Etat s'épuise pour donner des pensions aux Militaires réformés, ces pensions pour l'ordinaire ne suffisent pas pour leur fournir une subsistance convenable ; ce qui fait que la plûpart de ces Militaires s'adonnent à certains moyens indignes de l'habit qu'ils ont porté.

6. La tranquillité, l'ordre que cette maniere de récompenser les Militaires apporteroit, seroit un autre bien non moins avantageux.

La Politique elle-même, auroit par-là la satisfaction d'avoir autant travaillé pour le bien de leur corps que pour le salut de leur ame.

Ce

Ce n'eſt point à moi à faire ici le dénombrement des Maiſons Religieuſes qui pourroient ſupporter ces penſions, encore moins d'indiquer la portion qu'il conviendroit d'en charger chacune en particulier.

Je dirai ſeulement que pour exécuter ce projet, il faut avoir recours aux moyens généraux.

Il n'y a pas une ſeule Communauté Religieuſe en France qui ne prouve démonſtrativement, ſi l'on veut l'écouter, qu'elle n'a pas le moyen de fournir à l'entretien d'un ſeul Militaire.

Un grand nombre de ces Communautés, ſeroient même fondées dans leurs preuves.

La richeſſe eſt dans le général. Il faudroit donc fixer à chaque Ordre le nombre de ſes penſionnaires, ſauf à lui à pourvoir à leur entretien par les mêmes moyens qu'il emploie pour faire ſubſiſter le Corps des Religieux.

Car perſonne n'ignore que dans tous

les Ordres, la Communauté entiere est garante de l'indigence des Communautés particulieres.

Il y a une source générale de richesses qui se répand au loin, & qui arrose toutes ces Maisons Religieuses.

Abolir une partie des pensions accordées aux Particuliers.

Je viens de le dire; il faut des récompenses aux hommes, sans quoi la nonchalance chez eux prend la place de l'activité qui est l'ame de l'émulation.

Mais l'excès de ces pensions peut être préjudiciable.

Il faut prendre garde que les récompenses, en prenant trop sur les Finances, qui sont la force motrice du Corps politique, ne fassent dégénérer à la fin l'Etat en langueur.

Le point juste où l'administration doit fixer les Finances, n'est pas une chose facile à dire.

Cela dépend d'une foule de combi-

naiſons relatives à la poſition de chaque Gouvernement & de chaque Peuple.

Je ne dis point qu'il faille ôter les penſions de ceux qui rendent actuellement quelque ſervice à l'Etat, comme celles par exemple, qui ſont accordées aux arts & à l'induſtrie. Ce ſeroit le moyen de tout abîmer d'un côté, ſans rien réparer de l'autre.

Mais j'avance qu'il faut abolir celles dont les avantages qui les ont occaſionnées n'ont plus lieu.

C'eſt parce que le ſervice n'exiſte plus que la récompenſe doit finir.

Les Princes ne doivent, ni même ne peuvent être reconnoiſſans envers les Sujets, qu'autant que les ſervices que ceux-ci ont rendus à l'Etat ſe font ſentir à chaque inſtant. Cela ſeul peut juſtifier la continuité de la récompenſe. Pour ſe convaincre de cette vérité, il ſuffit de partir d'un principe, ſçavoir, que les Rois ne ſont que les économes du bien de leurs Sujets.

; Ils ne peuvent donc ôter arbitrairement aux uns pour donner volontairement aux autres, ſans être injuſtes. Ce ſont les hommes de la terre qui peuvent le moins exercer la vertu de la reconnoiſſance.

Nos Finances ſeront toujours mal adminiſtrées, lorſque des ſommes conſidérables ſeront tirées du tréſor Royal, pour être diſtribuées en penſions particulières.

Il y a une infinité de gens en France qui jouiſſent actuellement des récompenſes accordées aux ſervices qu'eux ou leurs ancêtres avoient rendus à l'Etat ſous le régne de Louis XIV; ce qui accable celui de Louis XV.

Quelques-unes de ces penſions ſont héréditaires, & ſe perpétuent dans les familles, en paſſant à leurs deſcendans; comme ſi les enfans devoient hériter des récompenſes attachées aux vertus de leurs; peres comme s'il ſuffiſoit qu'un homme eût rendu une fois un ſervice

à l'Etat, pour qu'une génération entiere vecût pour toujours à ſon aiſe. La plûpart de ceux qui jouiſſent aujourd'hui de ces penſions anciennes, ne ſçavent pas préciſement à quel titre.

Ils ont ouï dire, ou lu quelque part, que quelqu'un de leurs ancêtres avoit fait quelque action d'éclat.

N'eſt-ce point contre l'ordre des choſes & contre un certain droit public, que vingt deſcendans vivent ſur une belle action d'un de leurs ancêtres?

En un mot, c'eſt prodiguer les Finances, c'eſt ôter la ſubſiſtance à la veuve & à l'orphelin, que de laiſſer ſubſiſter de telles penſions.

Pourquoi faire paſſer les récompenſes de ceux qui les ont méritées à ceux qui ne les méritent point?

Etablir chez nous l'intérêt de l'argent au même prix que la Hollande & l'Angleterre.

On n'y réuſſira qu'en étendant les

branches de notre commerce & de notre numéraire dans la proportion de celui de ces deux Nations.

Un Souverain n'eſt pas plus le maître de remédier à l'inconvénient du haut prix de l'intérêt de l'argent dans ſes Etats par une Ordonnance, que d'empêcher par un Edit qu'une Puiſſance étrangere qui a l'avantage ſur lui, ne lui ſoit pas ſupérieure.

Dans l'un & l'autre cas, le Prince eſt dans un état forcé. Indépendamment des meilleures loix, le déſordre là-deſſus exiſtera toujours.

Le bas prix de l'argent a des cauſes premieres.

Il tire ſon origine de l'abondance des reſſources du commerce & des Finances.

On peut toujours juger du dégré des Finances dans un Etat, par le taux du prix de l'argent.

Par exemple, l'intérêt de l'argent en France dans le commerce étant ordinairement de ſix pour cent, & n'étant

en Angleterre & en Hollande que de trois & demi, à quatre, on peut conclure ſans autre calcul, que ces Etats ont l'avantage ſur nous dans ces deux branches, dans la proportion qu'il y a dans cette différence.

C'eſt-à-dire, qu'il s'en faut de plus de trente pour cent, toute proportion gardée d'ailleurs, que notre commerce ne ſoit ſi étendu & nos Finances auſſi abondantes qu'en Hollande & en Angleterre.

Pour faire baiſſer le prix de notre argent, il faut donc mettre notre commerce & notre numéraire au niveau de celui de ces Etats, ſans quoi les caiſſes de la Monarchie ſe trouvant toujours pleines de fonds étrangers qui viendront y jouir de gros intérêts, ruineront continuellement nos Finances.

Diminuer le nombre des Orfévres de chaque Ville.

On a établi des fixations en France ſur

plusieurs arts utiles, & on n'a jamais pensé à diminuer le nombre des Orfévres, profession qui fait une consommation immense d'or & d'argent, & qui épuise l'Etat de ces métaux.

On dira que cette fixation peut avoir des conséquences dangereuses.

1. Elle diminueroit, prétend-on, une branche du commerce extérieur.

2. Rendroit moindre celui de l'intérieur.

3. Porteroit préjudice à l'industrie; attendu qu'elle éteindroit plusieurs professions qui en dépendent.

4. Aboliroit le droit de contrôle qui entre aujourd'hui dans le systême des dépenses générales de l'Etat.

Sans doute que notre commerce extérieur doit fixer la principale attention du ministere, parce qu'il est la base de la puissance politique; mais on se trompe presque toujours chez nous, en prenant pour commerce ce qui n'en est plus un.

Avant que les Etats de l'Europe eus-

ſent ouvert les yeux ſur leurs véritables intérêts, l'orfévrerie & la bijouterie françoiſe avoit cours dans les Royaumes étrangers; & à cauſe de cela même, pouvoit nous être avantageuſe, je dis pouvoit; car il n'eſt pas bien décidé que cela fût. En effet, quoiqu'il entrât beaucoup de main-d'œuvre dans ce commerce, ſi la valeur intrinſeque que nous donnions aux étrangers formoit un vuide continuel dans la maſſe générale de notre argent, ſans être remplacé de leur part par la même quantité de ces métaux, ce commerce dans le fond nous étoit préjudiciable. Mais en ſuppoſant qu'il nous étoit avantageux, il eſt certain qu'il n'en eſt plus de même aujourd'hui.

Tous les Etats ont compris qu'il étoit de leur véritable intérêt, de ne ſouffrir d'autre luxe que celui qui prenoit ſa ſource dans l'induſtrie même de la nation.

Notre orfévrerie, & notre bijou-

terie, eſt prohibée chez tous les peuples de l'Europe; de maniere que ce commerce, ſi on en excepte quelques portions détachées qui ſe font en contrebande, eſt réduit à la France ſeulement.

La plus grande conſommation de l'orfévrerie & de la bijouterie françoiſe ſe fait aujourd'hui dans l'Etat. C'eſt nous-mêmes qui, par notre luxe, épuiſons continuellement notre or & notre argent.

Or ſi la conſommation de ces matiéres eſt déſavantageuſe, comme je crois l'avoir prouvé plus haut, il eſt de l'intérêt de l'Etat de diminuer le nombre des Orfévres.

On ne doit encourager le commerce intérieur qu'autant qu'il eſt utile. Or toute conſommation qui tend directement à l'anéantiſſement d'une matiére qui eſt elle-même la force & la puiſſance, eſt préjudiciable.

Plus on affoiblira chez nous ce com-

merce, & plus notre Etat politique acquerra de nouvelles forces.

D'un autre côté, on peut dire hardiment qu'il n'y a point de profession plus préjudiciable dans un Etat, que celle des Orfévres & des Bijoutiers, non seulement à cause des riches matiéres dont ces professions procurent le dépérissement, mais même relativement à l'industrie & à l'emploi des hommes.

Un citoyen auroit déja rendu des services importans à sa patrie dans une autre métier, lorsqu'il commence à être ouvrier médiocre dans ces sortes de professions.

Il ne faut pas moins de neuf ans pour parvenir à la maîtrise.

C'est-à-dire, que la société perd un citoyen pour neuf ans.

J'ai souvent réfléchi à ce vuide immense qui se trouve dans le travail de nos terres, à cette foule de bras qui manquent à notre agriculture générale, & j'ai découvert, ou j'ai cru au moins

découvrir, que ce désordre prend sa source de cette liberté mal raisonnée, que notre administration donne à chaque Sujet de faire tel usage qu'il lui plaît de son tems. Ce tems si précieux, qui est la seule richesse d'un Etat, n'est employé chez nous qu'à des choses peu nécessaires, & très-souvent nuisibles.

Que les Ministres apprennent donc une fois pour toutes, que c'est sur la combinaison de l'emploi de ce tems, qu'est fondé le gouvernement civil & politique.

Un Etat avec dix millions de Sujets, peut être aussi puissant qu'un autre qui en a quinze; il suffit que les bras des Sujets soient employés plus avantageusement dans l'Etat, qui n'a que dix millions d'hommes, que dans celui qui en a quinze millions.

Ce n'est point assez pour ceux qui sont à la tête de l'administration de remonter aux causes générales du désordre occasionné par la liberté qu'on laisse à cha-

cun de faire tel usage qu'il lui plaît de son tems, il faut encore passer aux causes particulieres. C'est à celles-ci qu'il convient le plus souvent d'apporter le reméde.

Les apprentissages longs sont toujours onéreux à un Etat. Ils forment une perte réelle pour la République.

La somme du tems qu'il faut pour se perfectionner dans l'art de l'orfévrerie est un mal effectif.

Cette foule de Sujets qui perdent dans ce métier un tems précieux, & qui ne produit rien, auroient d'abord été utiles à la société par d'autres professions. C'est une observation que chacun peut faire : qu'on se perfectionne plus difficilement dans les arts agréables que dans les arts utiles. La nature est simple & aisée. Le luxe seul crée des arts compliqués & difficiles, &c.

Mais, dira-t-on, la fixation des Orfévres éteindroit presque en entier le droit de contrôle, ce qui jetteroit l'Etat

dans un nouvel embarras, attendu que toutes les charges aujourd'hui ſont relatives aux beſoins de l'Etat, & qu'on ne peut guéres en abolir une ſeule, ſans donner une ſecouſſe générale à la machine du gouvernement politique.

Le malheur eſt que dans les matiéres de cette nature, on laiſſe toujours la choſe pour ne s'attacher qu'à ſes accidens.

Si on diminue le nombre des profeſſions qui ſont l'occaſion continuelle du dépériſſement des matiéres d'or & d'argent, il en reſtera davantage dans l'Etat, & par conſéquent il ſera plus riche : or étant plus riche, il eſt clair qu'il aura plus de reſſources qu'il n'avoit avant l'abolition du contrôle.

Je dis donc que pour remédier à ce dépériſſement continuel de nos matiéres d'or & d'argent, dont la conſommation empêche l'augmentation de nos Finances, il conviendroit de fixer le nombre d'Orfévres dans chaque ville de la

France, à un certain nombre relatif aux beſoins indiſpenſables de la fabrication de ces métaux.

Cette fixation, au lieu de diminuer l'induſtrie générale, au contraire l'augmenteroit; ſur les débris de cette profeſſion, on verroit s'élever une infinité d'arts qui occuperoient un bien plus grand nombre de Sujets.

Par exemple, les manufactures de quincaillerie, comme celles en acier, cuivre, laiton, &c. preſque anéanties en France depuis les grands progrès de l'orfévrerie, reprendroient leur premiere vigueur.

Celles des fayances, des porcelaines & des autres terres ſe multiplieroient à l'infini, ce qui augmenteroit conſidérablement l'emploi des hommes & la population.

Je dis que quand cette profeſſion n'auroit point de conſéquences dangereuſes par rapport aux Finances, il faudroit toujours la limiter.

C'eſt de toutes les Politiques la plus mal entendue, que de permettre la fabrication de métaux qui par leur nature ſont très-durables. Il y a long-tems qu'on fait le reproche à l'Angleterre, que ſes draps durent plus que ceux des autres fabriques de l'Europe ; ce qui met des bornes à ſes manufactures.

Diminuer le nombre des fabriques d'étoffes d'or & d'argent, & de galons.

Ce que j'ai dit à l'égard de l'orfévrerie & de la bijouterie, peut ſe rapporter à nos riches étoffes.

La France en fourniſſoit autrefois à l'Europe entiere. A préſent preſque tous les Etats étrangers ont leurs fabriques à l'imitation de celles de Paris & de Lyon, & ont prohibé les nôtres ; de maniere que nous ſommes aujourd'hui les ſeuls conſommateurs de nos étoffes d'or & d'argent. Ce qui s'en débite chez l'Etranger, ne perce qu'au travers de la contrebande : commerce onéreux,

comme ſont tous les commerces clandeſtins, attendu qu'il eſt la ſource d'une infinité de conteſtations & de diſſenſions nationales, qui à la fin dégénerent toujours en guerres ouvertes. La Politique n'eſt que le prétexte de celles que l'Angleterre nous ſuſcite. Nos manufactures en ſont la premiere cauſe.

Je ſçais que je touche ici une corde bien délicate. Paris, & Lyon, qui ſont aujourd'hui les deux piliers de la Monarchie, ne tiennent leur exiſtence que de ces manufactures.

Mais c'eſt une fatalité qui nous eſt comme naturelle, de ne revenir de nos préjugés que le plus tard que nous pouvons.

Parce que nos fabriques d'or & d'argent, & de galons donnent à vivre à un grand nombre d'ouvriers; parce qu'elles déploient notre génie; parce quelles excitent l'admiration de l'Etranger; parce qu'elles irritent le luxe; parce qu'elles forment une certaine conſommation,

notre adminiſtration ne voit rien au-delà.

Cependant la ſomme des maux que ces fabriques cauſent à la République, eſt bien plus conſidérable que celle des biens qu'elles procurent.

1°. Elles reſſerrent les autres branches de l'induſtrie.

2°. Elles font qu'un grand nombre de Sujets perdent de vûe les profeſſions de premier beſoin, & en abandonnent entiérement la trace.

3°. Elles mettent une cherté dans les conſommations, parce que cette induſtrie ſe paye plus chérement que les autres.

4°. Enfin elles conſomment beaucoup de matiéres d'or & d'argent, qui, répandues dans nos Finances, augmenteroient notre puiſſance politique.

Lorſque le Légiſlateur quitte un inſtant la balance, tout eſt perdu.

Les avantages des arts doivent être combinés par leurs inconvéniens : c'eſt de la ſomme des uns comparée à celle

des autres que naît le véritable ſyſtême de l'induſtrie.

Il faut diminuer le nombre de nos fabriques riches, ſi l'on veut que l'Etat ne devienne pas de jour en jour plus pauvre. Je ne dis point qu'il faille les détruire entierement. Nos voiſins profiteroient de cette mauvaiſe politique.

Le luxe a fait de trop grands progrès chez nous, pour prétendre l'anéantir par un ſeul Arrêt; la France regorgeroit alors des étoffes d'or & d'argent, & des galons d'Angleterre.

D'ailleurs, ſi d'un côté ces manufactures nous ſont préjudiciables, de l'autre elles nous ſont utiles, en ce qu'elles ſervent à tenir la puiſſance de nos ennemis en équilibre, qui, comme nous, ont de ſemblables fabriques. Les arts entrent aujourd'hui dans l'édifice de la grandeur des Etats, mais il y a un dégré d'augmentation ou de diminution relative qu'il faut ſuivre. C'eſt dans ce dégré qu'eſt

la force & la puissance. La vraie Politique est d'atteindre le but, & non pas de le passer.

Quand nous aurions deux tiers de moins de manufactures d'or & d'argent que nous n'en avons aujourd'hui en France, nous serions toujours de ce côté-là en proportion relative avec la Hollande & l'Angleterre, qui sont les deux Etats rivaux dont nous avons plus à craindre.

C'est une affaire de calcul, on ne peut pas s'y tromper. La publicité des fabriques de ces Etats & des nôtres peut mettre la chose en évidence. On n'a qu'à prendre un état de leurs fabriques, & on verra que, toutes choses égales d'ailleurs, on peut faire cette diminution en France, sans commettre notre puissance, & qu'au contraire c'est l'unique moyen de la rétablir.



Ordonner que les meubles d'or & d'argent, vaisselle plate des Particuliers du Royaume soient portés aux Hôtels de la Monnoie pour être convertis en espéces courantes.

C'est une maxime d'Etat, qu'il vaut mieux laisser les anciens abus que d'en introduire de nouveaux ; car les anciens ont cet avantage, qu'on y est accoutumé, & qu'on va toujours avec eux ; au lieu que les nouveaux causent des révolutions dont les conséquences sont toujours très-dangereuses.

Mais lorsqu'on a mûrement réfléchi sur un désordre politique & civil, & qu'on a pesé ses inconvéniens par ceux mêmes que la réforme doit faire naître, il n'y a plus à balancer.

Quelques inconvéniens qui puissent se rencontrer, en obligeant le Corps entier d'une Nation à se défaire de ses effets précieux, pour les métamorphoser en une richesse qu'elle n'a pas déja voulu

avoir, puiſqu'elle lui en a préféré une autre ; quelque révolution qu'un tel changement puiſſe cauſer dans le ſyſtême de l'Etat, cela doit être compté pour rien, parce que ces inconvéniens diſparoiſſent devant l'utilité générale que ce changement procure.

Sous quelque face différente que ſe puiſſent préſenter les objets, il y a cependant des choſes dont tout le monde convient, & dont chacun tombe d'accord.

Par exemple, perſonne ne ſçauroit nier que la ſomme de douze ou de quatorze cents millions, plus ou moins, que nous avons dans le Royaume en matieres d'or & d'argent, changées en eſpéces, n'opérât le plus grand de tous les biens.

Par ce ſeul coup d'Etat, la Monarchie renaîtroit de ſes cendres.

Notre agriculture, la baſe de la puiſſance politique, qui ne ſe perfectionne point, faute d'une certaine proportion

dans nos Finances, relative à l'étendue de nos terres, arrofée par une nouvelle pluie d'or, fleuriroit fans que le gouvernement même s'en mêlât.

Notre commerce n'auroit plus d'entraves, notre induftrie plus de bornes.

L'Etat politique trouveroit dans cette nouvelle richeffe des reffources, que toutes fes combinaifons ne lui fourniront jamais.

Nos guerres auroient une fin; car les Puiffances qui, en nous les fufcitant aujourd'hui, ne fe fondent que fur l'infuffifance de notre numéraire, fçachant alors qu'il feroit confidérablement augmenté, fe garderoient bien de les entreprendre.

On dira peut-être qu'obliger un peuple à fe défaire de fes effets mobiliers, c'eft en quelque façon violer le droit des gens, & attenter fur la liberté des citoyens.

Mais la liberté des citoyens ne confifte point à faire ce qu'ils veulent, mais à faire ce qu'ils doivent vouloir.

Il y a une infinité de Peuples en Europe à qui il n'eſt pas permis de porter du galon : il y en a d'autres qui ne peuvent avoir des meubles d'or & d'argent. On ne voit pas cependant que ces Nations s'eſtiment moins libres que les autres.

Quelque idée qu'on ſe forme de ce mot, quelque préjugé qu'on attache à ce nom, il ſera toujours vrai que la Nation la plus riche ſera la plus libre.

Que de tributs, que de taxes, que d'impôts, que de vexations, que de monopoles la France épargneroit à ſon Peuple, par l'accroiſſement de cette nouvelle ſomme monnoyée, ajoutée à l'ancienne !

Comme nos Finances jouiroient alors d'un état d'abondance, il ne feroit plus queſtion chez nous de ces expédiens, de ces ſtratagêmes, de ces moyens toujours forcés pour avoir de l'argent dont la levée fait encore plus de mal que le tribut même.

On

On dira peut-être qu'un tel coup d'Etat ne ſçauroit ſe frapper en France, attendu que le Peuple n'a pas aſſez dec onfiance dans le Gouvernement.

On vit du tems du Régent le Corps entier de la Nation ſur un ſimple Edit, porter tout ſon or & ſon argent à l'Hôtel des Monnoies, & s'en réſerver à peine de quoi ſubſiſter journellement. Il eſt vrai que bientôt après il en fut fâché ; mais ce ne fut pas ſa faute. On le força malgré lui au repentir.

Pour gagner la confiance du Peuple, il y a un moyen ſûr, qui eſt d'agir avec lui de bonne foi.

Régle générale ; tous les monopoles d'Etat retombent toujours ſur l'Etat.

La meilleure Politique (même en Politique) eſt celle qui a pour baſe l'équité.

On ne tarde guéres à s'appercevoir d'un deſſein qui manque de droiture.

Le Peuple malgré ſa ſtupidité naturelle, eſt toujours le premier à s'en appercevoir, parce que dans tout ce qui re-

garde ſa fortune, il ſort de ſon caractere d'idiotiſme, qu'il conſerve par-tout ailleurs.

L'on eſt aſſuré de gagner la confiance d'une Nation, lorſqu'on lui montre évidemment qu'on agit pour ſon bien. Alors il n'y a plus de conſtitution qui tienne ; tous les Gouvernemens du monde ſont les mêmes, parce que tous les hommes ſont idolâtres de leurs intérêts perſonnels. Un projet qui auroit pour bût en France de faire porter à l'Hôtel des Monnoies tous les effets en or & argent du Royaume, pour que la valeur en fût remiſe au Roi, ſous prétexte qu'il a beſoin de ces ſecours, ſeroit un vol public. Les richeſſes des citoyens doivent être auſſi aſſurées que leurs vies. D'ailleurs dans le cas dont il s'agit ici, ils n'obéiroient point. Le plus grand nombre diſparoîtroit du Royaume avec leurs effets.

Après la publication de l'Edit, il ne reſteroit au Prince que le chagrin d'avoir hâté la ruine de l'Etat par la déſertion

d'une foule de riches particuliers.

La France ne doit jamais perdre de vûe l'aventure de la révocation de l'Edit de Nantes.

Lorsqu'on attaque directement la fortune, ou la Religion des Sujets, on est toujours sûr de les voir prendre un parti violent.

L'unique ressource qui reste aujourd'hui à la Politique, est de mener le Peuple au bien général par le chemin de son intérêt particulier.

L'objet qu'on doit toujours mettre devant les yeux du Public est l'augmentation, ou tout au moins la conservation de ses richesses.

En un mot, pour augmenter la masse de notre numéraire, il faut obliger la Nation de porter à l'Hôtel des Monnoies tous ses effets en or, & en argent pour en faire des espéces au même poids & titre que celles qui circulent aujourd'hui dans le Royaume.

Mais afin de prévenir tout soupçon,

l'unique moyen feroit d'établir d'abord dans chaque ville du Royaume, un bureau où chaque particulier feroit tenu d'aller déclarer la quantité des matiéres d'or & d'argent œuvrées qui lui appartiennent, fous quelque forme & figure qu'elles puiffent être.

Sur le rapport de cette déclaration générale, il feroit fait de tous ces effets en or & en argent trois portions égales, dont la premiere feroit d'abord portée aux Hôtels des Monnoies, pour être fabriquée en efpéces, & tout de fuite après la fabrication, remife aux particuliers, relativement à leur tiers.

De façon qu'on ne procéderoit à la fabrication du fecond tiers, qu'après que le premier auroit été délivré à fes propriétaires en efpéces, & ainfi du troifiéme, &c.

Chaque particulier qui auroit de la vaiffelle plate ou d'autres effets en or & en argent, les remettroit à l'Hôtel des Monnoies de fon département, fans

qu'il lui fût permis de les faire paſſer à un autre.

Dans le cas que les Hôtels des Monnoies de certains départemens étant trop chargés, ne puſſent point réduire en eſpéces les matiéres qui leur auroient été remiſes, il leur ſeroit libre de les faire paſſer dans d'autres, & de s'entendre enſemble pour les frais de voiture & du retour, attendu qu'il faudroit que la valeur fût toujours payée en eſpéces dans l'Hôtel des Monnoies, où les particuliers auroient remis leurs matiéres d'or & d'argent.

Le Roi par un Arrêt ſe rendroit garant de toutes les matiéres d'or & d'argent, qui auroient été remiſes par ſes Sujets à l'Hôtel des Monnoies.

Outre le droit de Seigneuriage, il ſeroit fait une avance au Roi ſur toutes ces matiéres d'or & d'argent changées en monnoies, d'un dixiéme de ces eſpéces.

C'eſt-à-dire, qu'un particulier qui auroit cent marcs d'argent, en prêteroit

dix au Gouvernement, pour les besoins présens de l'Etat, dont il lui payeroit l'intérêt à raison de quatre pour cent, le capital rembourſable dans dix ans. Libre néanmoins à un chacun de ne pas être rembouſé, s'il ſe contentoit de cet intérêt.

Il ſeroit cependant permis à tout particulier, dont le bien fonds ſeroit de vingt mille francs, d'avoir douze couverts d'argent, deux grandes cuilliers & deux ſalieres.

Et aux Seigneurs du Royaume dont le revenu paſſeroit cinquante mille livres, d'avoir une vaiſſelle plate, dont la valeur ne fût point au-deſſus d'une ſomme de ſix mille livres, & ainſi du reſte.

Ce n'eſt point à moi à entrer dans le détail des Ordonnances à ce ſujet: il me ſuffit d'en indiquer les diſpoſitions générales; encore moins de parler des peines portées contre les contrevenans: ce n'eſt point ici un ouvrage de Légiſlation, mais le plan d'un ſyſtême économique.

Je ne dirai rien non plus ſur les ordres qu'il faudroit donner à ce ſujet pour arrêter entierement chez nous la conſommation de ces métaux précieux qui, changés en meubles, s'anéantiſſent continuellement; dépériſſement qui diſſout en quelque façon notre Puiſſance politique.

Je ferai ici une réflexion.

Nous travaillons à découvrir des moyens pour remédier au déſordre de nos Finances.

Il n'y a point de Miniſtére plus occupé en Europe que le nôtre,de cette partie de l'adminiſtration.

C'eſt quelque choſe de prodigieux que le nombre des moyens qu'on a mis juſqu'ici en uſage pour y parvenir.

Depuis 60 ans, les projets, ainſi que les combinaiſons là-deſſus,ſont ſans nombre. On cherche, on fouille, on s'agite, on ſe démene, pour trouver ce que nos Miniſtres appellent des reſſources pour les Finances; mais ces reſſources qu'on cherche avec tant d'empreſſement ſont

trouvées. Elles existent dans l'Etat. Elles sont dans le Royaume.

Il ne s'agit que de leur appliquer un mouvement ; il n'est question que de leur donner une forme, en un mot de les faire circuler.

Ce ne sera qu'après que cette somme immense de richesses, aujourd'hui inutile à la Nation, sera convertie en especes, que notre systême des Finances sera tout d'un coup rétabli.

Des Politiques bornés, qui ne voient dans les choses que les choses, & jamais leurs conséquences, demanderont peut-être quel avantage il en reviendra à l'Etat, quand des particuliers changeront de grosses portions de vaisselle d'or & d'argent en de grandes sommes monnoyées, puisque ce changement n'en mettra aucun dans la fortune générale, & que l'inégalité des richesses restera toujours ; car, dira-t-on, ceux qui n'auront point de vaisselle n'auront point d'argent, par conséquent la misére

qui existe aujourd'hui chez la partie du peuple qui est privée de cette vaisselle, existera toujours.

Rien de plus facile que de démontrer le vuide de ce raisonnement, tant par rapport à l'Etat que relativement aux particuliers.

1°. Une somme monnoyée de douze à quatorze cens millions de plus dans le Royaume, dans quelque partie qu'elle existe, peut tout d'un coup lui fournir un secours prompt dans ses momens de crise; car lorsqu'un Etat abonde en Finances, elles paroissent toujours dans ces occasions. L'avantage que l'on trouve alors à prêter au Roi, fait que ces Finances se montrent.

2°. Il est de fait que quand même l'espéce demeureroit entre les mains de ceux qui possédent aujourd'hui la vaisselle d'or & d'argent, ce seroit toujours un avantage réel pour l'Etat.

Dans les tems urgens, le Souverain ne voit rien au-delà de ses besoins. Lors-

qu'ils sont remplis par des emprunts faits à de riches particuliers, il laisse tranquille le peuple, qui par-là est déchargé d'une partie de ces impôts onéreux dont la levée ajoute toujours un second poids au premier.

3°. Cette nouvelle somme monnoyée formeroit une aisance de plus pour l'Etat, & une gêne de moins pour le peuple.

4°. La République seroit plus riche d'une somme de douze cents millions, qui dans toutes les occasions feroient face aux desseins de nos ennemis.

5°. Il est faux que l'inégalité des richesses demeurât dans la proportion où elle se trouve aujourd'hui relativement aux meubles d'or & d'argent. Quand les Particuliers qui auroient métamorphosé leur vaisselle en espéces, ne feroient que prêter au Roi, cela formeroit déja une nouvelle circulation. Les Princes ne thésaurisent point, ils ne retirent de quelques-uns de leurs Sujets que pour rendre au peuple; ce qu'ils prennent

d'une main, ils le donnent de l'autre.

6°. D'un autre côté la circulation de ce capital ſe feroit néceſſairement ; car il ne ſeroit pas de l'intérêt des Particuliers de garder ſans rien faire de grandes ſommes monnoyées ; l'argent en eſpeces a un prix ; on le loue : c'eſt ce qu'on appelle intérêt ; or cet intérêt eſt toujours perdu, lorſqu'on ne fait pas valoir ſon argent.

Qu'on ſente la différence qu'il y a entre les effets mobiliers & l'eſpece courante. Un homme qui donne ſa vaiſſelle en nantiſſement pour avoir de l'argent, paye 6 pour 100. Celui qui prête au contraire de l'argent, en reçoit 6. Il y a donc une différence de 12 pour 100 entre avoir de l'argent comptant, ou de la vaiſſelle.

7°. Un particulier qui a une ſomme en eſpéces, en la prêtant au cours de l'intérêt ordinaire, voit doubler ſon premier capital, au lieu que celui qui n'a que de la vaiſſelle le voit diminuer.

8°. On peut être assuré (& ceci est susceptible de démonstration) que dans dix ans toute la somme monnoyée provenant des meubles d'or & d'argent, seroit entierement fondue dans la masse commune de celle qui circule aujourd'hui dans le Royaume.

L'argent, lorsqu'il est monnoyé, est la mesure générale des besoins physiques, de ceux d'opinion, de luxe, de commodité, &c. A mesure que la somme de l'espéce augmente, tous ces besoins quelconques se multiplient; ce qui force le capital de la somme monnoyée à la circulation.

Même Ordonnance pour les richesses des Eglises.

A quoi sert, dit-on continuellement, ce tas d'or & d'argent entassé dans les Eglises, & qui diminue si fort nos richesses nationales, que bientôt il n'y en aura plus dans l'Etat politique?

Les plus raisonnables de ceux qui com-

posent le corps du Clergé, en sont également surpris.

Nos Rois en connoissent le vuide.

Il y a long-tems qu'ils se sont apperçus que c'est la pierre d'achoppement de la puissance de la Monarchie.

Cependant cette espéce de maladie chez nous augmente tous les jours.

Les Eglises regorgent plus que jamais d'or & d'argent.

Malgré la voix publique, lorsqu'on a voulu quelquefois toucher à ces richesses, devenues inutiles à ceux-même qui les possédent, des murmures se sont élevés de toutes parts.

Ce sont, a-t-on dit, des trésors sacrés, sur lesquels les Princes ne sçauroient étendre la main, sans la rendre profane.

Cela a fait la matiere d'un procès, qui vraisemblablement ne finira qu'à la dissolution de la Monarchie.

Ce n'est point à moi à décider si le Souverain a droit sur les richesses tem-

porelles, après quelles ont été données à l'Eglise.

Je dirai seulement qu'il convient pour la grandeur de cette même Eglise de les rendre à l'Etat politique.

On diroit qu'il y a un voile devant les yeux du Clergé, qui l'empêche de connoître ses véritables intérêts.

Car, que font tant de richesses accumulées dans les Eglises ?

Le voici :

1. Elles diminuent l'agriculture ou la production des terres, du moins dans la proportion du vuide qu'elles causent dans les Finances générales.

2. Elles mettent des bornes au commerce intérieur & extérieur.

3. Diminuent les arts & l'industrie.

4. Eteignent plusieurs branches de la population.

Or tous ces désordres ne peuvent exister dans l'Etat civil, sans porter directement sur le Clergé, qui par-là paye cher

ſa ſubſiſtance, ſon habillement, & eſt taxé plus ſouvent.

Enfin, y ayant moins de Sujets dans l'Etat, il faut néceſſairement que le Clergé ſe reſſente de cette diminution.

Ainſi ce que ce Corps regarde comme l'inſtrument de ſa puiſſance, eſt préciſément celui de ſa ruine.

Et s'il n'y prend garde, il s'anéantira de lui-même ; car on peut encore démontrer que le moment de la poſſeſſion entiére des richeſſes de l'Etat politique ſera celui de ſon anéantiſſement univerſel.

Je ne dis point qu'il faille enlever les richeſſes de l'Egliſe, mais ſeulement corriger leur vice local, & leur donner une circulation qu'elles n'ont point aujourd'hui & qui les rend tout-à-fait inutiles au Clergé & au Gouvernement politique.

Pour cet effet, il faut ſuivre le même ſyſtême qu'on vient d'indiquer pour les

meubles d'or & d'argent des particuliers.

C'eſt-à-dire, que l'Egliſe, au lieu de cette ſomme en matiéres œuvrées, en ait une en eſpéces.

L'Etat trouvera ici le même avantage de circulation.

Cette ſomme entrera auſſi vîte dans la maſſe générale des richeſſes, que celle des autres Sujets, &c.

Etablir une Banque Royale pour augmenter nos Finances.

Ce projet a été ſouvent propoſé en France, mais toujours inutilement.

On a oppoſé à cet établiſſement des raiſons tirées de la nature même de notre conſtitution.

Le Gouvernement Monarchique, a-t-on dit, n'eſt pas ſuſceptible d'une auſſi grande confiance que le Républicain.

Dans les Etats Monarchiques, lorſ-

qu'il y a un trésor, il devient toujours celui du Prince.

Mais c'est ce despotisme même dont on parle, qui devroit porter à établir les Banques.

Dans tous les Gouvernemens Monarchiques, les Sujets sont les Banquiers naturels du Prince.

Si quelque chose pouvoit arrêter les Souverains lorsqu'ils veulent de l'argent de leurs Peuples, il est certain alors qu'en n'assemblant pas de grandes sommes dans un même lieu, ce seroit une occasion de moins. Mais comme cet obstacle pour eux n'en est jamais un, & qu'indépendamment des Banques, ils n'en levent ni plus ni moins; cet établissement devient indifférent, relativement à ce danger.

Au contraire, il conviendroit mieux pour les intérêts même des Sujets, à l'éxemple de l'Angleterre, d'avoir une Banque Royale, qui prêtât de l'argent au Gouvernement lorsqu'il en auroit besoin.

On y trouveroit au moins cet avantage que le Peuple par-là seroit déchargé de la levée de l'impôt, qui est toujours plus onéreuse au Peuple que l'impôt même.

Mais voici des raisons plus importantes.

Les deux Nations qui nous font continuellement la guerre, ont des Banques. Ces établissemens leur donnent un avantage considérable sur nous. Lorsqu'elles n'ont plus d'argent, il leur reste des billets; au lieu que nous, lorsque nous n'avons plus d'argent, il ne nous reste plus rien.

Il est clair que si on ajoute à une richesse réelle de cinq ou six cents millions, une richesse artificielle de deux ou trois milliards, la Nation qui aura fait cette opération aura l'avantage sur celle qui ne l'aura pas faite.

En matiere de Finances, comme dans les autres choses, tout gît dans l'opinion; lorsqu'on a bien persuadé à un Peuple que le papier est aussi bon que l'argent, il lui devient alors indifférent d'avoir

l'un, ou l'autre. Il s'empreſſe autant pour avoir de ce papier, qu'il faiſoit auparavant pour avoir de l'argent : or la puiſſance politique d'un Etat dépend beaucoup de cette opinion.

Par les moyens d'une Banque, on a plus de fonds circulans dans le commerce, il ſe fait plus d'affaires, en un mot, le mouvement augmente du double.

On parle de notre conſtitution. Je ne connois point de Royaume dans le monde, où l'établiſſement d'une Banque Royale fût plus facile à établir.

Le François eſt naturellement confiant, il donne volontiers d'ailleurs dans les nouveautés ; témoin la fureur avec laquelle il donna dans le ſyſtême. Au reſte on ne doit rien craindre de la part du Prince. Nos Rois ſe ménageroient par-là une reſſource qu'ils trouveroient toujours au beſoin. Car quoiqu'il ſoit exactement vrai que la levée des tributs ne leur coûte qu'une Ordonnance,

il eſt certain que leur impatience en ſouffre toujours. On n'a qu'à voir pour cela les marchés ruineux qu'ils font avec les Traitans qui leur fourniſſent par avance de l'argent, en ſe chargeant eux-mêmes de la levée des impôts.

Un autre avantage ineſtimable des Banques eſt qu'on ſçait par leur moyen à quel taux eſt la richeſſe d'une Nation. L'Angleterre & la Hollande, depuis l'établiſſement de leurs Banques, ſçavent, à quelques millions près, quel eſt le fonds de l'eſpéce qui ſe trouve dans l'Etat. Un Gouvernement en eſt bien plus vis-à-vis de lui, lorſqu'il connoît ſes reſſources, & qu'il peut, pour m'exprimer ainſi, toucher au doigt ſes facultés.

Faute d'un tel établiſſement, que ſçavons-nous de l'état de nos Finances? ceux-mêmes qui en ont l'adminiſtration ignorent leur quantité. Nos Auteurs économiques diſent, que nous avons pour douze cents millions d'argent mon-

noyé dans le Royaume ; & c'eſt parce qu'on l'a dit une fois, qu'on le répete toujours.

Je ne tracerai point ici le plan de la Banque que je propoſe. Je me contenterai de dire que celles de Londres & d'Amſterdam ſont d'excellens modéles dans ce genre.

Augmenter nos Finances par l'or du Portugal.

Nous ne pourrons y parvenir qu'à la faveur d'une puiſſante Marine. Tant que les Anglois ſeront les maîtres de la Mer, ils nous empêcheront de partager avec eux les mines d'or du Breſil.

C'eſt ſur la poſſeſſion de ces mines, (car les Portugais n'en ſont les maîtres que de nom) qu'eſt fondée la puiſſance des Anglois. Quelle apparence y a-t-il donc qu'on puiſſe jamais les ramener à ce partage par des arbitrages ? Au lieu de négociations, il faut des flottes.

D'un autre côté, nous devons plier nos

manufactures au goût & au génie des Portugais. L'Angleterre attire en entier l'or du Portugal par ses fabriques.

On a offert quelquefois des encouragemens à ceux qui établiroient en France des manufactures conformes à celles d'Angleterre, c'est-à-dire, convenables à la consommation de ce Royaume; mais la chose, dit-on, a été trouvée impossible.

N'est-il pas surprenant que nous qui avons détruit dans le Levant le commerce des Anglois, & qui dans les arts surpassons les plus habiles Nations de l'Europe, n'ayons encore pu faire une qualité de Baiette, qui habillant les Bresiliens, nous procurât leur or.

On jette la faute sur nos laines & sur nos ouvriers; mais avec ces mêmes laines & ces mêmes ouvriers nous faisons des prodiges dans les autres parties de la draperie. Pourquoi n'en ferions-nous pas dans celle-ci qui est beaucoup plus simple & moins composée?



Il ſemble qu'une certaine fatalité chez nous préſide dans les choſes d'où dépend la grandeur & la puiſſance de l'Etat.

Il n'y a point de commerce en général dans lequel notre adminiſtration depuis ſoixante ans ne ſoit entrée ; il n'y a que celui avec le Portugal qui n'a jamais bien fixé notre attention.

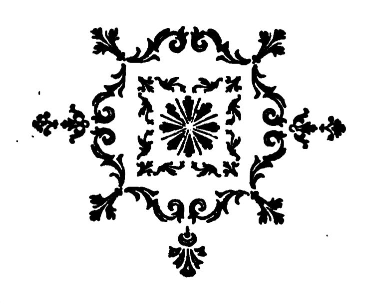
Ce qui le prouve, c'eſt qu'en général ceux que notre Gouvernement charge des intérêts de la France auprès de cette Cour, ne ſont guéres au fait du commerce.

L'Ambaſſade du Portugal aujourd'hui n'eſt autre choſe qu'un échelon pour monter à un poſte plus diſtingué. On va prendre à Lisbonne le grade, pour m'exprimer ainſi, de Bachelier en Miniſtere. Si on veut établir un commerce en Portugal, qui contribue à augmenter nos Finances, il faut que l'Etat, comme celui qui doit en avoir le profit, en ſupporte les premieres pertes.

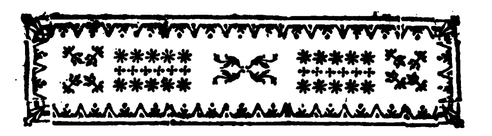
Dans les premiers établissemens nationaux, il faut faire des avances, & pour l'ordinaire essuyer des pertes qui sont toujours au-dessus des forces des particuliers.

C'est à l'Etat à les supporter.

Le commerce du Portugal peut seul nous procurer une richesse qui nous manque. Il peut seul augmenter notre richesse en joignant directement à notre numéraire un autre numéraire. Il faut tourner toutes nos vues de ce côté-là, &c.



LES



LES INTÉRÊTS DE LA FRANCE MAL ENTENDUS, DANS LA BRANCHE DU COMMERCE.

APRÈS la ruine des Romains, des ténébres épaiſſes ſe répandirent ſur la ſurface de la terre. Bientôt l'Univers ne fut composé que de Nations Barbares.

Les vertus magnanimes qui avoient élevé Rome à la grandeur, s'enſevelirent avec elle ſous ſes propres ruines.

Les arts & les ſciences rentrerent dans le néant dont ils étoient ſortis.

Les connoiſſances ſe perdirent.

Insensiblement les hommes ne sçurent plus lire, ni écrire. *

Dans cette sombre nuit, tous les Gouvernemens de l'Europe sans forme, & presque sans systême politique, s'entre-choquoient ensemble par le seul mouvement qui se trouve dans le monde habité.

On se demena long-tems dans cette obscurité, jusqu'à ce qu'enfin un rayon de lumiere se répandit sur la terre.

La Nature, pour me servir de cette expression métaphorique, après un sommeil de plusieurs siécles, ouvrit l'œil & étendit les bras.

Les Gouvernemens Européens sortis de cette léthargie, se donnerent quelques mouvemens pour augmenter leur puissance.

Après bien des efforts les plus éclairés ne virent d'autres moyens pour s'élever à la grandeur, que le commerce, c'est-à-dire, le chemin opposé que les

* Voyez l'Esprit des Loix.

Romains avoient pris pour y parvenir.

Sans doute qu'une certaine diſpoſition qui ſe trouvoit alors dans les eſprits ne contribua pas peu à faire pencher les Européens vers ce genre de puiſſance. Il n'y avoit alors aucun peuple ſur la terre chez qui on remarquât la moindre trace de cet héroïſme qui avoit ſervi à l'aggrandiſſement des premieres Nations.

Cependant l'ambition, qui commençoit par-tout à ſe faire ſentir, aiguillonnoit les Etats.

L'Europe, pour m'exprimer ainſi, étoit preſſée de recouvrer des forces. L'abbatement où une foule de ſiécles barbares l'avoient jettée, ne lui permettoit pas de délibérer ſur le choix des moyens.

Il lui eût fallu bien du tems pour faire naître, mouvoir & conduire ces grandes vertus qui avoient ſervi à élever les premiers Empires.

Au lieu que le commerce ne deman-

doit que des calculs, des bras & de l'activité ; choſes que chaque Nation avoit à ſa diſpoſition, & auxquelles il ſuffiſoit d'appliquer un mouvement.

Les moyens qui dans chaque ſiécle conduiſent les Gouvernemens à la grandeur, ſont toujours relatifs.

La puiſſance commerçante de Carthage écraſée par le poids des vertus militaires des Romains, triompheroit aujourd'hui de tous nos Etats modernes.

Les Anglois & les Hollandois furent les premiers en Europe qui donnerent une forme à la puiſſance politique par le commerce.

Avant eux les Eſpagnols & les Portugais par les découvertes des nouveaux Mondes, étoient devenus les maîtres d'un grand nombre de denrées inconnues juſques-là en Europe, & qui auroient pû, par les nouveaux moyens qu'elles leur fourniſſoient d'établir un grand commerce, les rendre Souverains de l'Univers.

Mais ces peuples ne ſoupçonnerent pas même que ces matériaux pouvoient ſervir à former l'édifice de leur puiſſance.

La France avec plus d'avantage que ces deux Etats n'en profita pas mieux.

Lorſque Louis XIV. fixa ſes regards ſur le commerce, ſon Royaume contenoit dix-ſept à dix-huit millions d'habitans, & ſon étendue étoit de cent quarante-cinq millions d'arpens de terre en quarré ou environ.

Quel ſpectacle ! Avec ces deux ſeuls matériaux de puiſſance, Pierre le Grand ſe fût rendu maître de l'Europe, Cromwel eût envahi l'Univers ; la France, cette grande Monarchie, à qui le Phyſique fournit généralement toutes les denrées de premier beſoin & de luxe, avoit par-là l'avantage ſur tous les Gouvernemens de l'Europe.

Le Ciel prononça d'abord en ſa faveur. La Nature elle-même lui donne la ſupériorité.

Sa position avoit déja décidé sa puissance, bien long-tems avant que la Politique eût établi des systêmes de puissance.

L'Angleterre & la Hollande auront beau faire des réglemens économiques ; leurs Peuples auront beau être actifs & industrieux, tout cela ne changera point leur climat. Les meilleures loix ne leur donneront point les matieres qui leur manquent, & que leur continent leur refuse.

Les combinaisons de la Politique disparoissent devant celles du Physique.

Mais bien loin d'établir un vaste commerce sur nos richesses naturelles, nous ne les cultivames que médiocrement.

Une partie du nécessaire manque aujourd'hui à la Nation. Au lieu de fournir, comme nous l'aurions pu, les premieres matieres aux autres Etats, nous en tirons considérablement d'eux.

Nous manquames d'abord dans les premiers principes.

Colbert, à qui Louis confia le ſoin d'augmenter ſa puiſſance par le moyen du commerce, éléva l'édifice avant que de placer l'échaffaut.

Il vit la grandeur de la Monarchie au travers des manufactures, au lieu qu'il falloit d'abord la voir au travers des matieres premieres.

Il fixa trop ſes regards ſur les arts, & ne les arrêta pas aſſez ſur l'agriculture.* Il fabriqua toujours, pour m'exprimer ainſi, & ne créa jamais.

Ce Génie qui poſſédoit d'ailleurs toutes les parties du détail, n'en avoit aucune du grand Légiſlateur.

Abîmé dans des minuties, il ne ſortit point de leur ſphére. Le Manufacturier abſorba le Miniſtre.

Le Fabriquant l'emporta ſur l'homme d'Etat.

Preſſé par ſa réputation, il voulut finir

* Quoique ce Miniſtre fit quelques Réglemens pour l'Agriculture, on voit que ſa principale attention fut pour les Manufactures.

son ouvrage ; au lieu que sa véritable gloire étoit de le commencer.

C'est un malheur attaché à notre administration, que ceux qui la composent veulent survivre à leurs établissemens.

C'est à cet amour propre de nos Ministres qu'il faut attribuer la plûpart de nos désordres politiques & économiques.

L'agriculture, par exemple, ne fleurira jamais chez nous, lorsque ceux qui seront chargés de cette partie ne coopéreront point successivement à cet ouvrage.

C'est de sa gradation que dépend sa réussite

Je dirois volontiers là-dessus à nos Ministres : Hâtez-vous lentement ; ne vous pressez pas, si vous voulez achever plutôt.

Colbert, malgré sa haute réputation, (réputation qu'acquierent toujours ceux qui font de grands changemens dans un Gouvernement,) ne projetta aucun de ces grands coups d'Etat, qui décident de

la fortune d'une Nation. Dans ſon ſyſtême il ne ſe fraya qu'une route, il ne vit qu'un ſentier.

Ce n'eſt pas aſſez, que d'établir un commerce chez un Peuple, qui n'en avoit aucun auparavant; ſi ce commerce ne contribue à augmenter la population, l'emploi des hommes, & à attirer dans l'Etat les richeſſes étrangeres, le Légiſlateur a toujours manqué ſon plan.

Or ſi l'on compare les tems, on trouvera que notre population n'a point augmenté, ſi même elle n'a point diminué; que nos Finances, ſont à-peu-près dans le même état, & que l'emploi des hommes, malgré le grand mouvement que ce Miniſtre ſembla jetter parmi la Nation, eſt moindre qu'il n'étoit auparavant.

La population qui prend ſa ſource dans le commerce, dépend beaucoup de la nature de ce commerce.

Celui qui eſt fondé ſur l'agriculture eſt plus propre à augmenter le nombre

des hommes dans un Etat, que celui qui tire ſa ſource des arts, parce que la culture nourrit directement. Ce commerce emploie auſſi plus d'hommes, parce que la terre eſt une manufacture immenſe. L'agriculture n'a point de bornes. Plus on s'y adonne, & plus il ſe découvre de nouvelles branches. Il n'en eſt pas de même des arts, qui, quelqu'étendus qu'ils paroiſſent, ont néanmoins leurs limites.

Ce n'eſt pas aſſez, en donnant un commerce à une Nation, de n'enviſager que ſon avantage préſent. L'Homme d'Etat, en pareil cas, doit calculer ſi ce commerce, après un long détour, ne s'anéantira pas de lui-même, & s'il ne ſera point forcé par le concours des cauſes ſecondes de rentrer dans le même néant d'où on l'a tiré.

C'eſt un régle générale que lorſqu'un Gouvernement établit des manufactures, il invite par-là les autres Etats à ſui-

vre ſon exemple. Cela fut ainſi chez les Anciens, & il en ſera toujours de même chez les Modernes.

Il y a plus : preſque toujours les derniers prennent avantage ſur ceux qui ont commencé ces établiſſemens, parce qu'ils profitent de leurs découvertes & de leurs expériences.

Alors la puiſſance que le Peuple a fondée ſur les fabriques, diminue néceſſairement : *Abrégé de l'Hiſtoire de notre Commerce fondé ſur les Arts.*

Le Miniſtre Colbert emporté par ſon objet, ne vit point qu'il mettoit lui-même des entraves au ſyſtême d'aggrandiſſement qu'il avoit formé.

En favoriſant trop les arts & les métiers, en attirant à eux par des récompenſes une foule d'hommes, il décompoſoit les claſſes, & ôtoit l'équilibre des profeſſions, ce qui portoit néceſſairement ſur l'agriculture, qui par-là devoit à ſon tour anéantir les arts.

Tant de Sujets devenus tout d'un coup

Artisans devoient diminuer le nombre des Laboureurs.

Or, c'est de cette classe que dépend toujours l'édifice de la grandeur d'un Etat.

Lorsqu'il fut décidé en Europe que le commerce devoit former à l'avenir la base de la Puissance politique, c'étoit du choix de ce commerce que dépendoit la grandeur de chaque Nation particuliere. Il étoit moins question de s'adonner au commerce, que de choisir celui qui convenoit le mieux au physique du pays, à la position, & au génie de chaque Peuple.

Tout cela fut oublié dans le systême de Colbert.

La Nation fut entraînée dans un grand commerce de luxe, au lieu qu'il falloit la décider pour celui d'économie *.

* M. de Montesquieu prétend que les Monarchies ne sont point propres au commerce d'économie. Sans doute que la constitution influe sur le commerce; mais il n'en décide pas entierement.

Nous ne manquions d'aucune piéce pour l'un, au lieu que nous n'en avions point pour l'autre.

Une étendue de continent immenſe; un Ciel favorable; un terrein qui produiſoit facilement & abondamment; un Peuple nombreux pour le cultiver, &c. tels étoient nos avantages.

Le commerce des denrées de premier beſoin doit avoir la préférence ſur tous les autres, lorſque le phyſique ne s'y oppoſe pas.

Pluſieurs raiſons, tirées de la nature de la choſe, doivent porter à lui donner cette préférence.

Les autres commerces ſont ſujets à des variations auxquelles il n'eſt pas toujours au pouvoir de la Politique de remédier, parce qu'elles prennent leur ſource dans une infinité de cauſes qui lui ſont étrangeres. Au lieu que celui-ci eſt invariable, parce qu'il entre dans l'eſſence de l'exiſtence de l'homme; ainſi on peut dire que l'effet en garantit la cauſe.

La France étoit ſur le chemin de la grandeur ; elle avoit dans ſes mains les clefs de la Puiſſance politique de l'Europe.

Aucun autre Etat ne pouvoit produire relativement autant de choſes néceſſaires à la vie, & au luxe des différens Peuples.

La Politique n'avoit qu'un pas à faire. Il ne s'agiſſoit que d'enchaîner les Nations de l'Europe par leurs beſoins.

Notre Puiſſance eût été bien plus aſſurée par-là, qu'elle ne l'a été depuis par des victoires.

Les Peuples que l'on tient dans la dépendance par la nourriture & par le vêtement, ſont des Peuples vaincus.

La force d'un pays, dit très-bien un Auteur, * *vient de la plus grande quantité des denrées de premiere néceſſité.*

Et qu'on ne me cite point la Hollande, qui, ſans avoir même une ſub-

* M. Melon.

ſiſtance locale, eſt néanmoins devenue une Puiſſance.

Je dis que cette République n'a acquis ce titre qu'à la faveur des intérêts politiques de l'Europe. La Hollande, malgré ſes richeſſes, eſt un Etat précaire.

Sa conſtitution, qui n'eſt fondée que ſur le commerce, peut, à la premiere ſecouſſe, être détruite. C'eſt peut-être le ſyſtême de Gouvernement le plus mal combiné de l'Univers. Il eſt difficile de faire un aſſemblage de ſociété politique plus abſurde; auſſi cet Etat ſeroit d'abord anéanti, s'il n'étoit de l'intérêt de quelques Puiſſances qu'il ne le fût pas. La Hollande n'exiſte point par elle-même, on l'a fait exiſter. Cette République n'a point de ſubſtance, ſa force eſt idéale.

Deux fois dans un ſiécle * nous avons vu les Hollandois ſur le point d'abandonner l'Europe, s'embarquer avec leurs effets pour Batavia.

* Du tems de Louis XIV, & il y a huit ans après le ſiége de Berg-op-zoom.

Quel Gouvernement, grand Dieu! que celui dont une ſimple invaſion peut cauſer l'anéantiſſement entier!

Si l'on remonte au tems auquel notre commerce reçut ſes premiers dégrés d'accroiſſement, on trouvera qu'il y avoit alors un vuide dans la ſubſiſtance locale de pluſieur Etats de l'Europe.

L'Afrique, l'Italie, la Pologne étoient en poſſeſſion de fournir à ces Etats les beſoins phyſiques.

C'étoit là-deſſus qu'il convenoit de fonder notre commerce. Nous avions les matériaux; une étendue de terrein en friche pouvoit produire la denrée dont ces Peuples ne pouvoient point ſe paſſer.

Il falloit ſe faire un tableau de ces beſoins phyſiques & former là-deſſus tout notre trafic.

C'étoit la grande manufacture univerſelle qu'il falloit commencer d'établir en France, & à laquelle l'adminiſtration devoit donner tous ſes ſoins.

Outre les grains, les matiéres pre-



mieres manquoient aux manufactures de différens Gouvernemens. Leur industrie, encore naissante comme la nôtre, étoit hors d'état de les leur procurer, soit par des échanges, soit par d'autres moyens.

Quelques-uns avoient recours, comme encore aujourd'hui, aux Turcs & aux Chinois pour se les procurer.

La France pouvoit, par sa position avantageuse, fournir à toute l'Europe ces matiéres premieres, & par-là se procurer à jamais la supériorité dans le commerce, en le fondant sur l'économie, & non sur le luxe.

L'arithmétique politique peut démontrer que l'orsqu'un Etat acquiert l'avantage dans le commerce d'économie, il l'obtient pour toujours.

Le Gouvernement civil est divisé en différentes classes, qui ont chacune un rapport direct & immédiat au maintien de l'ordre & de la société générale.

Une partie de ces hommes reçoit la ſubſiſtance du travail de l'autre.

Ce travail, qui eſt celui de l'agriculture, eſt dur & pénible ; ainſi toutes les fois que le Légiſlateur n'a pas un ſoin particulier & continuel de l'encourager, il ſe relâche néceſſairement. Les hommes s'adonnent à des occupations plus douces, telles que les arts. Pendant ce tems-là une Nation habile qui entend ſes véritables intérêts, leur offre les denrées de premier beſoin à un prix très-médiocre ; ce qui acheve de les déterminer à acheter leur ſubſiſtance, au lieu de ſe la procurer par le travail ; à quoi il faut ajouter qu'il eſt rare que les Peuples qui ont abandonné une fois l'agriculture la reprennent. D'un autre côté, il eſt clair que le commerce de luxe eſt un commerce précaire, & cela pour pluſieurs raiſons.

1. Parce que les Gouvernemens qui font un tel commerce n'en font point

aſſez les maîtres, attendu qu'il dépend plus du goût & du caprice du conſommateur, que des Loix & des Réglemens particuliers.

2. Parce qu'il eſt ſubordonné à des cauſes étrangeres, entierement diſtinctes des meilleures maximes politiques.

3. Parce qu'il peut être anéanti indépendamment des moyens qu'un Etat peut mettre en uſage pour l'empêcher.

4. Parce qu'il n'a point de ſtabilité; ce commerce ayant pour principe les paſſions, qui ont elles-mêmes pour baſe la légéreté & l'inconſtance des hommes.

5. Parce que la folie, comme la ſageſſe, a ſes gradations & un période, & qu'un Peuple qui dépenſe beaucoup en modes & en colifichets dans un tems, eſt très-ſobre & très-modéré dans un autre.

6. Parce qu'enfin c'eſt un droit des Souverains d'empêcher que le luxe étranger ne s'inſinue dans leur Etat.

Qu'on parcoure les Annales du Mon-

de depuis la création, on trouvera que les Etats qui se sont adonnés au commerce de luxe, ont essuyé des revers & des vicissitudes inopinées, que ceux qui avoient choisi celui d'économie n'ont pas éprouvés.

Nous allons malheureusement nous-mêmes servir bientôt d'exemple à l'Europe.

Du moins à en juger par les systêmes de tous les Gouvernemens, nos manufactures dans cinquante ans ne seront guéres relatives qu'à nous-mêmes. Car, comme on l'a déja vû ailleurs, déja chaque Etat a jetté les fondemens de celles qui étoient relatives à son luxe.

Or si cela arrive, comme il n'y a que trop lieu de le présumer, nous retomberons nécessairement dans le même état où nous étions, avant que Colbert eût créé chez nous une industrie.

Il est surprenant que ce Ministre à qui le Roi avoit mis dans les mains le sort de la Monarchie Françoise, se soit guidé comme au hazard, & que dans cette



grande affaire il ait agi ſans principes ; il eſt ſurprenant, dis-je, qu'il n'ait pas vu que toutes les parties de ſon ſyſtême portoient à faux.

Indépendamment de la maxime d'Etat qui établit pour premiere loi politique qu'un Peuple doit avoir chez lui les choſes de premier beſoin, le commerce d'économie eſt plus utile que celui de luxe, parce qu'il fortifie toutes les autres branches du commerce général. Or c'eſt de la liaiſon de toutes ces branches que dépendent toujours la force & la puiſſance d'un Etat.

Le tranſport des premieres matieres comme du bled, des laines, des ſoies, qui tiennent beaucoup plus de place que celles de main d'œuvre, augmente la Marine. Car il faut plus de vaiſſeaux pour tranſporter un million de premieres matieres, qu'il n'en faut pour vingt de matieres miſes en œuvres

Mais ce qui met le comble à l'étonnement, c'eſt que Colbert n'ait pas vu que

ſon commerce de luxe ſe réduiroit inſenſiblement à la France ſeule.

Le François eſt naturellement porté à l'oſtentation ; la vanité chez lui entre plus que chez tout autre Peuple dans l'eſſence de ſon caractere : il étoit donc bien naturel de voir qu'en lui ouvrant la porte à un grand commerce de luxe, il en feroit lui-même la plus grande conſommation.

Cela eſt exactement arrivé. Sous le commencement du regne de Louis XIII, le luxe général de la Nation étoit médiocre : ſous la fin de celui de Louis XIV, il étoit prodigieux.

A l'égard du nôtre, il eſt ſi exceſſif, qu'il n'eſt plus poſſible d'en calculer la valeur.

L'inconvénient de ce luxe, eſt qu'il a mis des bornes lui-même aux productions des premieres matieres, comme nous l'avons déja fait remarquer en plus d'un endroit.

Depuis ſa création, la Nation a acquis

un capital de plusieurs milliards en choses superflues, aujourd'hui existantes en meubles & en colifichets.

Le prodigieux amas de cette richesse de superfluité n'a pu s'acquérir qu'aux dépens de celle de premier besoin. Ce luxe a produit dans la même proportion des non-valeurs dans la culture.

Depuis la liaison politique de l'Europe, le commerce extérieur est devenu le premier fondement de la grandeur des Etats, parce que lui seul peut procurer les richesses.

En effet, un Peuple qui ne commerceroit que vis-à-vis de lui-même, seroit toujours dans la même position.

Sa puissance n'augmenteroit, ni ne diminueroit. Il auroit beau donner de l'étendue à son commerce, son influence qui seroit bornée à l'Etat, ne passeroit point l'Etat. A proprement parler, ce seroit plutôt une police de commerce qu'un systême politique de commerce.

Mais à la honte de cette maxime, il

ſemble que nous ayons pris à tâche d'augmenter le commerce étranger des autres Nations, & de diminuer le nôtre.

Nos voiſins nous fourniſſent beaucoup plus de matiéres premieres qu'auparavant, parce que notre luxe qui s'eſt accru conſidérablement, fait que nous en conſommons d'avantage.

Nous leur donnons en échange notre induſtrie; de laquelle, par l'établiſſement de leurs manufactures, ils ſe mettent de plus en plus en état de pouvoir ſe paſſer; tandis que nous ne prenons aucuns moyens de nous paſſer de leurs premieres matiéres, & qu'au contraire les beſoins qui regardent la ſubſiſtance augmentent chez nous tous les jours.

L'avantage que le ſyſtême des étrangers a ſur le nôtre eſt ſenſible. Le commerce de ces Nations eſt fondé directement ſur les premieres productions de la terre. Or celles-ci ſont toujours plus abondantes que celles des arts & des métiers.

métiers. Il ne faut point de capitaux, il ne faut que des bras; car la terre ne se refuse jamais à ceux qui ont recours à elle.

La force d'un Etat dépend du plus haut dégré d'indépendance des autres Nations dans les choses de néceſſité abſolue. Si cette maxime eſt vraie, nous pouvons dire que, malgré ce grand fracas de commerce, nous ſommes la Nation la plus foible de l'Europe.

Voyez comme toutes les piéces de la Monarchie ſont prêtes à tomber, & à ſe replier les unes ſur les autres.

L'Angleterre, quand nous ſommes dans un tems de diſette de grains, ce qui n'arrive que trop ſouvent, n'a qu'à nous refuſer cette denrée, de concert avec l'Italie, pour que la famine ſe mette dans le Royaume.

L'Eſpagne en formant elle-même le projet d'établir indirectement un commerce dans le Levant, n'auroit qu'à nous refuſer la vente de ſes laines pour ruiner les trois ou quatre plus belles Provinces

du midi de la France : or ce contre-coup qui porteroit directement ſur tous les autres commerces, ruineroit la Monarchie.

Le Piémont nous a ſouvent menacés de nous refuſer ſes ſoies ; ſi cela arrivoit, & que le reſte de l'Italie ſuivît ſon exemple, preſque toutes nos manufactures de Paris & de Lyon tomberoient ; ce qui réduiroit une infinité de citoyens à la mendicité, parce qu'il ſe formeroit tout d'un coup un grand vuide dans notre induſtrie générale.

On dira que les intérêts de ces Gouvernemens les obligeront à nous fournir toujours ces matiérés.

Mais je reponds que ces mêmes intérêts combinés un jour différemment, peuvent les porter à nous les refuſer.

Le Machiavelíſme a fait de plus grands progrès qu'on ne penſe. Il eſt certain du moins, que les Etats aujourd'hui ſe font reſpectivement tout le mal qu'ils peuvent.

Dans la fermentation générale, exci-

tée par l'ambition des Souverains, c'eſt une imprudence énorme à un Gouvernement, de laiſſer une porte ouverte, par où on puiſſe lui porter le coup mortel.

Mais enfin, dira-t-on, quel reméde y a-t-il aujourd'hui à ce déſordre ? le voici.

Jetter à bas toutes les piéces de notre commerce pour en rebâtir de nouveau l'édifice ; ou, pour parler ſans métaphore, changer notre ſyſtême.

Les nouvelles maximes qui doivent contribuer à ce changement, peuvent ſe réduire à celles-ci :

1. S'attacher à augmenter le nombre des laboureurs, au lieu de multiplier celui des Artiſans.

2. Donner des gratifications à ceux qui labourent, au lieu d'en donner à ceux qui fabriquent.

3. Accorder à la matiére ce que notre adminiſtration n'a accordé juſqu'à préſent qu'à la forme.

4. Diminuer les manufactures & augmenter les cultivateurs.



5. Rendre à la campagne une foule de bras que les arts lui ont enlevés ; voilà sur quels principes doit être appuyé notre commerce.

Mais il semble que notre administration ait soupçonné que nous avons trop de main-d'œuvre, & trop peu de matiéres premieres.

Du moins, depuis quelque tems, a-t-elle jetté des regards sur les matiéres qui regardent la subsistance.

Mais les moyens qu'on a mis en usage jusqu'ici pour les augmenter, du moins relativement aux grains, aux laines, & aux soies qui nous manquent, ont-ils produit quelque effet ? Examinons ceci.

Des Grains.

En 1683, le Parlement d'Angleterre apprit à toute l'Europe, que la culture des grains considérée comme objet de commerce, pouvoit seule former la véritable richesse d'une Nation.

Depuis, cet Etat, ayant mis lui-mê-

me cette maxime en pratique, eſt devenu un des plus floriſſans de l'Europe reſpectivement à ſa grandeur.

Cet exemple fut à pure perte pour la France ; on ne ſe ſervit d'aucuns des moyens mis en uſage par cette habile Nation pour augmenter cette culture.

Notre adminiſtration ſe borna, & ſe borne encore à faire de cette partie un objet de police.

On forma des Réglemens pour prévenir l'avidité des Uſuriers & de ceux qui faiſoient des amas de grains.

Il fut défendu à toute perſonne de n'entreprendre le commerce de cette denrée, qu'après en avoir obtenu la permiſſion des Officiers des Juſtices Royales.

Même prohibition fut faite aux Laboureurs, aux Gentilshommes, aux Receveurs, aux Fermiers, aux Commis, aux Caiſſiers, &c.

La Cour s'eſt prêtée depuis à divers moyens de conſerver les grains pendant pluſieurs années, afin de prévenir par-là

les disettes. On a formé de nos jours le projet de divers greniers d'abondance.

Mais tout cela n'a pas augmenté le produit de cette denrée, qui au contraire est allée toujours en diminuant. Il est aisé de prouver par les Tailles, & les Dîmes anciennes, que la France prise en général produit moins de grain aujourd'hui, qu'elle n'en produisoit, il y a cinquante ans. Je me fonde dans ce calcul, sur ce que l'Angleterre ne nous fournissoit pas alors la dixieme partie des grains qu'elle nous fournit à présent.

Enfin, comme il est de fait que notre population n'a point augmenté, & que cependant nos terres ne suffisent pas pour fournir à la subsistance générale de la Nation, il faut nécessairement que notre agriculture ait rétrogradé.

Des Laines.

Depuis le commencement de ce siécle, cette denrée a-t-elle augmenté en Fran-

ce ? il eſt aiſé de prouver au contraire qu'elle a diminué.

Tant de gens de campagne, métamorphoſés en Artiſans, en abandonnant le ſoin des troupeaux, ont contribué eux-mêmes à rendre toujours moindre la quantité de nos laines.

Au lieu d'encourager cette partie, il ſemble que notre adminiſtration ait mis tout en uſage pour la détruire. La fabrication de nos propres laines eſt défendue dans preſque tous les draps & étoffes qui ſervent à notre uſage, & à former notre commerce du Levant.

L'emploi de celles de Narbonne eſt prohibé dans la fabrication des Londrins premiers & ſeconds, ſous de griéves peines, par différens Arrêts. * Le principal emploi de nos Inſpecteurs eſt de veiller à ce que nos laines ne ſoient point fabriquées en draps fins.

De maniere que nos manufactures

* Voyez dans le Livre des Arrêts concernant les Réglemens des Manufactures.

ſont aujourd'hui elles-mêmes un des plus grands obſtacles à l'augmentation de cette denrée.

La poſtérité un jour ſera étonnée d'apprendre que c'eſt parce que nous avons fabriqué beaucoup de draps, que nous avons eu peu de laines.

La raiſon qu'on allégue communément pour juſtifier notre conduite en cette partie, eſt la qualité du climat. On croit qu'il eſt moins favorable que celui d'Eſpagne & d'Angleterre, & c'eſt parce qu'on l'a cru une fois, qu'on continue à le croire toujours.

On n'eut pas plutôt prononcé chez nous ces mots de *phyſique* & de *climat*, que, ſemblables à ces paroles enchantereſſes qu'on attachoit anciennement aux taliſmans, & qui ôtoient l'uſage des ſens, notre Miniſtére n'a rien vu depuis au-delà.

Des Soies.

Malgré les regards plus particuliers

que notre administration a jettés sur cette denrée, elle est bien éloignée du point d'abondance où elle devroit être.

Cet établissement est encore dans son adolescence, & il y a apparence, (lorsqu'on ne mettra pas en usage d'autres moyens) que la postérité chez nous la plus reculée aura de la peine à la voir dans l'âge viril.

Ce projet manque par la combinaison. Il est vrai que, depuis quelques années, on a un peu favorisé la plantation des meuriers; mais cela ne suffit point.

Un inconvénient auquel on n'a point pensé, a rendu inutiles tous les soins qu'on a pris jusqu'ici là-dessus.

Le peu de soies de surplus que cet encouragement nouveau a donné, n'a point empêche l'entrée des étrangeres.

La quantité a été toujours la même.

Nos soies nouvelles ont été fabriquées par surcroît. Cela a formé tout au plus chez nous, pour m'exprimer ainsi, une industrie de surérogation, qui n'a point

remédié à la grande affluence de cette denrée qui nous vient de chez nos voisins.

La même quantité qui entroit autrefois, entre encore aujourd'hui. Ce qui laisse la Monarchie dans la même position, & rend inutiles toutes les dépenses qu'on a faites jusqu'ici pour cet établissement.

Mais d'autres fautes de la part de notre administration, ont contribué à empêcher les progrès de notre commerce. Les principales sont :

La fixation des Fabriquans pour les draps des Echelles du Levant.

Les raisons pour & contre de cette fixation ont été débattues si au long, par tant de personnes intéressées ; il a paru un si grand nombre de Mémoires à ce sujet, que nous ne sçaurions entrer dans le détail de cette matiere, sans donner dans des répétitions toujours ennuyeuses pour un Lecteur.

Je ne dirai donc qu'un mot. La con-

currence seule met le prix à la marchandise ; c'est de-là que dépend le bon marché : or le bon marché peut seul augmenter la consommation.

En qualité de Citoyen François, cette fixation m'a souvent fait rougir ; j'ai eu honte pour ma Nation de la voir si peu éclairée dans une matiere qui est généralement connue des Nations le moins intelligentes de l'Europe sur le commerce.

Regle générale, ôtez la liberté du commerce, & vous détruisez le commerce.

Cette fixation, ajoute-t-on, assure le profit des particuliers ; mais c'est précisément parce que le profit des particuliers est assuré, que celui de l'Etat ne l'est pas.

Il est singulier que pour soutenir notre commerce du Levant, on n'ait imaginé d'autre moyen que celui de le détruire.

Lorsque par un réglement de fixation un commerce touche d'abord à ses

limites, il faut qu'il rétrograde nécessairement.

On a voulu, continuera-t-on, remédier à des désordres particuliers.

Mais ce sont les variations, les vicissitudes, que, dis-je, les revers & les malheurs même particuliers du commerce qui entrent dans l'assortiment des choses qui contribuent à le rendre florissant. Ce sont des fiévres qui, pour m'exprimer ainsi, servent à former son embonpoint.

Une République, qui sans être arrêtée par aucun inconvénient, iroit de bien en bien, seroit bientôt détruite.

Un Législateur mal adroit ne voit pas plutôt un désordre qu'il est porté à le réformer.

Il ne voit que l'abus, & jamais l'inconvénient qui naît de la réforme de l'abus.

Cette fixation avoit sans doute ses bons endroits; car quels sont les Régle-

mens, quelque mauvais qu'ils ſoient, qui n'ayent point leur bon côté? Mais il falloit peſer les avantages, c'eſt-à dire, combiner la fixation par la liberté. L'Auteur de ce Réglement vit trop le Marchand, & pas aſſez l'Etat: on peut lui reprocher d'avoir plus aimé le Commerçant que le commerce, & d'avoir eu plus en vue les intérêts du citoyen que celui de la République.

La prohibition générale où ſont tous les Ports de la France de faire le commerce du Levant, à l'exception de celui de Marſeille.

Il eſt ſurprenant que dans une Monarchie auſſi éclairée que la nôtre, ſur les moyens qui contribuent à augmenter la puiſſance politique, on n'ait pas encore appris à diſtinguer le bien de l'Etat de celui des Particuliers; il n'eſt pas moins étonnant que les établiſſemens les plus onéreux au commerce, ſubſiſtent toujours indépendamment des connoiſ-

ſances que nous avons acquiſes ſur cette partie importante de l'adminiſtration.

Tous les ports de la France ſont exclus du commerce du Levant, excepté celui de Marſeille.

Les ordres de la Cour là-deſſus ſont précis.

Un Marchand qui expédieroit des draps pour la Turquie par tout autre Havre, & un Capitaine qui ſe chargeroit de ce tranſport, non ſeulement ſeroient regardés l'un & l'autre comme de mauvais citoyens, mais encore punis comme criminels.

Quelle loi inſenſée & barbare, qui défend d'ajouter de nouvelle branches au commerce général, & de multiplier celles de la Marine, c'eſt-à-dire, d'augmenter la puiſſance du Prince & celle de l'Etat!

Ce privilége excluſif accordé à Marſeille, au préjudice des autres villes du Royaume, occaſionne pluſieurs déſordres qui influent directement ſur l'Etat.

1. Un pareil privilége met obſtacle aux progrès de notre Marine.

2. Il diminue les branches de notre induſtrie.

3. Il met des bornes à notre commerce.

Je dis qu'il empêche les progrès de notre Marine.

Si on ſuppoſe quatre ports de même grandeur dans quatre Provinces différentes d'un Royaume, dont la population dans chacun ſoit exactement la même, il eſt de fait que la navigation de ces quatre ports ſéparés ſera plus conſidérable, & qu'il s'y formera plus de Mariniers, que dans un port, qui contiendroit à lui ſeul la grandeur & la population des quatre autres.

C'eſt que dans une grande Ville maritime les beſoins des hommes y ſont relativement plus grands : le luxe y ſeroit plus exceſſif que dans quatre autres Villes telles que je viens de dire.

Les arts, les professions & les métiers attirent à eux un plus grand nombre de Sujets, ce qui est autant de diminué sur la Marine générale.

D'ailleurs, quatre Villes différentes, qui forment presque toujours comme quatre Peuples opposés, ont plus de ressources.

Pour l'ordinaire l'émulation s'en mêle; de cette émulation naît l'envie de se surpasser les uns les autres; ce qui est favorable à la République maritime.

A quoi il faut ajouter que chaque Province différente, ayant un climat qui lui est particulier, il s'y forme un commerce local auquel les denrées qui lui sont relatives donne naissance, & qui auroit été nul sans la facilité du transport.

Il est à présumer pour la France, que, sans le privilége exclusif accordé à la ville de Marseille pour faire elle seule le commerce du Levant, il se seroit formé dans les autres ports du Languedoc, de la Guyenne & de la Gascogne au-delà

de deux mille vaiſſeaux de plus, tant grands que petits.

Cette augmentation ſeroit une reſſource qui ſuffiroit aujourd'hui pour nous faire tenir tête à nos ennemis.

Il diminue les branches de l'Induſtrie.

Sans l'excluſion qu'on a donnée aux autres ports du Royaume pour le commerce du Levant, il ſe ſeroit formé dans l'Etat une infinité de manufactures de draps Mahons, de Londrins ſeconds, de Londres larges, qui ne s'y formeront jamais, tant que Marſeille ſera en poſſeſſion de ce privilége.

Si la liberté de faire ce commerce avoit été accordée à tous les ports, la Guyenne, la haute & baſſe Gaſcogne aujourd'hui ſeroient pleines de ces draps; du moins il eſt naturel de le ſuppoſer.

Leur voiſinage de la mer, le prix de la main-d'œuvre moins cher que dans nos autres Provinces du Midi, leur poſition, leur proximité avec l'Eſpagne; ce qui, par l'épargne du tranſport, les met en

état d'avoir la premiere matiere à meilleur marché, tout cela leur ouvroit un vaſte champ à de pareils établiſſemens.

Il met des bornes au commerce.

Tous les draps deſtinés pour le Levant devant généralement ſe rendre à Marſeille, ce commerce n'a pu influer que ſur quelque Ville des environs.

Ça été préciſément à cauſe que Marſeille avoit le privilége excluſif de commercer au Levant, que les manufactures des draps Levantins ſe ſont rapprochées le plus qu'elles ont pu de cette Ville; & c'eſt parce que ces manufactures ſe ſont établies ſi près de Marſeille, qu'il ne peut s'en établir d'autres plus loin, attendu que le coût conſidérable du tranſport des draps mettroit ces derniers Fabriquans hors d'état de ſupporter la concurrence du prix des autres manufactures plus voiſines.

Parcourons les autres inconvéniens qui s'oppoſent à l'avancement de notre commerce.

Les grandes Foires.

C'eſt une maxime généralement reçue dans le commerce que la conſommation dépend du bon marché.

Suivant ce principe inconteſtable, on peut dire que nos grandes Foires diminuent notre commerce : parce qu'elles tendent directement à augmenter le prix des marchandiſes.

Mon génie ſpéculatif ſur tout ce qui peut contribuer au bien de l'Etat & au bonheur de ma Patrie, m'ayant fait entreprendre l'année paſſée * le voyage de Beaucaire, j'y pris une note générale des dépenſes qu'occaſionne cette Foire; ſçavoir :

Des droits ** d'entrée, & de ſortie des marchandiſes ; de leur charroi par mer & par terre, tant pour l'importation que pour l'exportation ; des frais de

* 1755.

** Quoique cette Foire ſoit franche, la plûpart des marchandiſes ne pouvant arriver le jour de la franchiſe, payent un droit.

voitures ; des Négocians qui s'y rendent, y compris l'aller & le venir ; des frais des magasins pour les marchandises, & pour les logemens des Marchands ; de l'achat du pré où sont les baraques, & des autres places, &c.

J'ai trouvé que le total de la dépense de cette Foire montoit à deux millions ou environ.

On peut faire le même calcul sur toutes les autres Foires considérables du Royaume.

Si notre administration se faisoit donner un état de leur dépense, elle verroit qu'elle passe annuellement dix millions.

Sans doute que lors de l'établissement des sociétés, les Foires furent d'abord nécessaires.

Pour porter à la consommation dans le commencement, il falloit par des grands assortimens provoquer le goût de l'acheteur ; mais cela n'est plus nécessaire.

Toutes nos villes aujourd'hui sont au

tant de foires publiques, où chacun peut trouver abondamment, & à moindres frais de quoi ſatisfaire ſon luxe & ſes beſoins.

Pourquoi donc augmenter la dépenſe générale de la Nation, en permettant à une foule de Marchands de s'aſſembler à grands frais dans certains tems, à certains lieux marqués, pour acheter ce qu'un chacun peut avoir à ſa porte à meilleur marché?

On peut définir ces rendez-vous des Négocians les foires des foires, parce qu'une dépenſe eſt toujours là ajoutée à une autre dépenſe.

Nous agiſſons dans la plûpart de nos établiſſemens à peu-près comme les Mahométans, qui ne font une choſe aujourd'hui que par la raiſon qu'ils l'ont faite hier.

C'eſt parce que nous trouvons ces foires établies, que nous les laiſſons exiſter, ſans faire attention que tel établiſſement qui eſt avantageux dans un tems,

est très-nuisible dans un autre, & que les mêmes moyens qui ont servi à augmenmenter le commerce dans les siécles anciens, contribuent à le détruire dans les siécles postérieurs.

Au reste, cette foire de Beaucaire contribua à me faire appercévoir combien l'homme est machine.

J'y vis des gens qui s'y rendoient régulierement depuis quarante ans, sans pouvoir me donner d'autres raisons que l'habitude qu'ils avoient prise de s'y rendre ; tandis que d'un autre côté elle servit à me faire découvrir combien certains préjugés sont difficiles à vaincre, lorsqu'on les a une fois laissé enraciner.

Je remarquai une foule de gens de Grenoble, qui venoient y acheter des toiles de Grenoble, & d'autres gens des environs de Carcassonne qui étoient venus s'y pourvoir des draps de même nom, c'est-à-dire, de ce qu'ils avoient chacun chez eux.

On me donna là-dessus quelques rai-

ſons ; mais elles ſont ſi foibles, qu'elles ne valent pas même la peine d'être réfutées.

On a beau s'étourdir ſur les prétendus avantages de ces foires ; quoi qu'on puiſſe alléguer en leur faveur, il eſt de fait que toutes ces dépenſes extraordinaires retombent en entier ſur la marchandiſe, qui en eſt néceſſairement augmentée dans la proportion de toutes ces dépenſes, ce qui diminue dans le même dégré ſa conſommation dans le Royaume.

C'eſt à l'adminiſtration à redreſſer ces abus, qui ſont directement de ſon reſſort, puiſqu'ils ne tendent pas à moins qu'à gêner le commerce en diminuant le produit de nos manufactures.

Les droits de Courtage ou de Cenſerie.

Si l'on compare le commerce ancien avec le moderne, on trouvera que le fond & la forme ont changé en pluſieurs endroits.

Autrefois les Marchands faiſoient eux-mêmes leurs affaires, aujourd'hui ils les font faire ; ils ſe donnoient des mou-

vemens & s'intriguoient perſonnellement; à préſent ils n'agiſſent plus. Des courtiers ſont chargés de leur beſogne.

Mais ce n'eſt pas-là le plus grand mal.

Les Agens de change ont mis une contribution générale ſur le commerce. Preſque toutes les affaires de la Monarchie leur payent tribut.

La Cenſerie eſt un impôt qui, en ajoutant un poids au commerce, arrête ſes progrès.

La taxe génerale qu'elle leve en argent ſur le commerce eſt immenſe.

J'ai évalué en gros le droit de Cenſerie, levé ſur les affaires générales du Royaume des trois dernieres années 1753, 1754 & 1755, & j'ai trouvé que la ſomme alloit à neuf millions ou environ. Il en coûte à la ſeule ville de Marſeille * pour ces trois années ſeu-

* Pour épargner la peine au Lecteur de tous les détails de calcul qui ont été faits à ce ſujet, on évalue ici le profit des ſoixante Agens de change de Marſeille à environ 3000 livres chacun l'année.

lement

lement six cents mille francs ou environ.

Cette somme étant prise sur la totalité de la marchandise, en augmente le prix, ce qui arrête sa consommation dans la proportion.

Cet abus (qui l'est d'autant plus qu'il ne passe pas pour tel) intéresse plus qu'on ne pense notre Gouvernement Politique, puisqu'il ne tend à rien moins qu'à changer entiérement le génie de nos Marchands, chose à laquelle notre administration doit faire une attention particuliere, puisque c'est de-là en grande partie que dépend la puissance de l'Etat.

Il resulte une infinité de conséquences très-dangereuses pour la Monarchie, si les affaires générales du commerce sont menées par tout autres que les Négocians eux-mêmes.

1. Le Commerçant en est moins actif. Il s'accoutume à se reposer sur les autres du poids de ses propres affaires, ce

qui eſt contre la nature & contre l'ordre du commerce.

2. Le Négociant perd une infinité de branches d'induſtrie, que la néceſſité d'agir par lui-même lui euſſent découvertes.

3. Il confie ſes affaires à un tiers, ce qui eſt contre toutes les régles politiques du commerce.

4. Il n'eſt jamais ſi bien inſtruit, parce qu'il ſe rapporte à autrui ſur une infinité de choſes de ſa profeſſion qu'il doit ſçavoir par lui-même & directement.

5. Il ignore une foule de détails néceſſaires à ſa profeſſion, ce qui lui fait méconnoître pluſieurs choſes qu'il lui importe de ſçavoir.

1. Rien ne donne tant de vigilance & d'activité au Commerçant que d'agir par ſoi-même; un travail méne toujours à un autre.

Depuis que nos Commerçans ont des Directeurs-Généraux de Commerce, je

veux dire, depuis que les Agens de change ont ſaiſi les rênes de toutes les affaires, nos Négocians ne ſe conduiſent plus; ils ſe laiſſent conduire.

Déja dans pluſieurs villes du Royaume, nos Commerçans commencent à n'avoir qu'une affaire, qui eſt de ſigner les papiers & les lettres de change que leurs Courtiers leur préſentent.

Bientôt il n'y aura plus d'activité dans la République marchande.

Tout le mouvement du commerce ſera dans le corps des Agens.

Dans peu, nos Marchands ne ſçauront plus compter; que dis-je? ils ignoreront juſques à la valeur numéraire de l'eſpéce.

Tout le monde ſçait qu'à Marſeille les Négocians ne touchent jamais d'argent dans le commerce. Ils n'ont pas même de caiſſe chez eux; les Agens de change ſont devenus les Banquiers naturels & univerſels de cette place.

La ſomme générale de l'argent eſt entre leurs mains.

Les Courtiers ſont parvenus à être les Facteurs, & en même tems les Tuteurs de chaque maiſon de commerce.

Tout, juſques au détail des affaires domeſtiques du Commerçant, paſſe par les mains du Courtier.

2. Il n'y a point de minuties dans le commerce : tout méne à des conſéquences.

Si on avoit une hiſtoire exacte du commerce, on verroit que les plus petites choſes ont toujours conduit aux plus grandes.

Communément on croit indifférent en ſoi, par exemple, qu'un Commerçant cherche lui-même ſes vendeurs, & ſes acheteurs, qu'il place perſonnellement ſes lettres, ou les faſſe placer par un autre.

Cependant il s'en faut de beaucoup que cela ſoit indifférent.



Ce détail qui au premier aspect paroît toujours une minutie, ou pour mieux dire, une simple formalité, n'en est pas une précisement.

Le Marchand habitué à faire tout par lui-même, en est plus actif, plus vigilant.

Cette pratique que la plûpart regardent comme presque inutile, lui ouvre une infinité de voies & de nouveaux moyens qu'il n'eût jamais découverts sans cela.

D'où vient que parmi les Négocians, ceux qui ont été les premiers Artisans de leur fortune, l'ont toujours poussée plus loin, que ne l'ont augmentée relativement ceux qui l'ont trouvée toute faite? c'est que les premiers sont parvenus aux richesses par les détails de commerce, au lieu que les seconds pour l'ordinaire se bornent aux spéculations.

Tout a été pratique dans les uns, & il n'y a eu que théorie raisonnée dans les autres.

3. Dans le commerce, comme dans la Politique, tout dépend de la circonspection & du secret. Or un établissement qui oblige le Négociant à se confier à un tiers, est très-dangereux par lui-même.

J'ai vu plusieurs maisons de Marseille ruinées de fond en comble, parce que leurs Agens de change avoient lâché quelques paroles un peu équivoques sur leur fortune.

4. Il est plus nécessaire qu'on ne pense, que les Négocians s'instruisent par eux-mêmes des plus petites parties de la science du commerce.

Depuis l'établissement des Agens de change, on se repose sur eux autant pour le fonds que pour la forme des affaires; ce qui a jetté une espéce d'engourdissement dans le Corps de la République marchande.

Je parlerai à mon Censal; je consulterai mon Agent de change; je verrai ce que me dira mon Courtier, paroles

uſitées & généralement appliquées aujourd'hui à toutes les affaires qu'on propoſe à nos Négocians.

Le Marchand François ne penſe plus ; il laiſſe penſer.

Il perd juſques à l'habitude de faire valoir ſes propres talens . . . .

Je ne veux point prévenir là-deſſus les réflexions du Lecteur.

5. La théorie ſeule du commerce ne conduit jamais bien loin ceux qui s'adonnent à cette profeſſion.

Il en eſt de l'induſtrie comme des expériences phyſiques. Une découverte méne toujours à une autre.

La ſcience du Marchand eſt celle des détails de ſon commerce. Leur nombre & leur immenſité conſtituent toujours ſon habileté.

C'eſt de la combinaiſon compliquée de ces mêmes détails, que dépend la découverte des plus importantes branches du commerce général.

Tous les établiſſemens qui contribuent

à détruire cet ordre, ſont onéreux à l'Etat.

On allégue en faveur des Agens de change que leur qualité de tiers eſt très-propre à lier & former des marchés entre les Négocians, en ce qu'une infinité de choſes que la plûpart des Commerçans ne pourroient pas ſe dire perſonnellement, ſont dites par leurs Agens.

En un mot, on ajoute que ſans les Courtiers il ſe feroit moins d'affaires.

Je penſe au contraire qu'il s'en feroit davantage.

Du moins il eſt très-probable, par exemple, que deux ou trois mille Marchands, ou Négocians d'une grande ville qui ſe communiqueroient eux-mêmes leurs affaires, s'interrogeroient verbalement ſur leur état reſpectif d'achat & de vente, & trouveroient en cela de l'avantage pour leur négoce.

Les affaires générales ſe feroient alors par un chemin moins détourné. Le commerce, au lieu d'être réfléchi, feroit direct. En un mot, l'imagination de deux

ou trois mille personnes est plus féconde que celle de soixante.

On dira que les autres Nations commerçantes ont comme nous leurs Agens de change. Mais si les autres Peuples n'entendent pas leurs intérêts, pourquoi voulons-nous à leur exemple méconnoître les nôtres ?

D'ailleurs, il n'est pas exactement vrai que les censeries des autres Etats marchands de l'Europe soient aussi considérables que chez nous.

Quoique le prix du courtage soit peut-être le même, il est néanmoins vrai en général qu'il est moindre, parce qu'une infinité d'affaires qui sont en France du ressort de la censerie, n'en sont pas dans les autres Etats.

En Angleterre & en Hollande, ainsi que dans plusieurs Etats du Nord, une infinité d'achats & de ventes se font sans l'interposition d'un Courtier.

Je n'ignore pas qu'on peut alléguer contre ce raisonnement celui qu'on em-

ploya lors de cet établiſſement, c'eſt-à-dire, que le courtage érigé en charge, en donnant une certaine autenticité aux affaires, prévient une foule d'abus qui s'y gliſſoient auparavant. Sans doute que la création de ces charges a ſon utilité.

Mais je l'ai dit pluſieurs fois dans cet Ouvrage ; c'eſt un des malheurs particuliers de notre adminiſtration, de ne voir dans la réforme que l'avantage qu'elle procure, ſans faire attention aux inconvéniens de l'avantage.

Il eſt de fait que la cenſerie ſur le pied où elle eſt établie aujourd'hui en France, & par la taxe qu'elle a ſçu mettre ſur le commerce général du Royaume, détourne tous les vingt ans à ſon profit une ſomme de ſoixante millions ; car j'évalue celle de chaque année à trois millions.

Or ce capital qui eſt pris ſur la totalité de la ſomme du commerce, le diminue dans ſa proportion ; ainſi le déſordre général que la multiplicité de ces char-

ges procure, n'eſt point compenſé par leurs avantages particuliers.

Que ſi on m'objecte encore ici, que ce fonds rentre dans le commerce par le canal de ces Courtiers & Agens de change qui ſont eux-mêmes pour la plûpart Négocians, je réponds qu'on ne ſçauroit du moins diſconvenir qu'une pareille ſomme entre les mains de ſept à huit cents Sujets ne ſçauroit être ſi profitable à l'Etat que dans celle de deux ou trois cents mille, d'où elle a été retirée.

Les Aſſurances.

Il y a des abus ſi généralement reçus dans quelques-unes des branches du commerce, qu'on ſeroit regardé comme ſingulier dans ſa façon de penſer, d'oſer même tenter d'en montrer le vuide.

Mais l'Auteur citoyen doit ſe mettre au-deſſus des préjugés ordinaires. Il n'eſt obligé de les reſpecter qu'autant qu'ils s'accordent avec l'intérêt de l'Etat, &

ne sont point contraires au bien public.

Quoi qu'il en soit, je dirai hardiment que les Assurances chez nous ont mis des entraves aux progrès de notre commerce, & que (si notre administration n'y remédie,) elles sont à la veille de causer son entiere ruine.

A ce début, il me semble que j'entends déja une foule de Négocians pousser les hauts cris.

Régle générale : plus les abus du commerce s'accordent avec l'oisiveté & la paresse du Négociant : plus ils lui procurent sans travail l'aisance & les richesses ; & moins ils sont faciles à réprimer.

Je sçais que toute la France marchande va se déclarer d'abord contre moi ; mais si les raisons que j'alléguerai pour prouver ce que j'avance sont fondées, je ne me croirai par-là que meilleur François, parce que j'aurai contribué à détromper ma patrie d'un préjugé dont il lui importe si fort de reconnoître l'erreur : pré-

jugé aujourd'hui d'autant plus difficile à anéantir, que nos meilleurs Auteurs qui ont traité jusques ici du commerce, au lieu de songer à le détruire, n'ont pensé au contraire qu'à l'accréditer davantage.

Les Anciens ne connoissoient point les Assurances.

L'immense commerce des Assyriens se fit sans leurs secours.

On ne découvre point dans l'Histoire, que les Phéniciens les connussent. Il semble que Tyr les ignorât totalement. En un mot, Carthage & tous les Etats * qui dans les premiers siécles élevérent leur puissance par le commerce, ne les employerent point.

* On a soupçonné cependant les Romains de les connoître, & cela fondé sur un passage de Tite-Live, qui dit, que le trésor public se chargea du risque des vaisseaux qui portoient les bleds à l'armée d'Espagne; mais, comme l'a fort bien remarqué l'Auteur des Elémens du Commerce, ce fut un encouragement accordé par l'Etat en faveur du Commerce, & non pas un contrat.

Mais pour paſſer tout d'un coup aux tems plus modernes ; nous-mêmes, lorſque nous tirames notre induſtrie du néant, nous ne mîmes pas généralement en uſage les Aſſurances. Il ſemble cependant qu'elles euſſent été alors fort convenables, les riſques du commerce étant alors bien plus grands qu'ils ne le ſont aujourd'hui.

Nos Pilotes peu experts n'avoient pas encore appris à dompter les Mers. Il n'y a pas ſoixante ans qu'un Capitaine François qui entreprenoit une navigation, (qui de nos jours paſſeroit pour une promenade,) faiſoit ſon teſtament ; & à ſon retour on regardoit comme une eſpéce de miracle qu'il eût conduit ſon vaiſſeau à bon port.

Quoiqu'en 1671. il y eût déja à Paris quelques Chambres d'Aſſurances établies, il eſt certain que le ſort de cette manie parmi nos Négocians dans les Villes maritimes, ne date guéres plus loin que de trente ans.

Je ferai d'abord ici une réflexion préliminaire.

Depuis plus de six mille ans qu'il y a des hommes, & par conséquent du commerce, celui-ci s'est fait par toute la terre sans les Assurances. Pourquoi donc supposer, comme on le fait communément, que le nôtre ne sçauroit subsister sans cela ?

Une expérience de soixante siécles n'est-elle pas une preuve convaincante, que le commerce, de quelque Nation que ce soit, peut se passer d'un pareil moyen ?

Si le défaut de cet établissement avoit été d'abord un obstacle pour le négoce ; comme un inconvénient méne toujours à un autre, il y a quatre mille ans qu'il n'y auroit plus aucun vestige de commerce dans l'Univers.

Je dis que pour qu'un commerce ne soit pas onéreux à l'Etat & à ceux qui le font, il faut que ce que l'on paye pour ses hazards, soit proportionné à ses risques

effectifs, sans quoi l'avantage penchera d'un côté, & le désordre suivra nécessairement de près cette fausse combinaison.

Les expériences qui ont souvent été faites, ont mis au fait la Chambre de Commerce des dangers réels de notre navigation.

Par un dépouillement des Régistres de la Marine, on a évalué pendant dix-huit années de paix la perte par an à un vaisseau sur cent quatre-vingt.

Si on suit cette proportion dans le risque de la marchandise (comme il le faut nécessairement,) & qu'on évalue notre commerce général de Mer à deux cents millions, on trouvera que sa perte effective sur le total est d'un peu plus d'un million *.

Or, si on combine à présent tous les prix des primes d'Assurances que notre commerce général paye, pour toutes les parties du monde, on trouvera qu'el-

* Pour la marchandise seulement.

les ſont (les unes dans les autres) à huit pour cent ou environ ; c'eſt-à-dire, que notre commerce de Mer paye chaque année ſeize millions aux Chambres d'Aſſurances, ou aux Aſſureurs particuliers, quoique ſon riſque effectif ne ſoit que d'un million.

Il eſt de fait que ces quinze millions qui ſont pris ſur la marchandiſe, en l'augmentant en raiſon de cette ſomme, diminuent le commerce dans ſa proportion : du moins ſi l'on continue de convenir que la conſommation eſt toujours en raiſon du prix.

Les frais des avaries, ſuite néceſſaire du ſyſtême de nos Aſſurances, cauſe une autre augmentation ſur la marchandiſe.

Par elles, nos vaiſſeaux ſont ſouvent obligés de ſe détourner de leur route, pour gagner des ports où ils n'ont rien à faire qu'à prendre certaines atteſtations.

La plûpart du tems ils ſont forcés d'y

féjourner long-tems ; ce qui, outre le retard du voyage, conftitue de nouveaux frais très-confidérables.

Ordinairement il faut envoyer des Commiffaires fur les lieux pour l'eftimation des dommages, &c.

Mais quoique cette augmentation de prix fuffife feule pour détruire à la fin notre commerce, cela n'eft rien en comparaifon des révolutions que nos Affurances caufent au commerce pendant les querelles politiques des Souverains.

En tems de guerre, notre commerce eft toujours anéanti.

L'Etat eft frappé alors dans fon principe.

La Monarchie touche au moment de fon entiere ruine. Les guerres que nos ennemis déclarent à l'Etat politique, font moins dangereufes que celles que nos Chambres d'Affurances lui fufcitent.

Notre commerce maritime n'eft alors qu'un pur brigandage ; nos Affureurs en deviennent entierement les arbitres. On

ſçait que quelquefois ces primes vont juſques à 60 pour 100 de la valeur aſſurée.

Pendant les trois années qui précéderent la derniere paix, les Aſſurances pour notre commerce général d'Outremer ſe monta à plus de quatre cents millions, quoique ſa perte effective ne fût peut-être pas de cent.

On dira à cela ce qu'on a toujours coutume de dire dans ces occaſions, que ces quatre cents millions ne ſont pas ſortis de l'Etat.

Je veux pour un moment que cela ſoit ainſi, il n'en eſt pas moins vrai que le prix exorbitant de ces primes a cauſé une perte auſſi réelle que ſi cette ſomme étoit ſortie de l'Etat, parce qu'il a arrêté les progrès de notre induſtrie & de nos manufactures ; car il ne faut pas croire que les Nations étrangeres qui négocient avec nous, ſoient d'humeur de ſupporter en tems de guerre nos fortes primes. Ces

Nations ſeroient bientôt ruinées, parce qu'elles donneroient alors cent ſoixante millions pour la même quantité de marchandiſes qu'elles avoient auparavant pour cent.

Que font-elles donc ? Le voici : elles réduiſent leurs beſoins, & leur luxe à la premiere ſomme qu'elles employoient auparavant ; c'eſt-à-dire, qu'elles achetent moins de nos denrées & de nos manufactures. Ainſi notre commerce diminue toujours alors dans la proportion du prix que nous mettons à nos Aſſurances.

Qu'on ne s'y trompe point ; il y a chez toutes les Nations une meſure générale de dépenſe qu'elles ne peuvent point paſſer. Ainſi l'Etat qui fait l'augmentation eſt toujours le premier qui en ſouffre.

On s'eſt imaginé, parce que le commerce des Aſſurances ſe fait entre les citoyens d'une même République, &

que l'argent ne ſort pas de l'Etat, qu'il n'augmente point le prix de la marchandiſe.

Ce qui trompe les Négocians en général là-deſſus, eſt un calcul idéal, & une compenſation chimérique des primes. Voici le raiſonnement qu'on ſe forme à ce ſujet.

Couturier de Marſeille, dit-on, aſſure pour dix mille francs ſur un vaiſſeau de La Sale qui va dans le Levant; & La Sale aſſure pour dix mille francs ſur un vaiſſeau de Couturier qui va auſſi dans le Levant.

Les deux vaiſſeaux arrivent à bon port.

Or voici ce qui arrive.

La Sale par un revirement de parties, ou par toute autre compenſation, rend l'argent des primes à Couturier, & Couturier rend l'argent des primes à La Sale.

Ainſi, ajoute-t-on, on peut conſidérer ces Aſſurances comme non avenues, & par une ſuite néceſſaire de leur nullité,

conclure qu'elles ne sçauroient augmenter le prix de la marchandise.

Mais il n'en va pas ainsi.

Cette compensation qui est réelle d'un côté, est toujours imaginaire de l'autre, relativement au prix de la marchandise.

Continuons la comparaison.

Un Négociant de Marseille envoie pour son compte à Constantinople un vaisseau, dont la cargaison est de vingt mille écus qu'il fait assurer par plusieurs Négocians, tandis que d'un autre côté il assure lui-même sur plusieurs vaisseaux pour la même chose.

Croit-on pour cela que cette compensation d'Assurances devienne pratique, & qu'elle influe sur le prix des genres? Je dis que non.

La premiere chose que fera ce Négociant de Marseille, sera d'envoyer à son correspondant à Constantinople le compte du premier achat de la marchandise, celui de censerie, de fret, de no-

lis, & d'Assurances, avec ordre de régler les prix de la vente sur tous ces frais.

Comment feroit-il autrement ? sçait-il si les navires sur lesquels il a assuré ne feront pas naufrage ?

Pour que cette compensation fût réelle, il faudroit que tous les vaisseaux fussent assurés dans un même tems, & que toutes les marchandises se vendissent au même marché. Encore peut-être cela n'influeroit point sur leur prix.

Quoique le commerce ne soit autre chose qu'un rapport de compensations ; & qu'on le compare ordinairement à une chaîne, néanmoins ses combinaisons particulieres sont isolées, & ne tiennent point les unes aux autres.

Le Marchand qui fait une affaire, ne voit dans ce moment que l'avantage qu'il en peut retirer : il la combine par ses frais, & régle exactement son profit sur ceux-ci, (lorsqu'il n'est point gêné par quelque cause étrangere) sans avoir

égard aux profits qu'il a faits, ou qu'il est prêt à faire.

Un autre inconvénient des Assurances, est celui de leur chambre même. Il est de fait que leur établissement est onéreux à l'Etat par les grands fonds morts qui y sont retenus ; ce qui porte un préjudice notable à l'agriculture, arrête la circulation de l'espéce, diminue l'emploi des hommes & la population.

Si notre administration fait prendre une note des fonds aujourd'hui existans dans toutes ces Chambres, on ne trouvera guéres moins d'une somme de quarante millions.

Par-là le vingtiéme de notre numéraire étant détenu dans les caisses de ces Chambres, devient inutile au reste de la Nation.

Des sommes considérables d'argent sont levées dans tout le Royaume, pour être transportées dans quelques-unes de nos Villes maritimes, d'où elle ne ren-

trent

trent plus dans la masse universelle du Peuple ; ce qui jette une misére dans différentes parties de l'Etat, proportionnée au vuide que cause la privation de cette somme.

Le commerce & notre industrie en souffrent relativement.

Les progrès de notre Marine, dont on a cru jusqu'ici que ces Chambres étoient le principal soûtien, sont arrêtés par elles.

Ce n'est que par une certaine répartition géométrique de l'espéce, que notre Marine peut s'accroître, parce que cette répartition fournit alors les moyens à beaucoup de particuliers de faire un grand nombre d'entreprises maritimes.

On a supposé, je ne sçais comment, que la prospérité de ces Chambres indiquoit celle du commerce. C'est précisément le contraire.

Il est aisé de démontrer que leur grand profit tourne à son désavantage, & que le moment de leur plus haute fortune

ſera celui de la ruine totale du commerce, & par conſéquent de l'Etat.

Il ne ſeroit peut-être pas impoſſible à l'eſprit de combinaiſon d'en marquer préciſément l'époque.

Il n'y auroit pour cela qu'à calculer, comme nous avons fait, les pertes réelles de la navigation, par le prix des primes que l'on donne pour les riſques chimériques de la mer.

Le prix des primes étant d'un million & l'autre de quinze, il faut (les choſes reſtant ſur le pied où elles ſont aujourd'hui), que dans cent ans ces Chambres ayent englouti tout l'argent du Royaume.

Le nombre de ces Chambres qui s'accroît tous les jours, menace déja la Monarchie. Rouen en a ſept, Nantes trois, & ainſi des autres villes du reſte du Royaume.

Un autre préjudice pour l'Etat & pour le commerce, eſt la diminution continuelle de nos Négocians, qui deviennent preſque tous des Aſſureurs.

Dans toutes nos Villes maritimes, un Marchand n'a pas plutôt fait quelque fortune, qu'il quitte aussi-tôt sa profession pour signer des Assurances.

Paris, Bordeaux, Nantes, la Rochelle, Marseille, Rouen, sont pleins aujourd'hui de ces hommes oisifs, qui n'ont d'autre affaire que celle de mettre une fois ou deux toutes les semaines leur nom au bas d'un papier.

Cependant l'Etat politique perd la somme des richesses que l'industrie & le travail de ces Marchands lui procuroient auparavant par leur commerce.

L'avantage étoit réel pour la République dans l'un, au lieu que tout est chimérique dans l'autre.

Je ferai une remarque dans cet endroit, qui a échappé jusqu'ici à tous les Auteurs qui ont traité avant moi cette matiere.

L'Assurance, par le grand nombre de ceux qui s'y adonnent, diminue la concurrence dans l'achat des genres qui for-

ment la base de notre navigation, & sont le soutien de notre commerce étranger. Ce qui tient haut leur prix, & par conséquent met des bornes à leur consommation.

Qu'on y fasse bien attention, & l'on trouvera, (depuis la grande affluence des Assurances,) que dans chacune de nos principales Villes maritimes du Royaume, la cargaison générale des vaisseaux pour l'Etranger roule sur cinquante ou soixante maisons, qui ensuite les font assurer en détail par une foule innombrable d'Assureurs.

Je dis que la Monarchie perd à cette forme nouvelle de commerce :

1. En ce que soixante Négocians qui achetent la somme générale des marchandises nécessaires pour le commerce étranger, l'achetent toujours plus cher que deux ou trois mille.

Car par-là, la concurrence est détruite : or c'est elle qui établit le juste prix dans le commerce.

2. En ce qu'un grand nombre de Marchands qui s'unissent ensemble pour un commerce, le font toujours plus au profit de la République qu'un nombre moindre.

3. En ce que les assurances forment un commerce de simple spéculation & de théorie, ce qui ne produit rien à l'Etat, la fortune de celui-ci dépendant toujours du travail effectif des Sujets.

4. En ce qu'on multiplie par-là le nombre des professions inutiles ; car on fait un métier particulier dans le commerce de ce qui n'en doit pas être un, &c.

J'aurois beaucoup d'autres choses à dire sur cette matiere ; mais les bornes que je me suis prescrites dans cet Ouvrage, ne me permettent pas de m'étendre davantage.

Les Banqueroutes.

La confiance est l'ame du commerce. Sans elle, toutes les piéces qui composent son édifice, tombent d'elles-mêmes.

Cette confiance eſt prête à manquer totalement en France, par le nombre prodigieux & réitéré de dérangemens qui ſe ſuccédent depuis quarante ans.

Les faillites chez nous ne ſont plus qu'un jeu.

Je me trompe : elles ſont devenues l'affaire la plus ſérieuſe de nos Négocians. Les banqueroutes entrent dans l'aſſortiment des choſes qui ſervent à élever leur fortune.

Un Commerçant n'eſt guéres riche aujourd'hui qu'à la troiſieme banqueroute.

Pour l'ordinaire une faillite de deux millions produit net un profit de cinq cents mille francs.

C'eſt un prix fait. Le Banqueroutier n'en rabattroit pas une obole aux Créanciers.

Voilà de nos jours la route abrégée qui conduit nos Négocians à l'opulence.

Et il n'appartient plus qu'à un miſé-

rable honnête homme de Marchand de faire fortune par les voies longues & pénibles de la probité.

Le grand Commerçant va d'abord au fait. Il présente un Bilan.

La cause de ce désordre général n'est pas difficile à découvrir : elle prend sa source dans le luxe & dans le faste marchand, qui est monté aujourd'hui à un point excessif.

En général, nos Négocians en France vivent comme des Seigneurs. Leur train, leurs dépenses, leurs dissipations sont absolument les mêmes.

A les voir, on diroit qu'ils sont de toute autre profession que de celle qu'ils exercent.

Me trouvant il n'y a pas long-tems, à la Loge de Marseille, à l'heure que les Marchands s'y rendent, je crus voir une assemblée d'Officiers qui traitoient des affaires militaires de la Nation.

Je remarquai que la plûpart des Négocians qui composoient la Loge ce jour-

là portoient l'épée, & étoient en habit brodé : je ne découvris aucune trace de l'ancienne ſimplicité des Brunis & des Aillauds * ; ce qui me fit connoître ſans autre examen le déſordre général où devoit ſe trouver cette place.

Cette remarque n'eſt pas auſſi frivole qu'elle le paroîtra d'abord.

Tout eſt phyſique dans l'homme.

Qu'on y faſſe attention, & on trouvera que pour l'ordinaire le génie eſt comme l'habit. En général, ſi l'habit du Marchand eſt bigarré, ſon eſprit ſera frivole, vain, léger, & preſque toujours de mauvaiſe foi, &c.

Et le moyen que notre commerce puiſſe prendre jamais de nouvelles forces, & parvenir au niveau des Etats qui, par le leur, menacent continuellement notre puiſſance !

Un Négociant n'a pas plutôt augmenté ſon fonds d'un côté, qu'il le di-

* Deux Maiſons de Marſeille qui ont accumulé de grandes richeſſes dans le commerce par leur économie.

minue de l'autre, en échangeant des ſommes conſidérables d'argent avec des choſes de luxe, ce qui eſt là même choſe pour lui que ſi elles étoient perdues ; car tous les capitaux qui ne ſont pas dans le commerce, ſont cenſés nuls pour le Commerçant.

On aura de la peine à ſe perſuader ce que je vais avancer ici ; cependant c'eſt un fait dont notre adminiſtration peut ſe convaincre.

Par un calcul de détail, dreſſé ſur un plan auſſi exact qu'il m'a été poſſible, j'ai trouvé que les choſes de ſuperfluité relatives au luxe, comme meubles, parures, dentelles, joyaux, vaiſſelle plate, colifichets, bijoux, diamans, &c. appartenant aux Corps des Négocians des ſeules villes de Nantes, de Bordeaux, de Marſeille, de Rouen, ſe montent actuellement à la ſomme de douze millions ou environ.

Combien le commerce général en ſeroit-il plus floriſſant, ſi cette ſomme n'en

étoit pas ſortie ? De quel accroiſſement immenſe de nouvelles richeſſes, ce luxe marchand ne prive-t-il pas l'Etat ? Que de nouvelles branches de commerce la diminution de ces douze millions a empêché de découvrir ! Le calcul du dommage peut ſe pouſſer à l'infini.

On dira que ce luxe marchand a contribué lui-même à augmenter l'induſtrie de l'Etat.

Mais je réponds que s'il a augmenté le commerce intérieur, il a diminué l'extérieur : or c'eſt de celui-ci que dépendent en entier la richeſſe & la puiſſance de la Monarchie.

Douze millions de plus dans le commerce des Négocians de ces quatre villes, euſſent contribué à nous attirer une plus grande quantité de richeſſes étrangeres, dont le nombre qui auroit augmenté tous les ans eût formé dans l'Etat une circulation bien plus avantageuſe, que celle qu'a cauſée cette premiere ſomme délivrée d'abord à nos Artiſans.

Il eſt ſurprennant que notre Gouvernement qui a établi des réglemens pour prévenir les déſordres du luxe militaire*, n'en ait point encore fait pour arrêter le luxe marchand. Ce dernier eſt cependant d'une toute autre conſéquence que le premier. Ces effets ne tendent pas à moins qu'à ruiner entiérement le commerce, & par conſéquent à renverſer la Monarchie.

A quoi pourront ſervir les meilleures loix ſur cette partie de notre adminiſtration, lorſqu'il ſera au pouvoir des Marchands de ſe ruiner par le luxe ?

Depuis 1715, le Corps entier de la République des Négocians de Marſeille a déchu conſidérablement. Pourquoi ? parce que c'eſt à qui ſe diſtinguera le plus par ſes prodigalités. On diroit qu'il y a comme une gageure entre les Négocians de cette ville à qui dépenſera

* On a réglé les habits & les équipages des Officiers. Il eſt vrai que ce réglement n'eſt pas ſuivi avec bien de l'exactitude.

davantage, & à qui sera plutôt ruiné.

Le Marchand qui ne fait que pour cent mille écus d'affaires, ne veut pas céder un pouce de luxe à celui qui en fait pour un million; & ce dernier veut aller de pair avec la maison qui en fait pour dix.

Même train, mêmes habits, mêmes meubles, même table, &c. Tous les ordres de richesses à Marseille sont confondus; les différentes classes de Commerçans se suivent dans la dépense réciproquement, & se ruinent mutuellement.

Si un Négociant riche & puissant fait un habit d'un goût nouveau à son épouse, le tocsin sonne d'abord dans toutes les conversations : dès cet instant, il n'y a plus de repos dans les ménages, jusqu'à ce que toutes les femmes des Marchands de la ville ayent levé l'étendart de l'étoffe nouvelle. N'importe à quel prix, il faut que chacune l'ait; c'est une loi établie.

On impute ce nombre prodigieux de faillites aux malheurs du tems.

La révolution n'eſt pas dans le commerce; elle eſt dans le luxe marchand.

Les affaires du commerce ſont toujours les mêmes; les dépenſes ſeules des Négocians y mettent de la différence.

Si par ſuppoſition le Corps des Marchands de Marſeille fait pour cinquante millions d'affaires, & qu'en gagnant ſix millions, il en dépenſe huit; il y aura tous les ans deux millions de vuide: or il faut que ces deux millions qui manquent dans la maſſe commune des Commerçans renverſent entiérement tous les dix ans le ſyſtême général du commerce de cette place. Ceci peut ſe démontrer.

Nos Négocians aujourd'hui ſont de beaux génies; ils donnent dans l'arbitraire. Tout eſt chez eux commerçe de ſpéculation. Ce ſont, pour m'exprimer ainſi, des Miniſtres d'Etat de commerce. Il ſçavent tout; excepté ce qui leur importe le plus de ſçavoir, je veux dire, de régler leur dépenſe par leur recette.

Une ſoif inſatiable du gain les dévore. C'eſt du fond de la prodigalité que celle-ci prend ſa ſource. Comme ils ont de grands beſoins, ils cherchent toujours de grands moyens. Cependant comme le vuide dans leurs richeſſes augmente toujours, parce que leurs dépenſes ne diminuent jamais, ils retombent néceſſairement à la fin dans leur premier néant.

En général, nos fameux Spéculateurs ne laiſſent en mourant d'autres biens à leurs héritiers, que de grandes idées chimériques ſur le commerce.

Ce n'eſt point que la ſpéculation ne ſoit une partie eſſentielle du Commerçant; mais je dis qu'elle lui ſera toujours inutile, lorſqu'elle n'aura pas l'économie pour baſe.

En un mot, nos Cromwels du commerce auront beau avoir de vaſtes idées & une grande étendue de connoiſſances relatives à leur négoce, ils échoueront toujours dans leurs entrepriſes; lorſqu'ils

ignoreront cette maxime triviale: *Qu'en fait de commerce, un ſol épargné eſt un ſol gagné.*

C'eſt à cette ſeule maxime que les Négocians de Hollande & d'Angleterre doivent leurs immenſes richeſſes. C'eſt la premiere qu'ils apprennent à leurs enfans, & de laquelle ceux-ci ne ſe départent jamais. C'eſt par elle ſeule qu'ils deviennent des Millionnaires.

Que l'ordre, l'épargne, & l'économie des Négocians préviennent les banqueroutes, & empêchent les dérangemens du commerce, nous en avons une preuve dans l'exemple de quelques Villes du Royaume.

Parmi ce nombre, je citerai avec plaiſir Montpellier, charmé d'ailleurs de trouver cette occaſion de rendre à cette Ville la juſtice qui lui eſt dûe.

En général, on y voit fort peu de dérangemens. Les grandes banqueroutes y ſont des phénomenes extraordinai-

res, * ou pour mieux dire des exceptions à la régle : c'eſt que les grands, comme les petits Négocians, vivent dans cette Ville avec un frugalité & une modération qui ſont inconnues aux autres Commerçans du Royaume.

Il n'y a de luxe que celui qui eſt néceſſaire à la circulation, & qui donne le mouvement aux affaires générales de la ſociété. Je nommerai ici quelques Négocians de cette Ville, qui en multipliant depuis ſoixante ans les richeſſes générales de la Monarchie, ont augmenté leur fortune particuliere.

Les noms de ceux qui par le commerce, ont contribué à jetter une nouvelle opulence dans l'Etat, doivent être conſervés dans les faſtes de la Monarchie, comme ceux des Héros qui l'ont défendue. Les uns & les autres ont con-

* Depuis M. Sartres il n'y a pas eu de Banqueroute conſidérable, encore M. Sartres n'étoit point Négociant.

tribué également à augmenter la puissance de l'Etat.

Ces Négocians sont *Viel*, *Rosier*, *Mouton*, *Lausel*, *les freres Aluc*, *Masade*, *Pomier*, *Giles*, *Duvel*.

Et de nos jours *Vassal*, *Aluc* neveux, *Viellar* freres, & une infinité d'autres dont les noms ne me sont pas présens.

L'exactitude & la probité des Commerçans de cette Ville méritent la protection particuliere de notre Gouvernement.

Je ne sçais si c'est l'esprit ou le cœur qui me dicte ceci ; mais je dirai que Montpellier (toute proportion gardée d'ailleurs du nombre de ses habitans & de l'étendue des affaires), est une des Villes du Royaume où l'honneur entre le plus dans le caractere du Négociant.

Pour revenir à mon sujet, on dit que les banqueroutes en général ne font aucun tort au Commerce, parce qu'elles ne diminuent point les richesses de la Nation ; & l'on ajoute à cela qu'il est fort

indifférent pour le Gouvernement, que ce soit *Pierre* ou *Jean* qui les possede; parce que l'un & l'autre sont également Sujets de l'Etat.

Ce raisonnement pourroit avoir quelque fondement, si la France étoit un Royaume isolé & entierement séparé d'intérêts de commerce avec tous les autres Peuples du monde.

Si nous ne faisions des affaires qu'avec nous-mêmes, j'avoue que ces faillites auroient des suites moins dangereuses; car quoiqu'elles portassent toujours atteinte au commerce en diminuant la confiance nationale; cependant, comme avec la richesse de *Pierre*, qui feroit banqueroute, son crédit passeroit à *Jean* qui profiteroit de son dérangement, le premier inconvénient auroit par-là un équivalent. Le mal est que ces faillites trop souvent réitérées, font perdre le crédit de la Nation vis-à-vis de l'Etranger, qui par-là n'ayant plus de confiance en nous, retire son commerce,

& le porte chez un autre Peuple. Ainsi la Nation en général souffre de ce désordre particulier.

Cet abus trop long-tems négligé mérite aujourd'hui toute l'attention de la part de notre Gouvernement.

Il ne tend pas moins qu'à détruire notre commerce étranger, & par conséquent à renverser la Monarchie, &c.

Après avoir découvert la source des principaux désordres de notre commerce, il est tems de passer aux moyens d'y remédier.

Pour arrêter les effets de ces inconvéniens, il faut :

Faire de la culture des grains un objet général de commerce, au lieu d'un point particulier de police.

Pour cet effet il faut refondre nos anciens Réglemens & changer entierement le fond de nos maximes sur cette partie de l'administration ; c'est-à-dire, établir ;

1. Qu'il ſoit permis à l'avenir à tout Particulier du Royaume, Marchand, ou non, Gentilhomme ou Roturier, d'acheter ou vendre telle partie de grains qu'il jugera à propos, ſans que les Juges du lieu où ſe feront ces achats ſoient en droit d'en prendre connoiſſance.

2. Qu'il ſera libre à un Marchand d'une Province d'acheter & de faire ſortir d'une autre Province telle quantité de bled qu'il jugera à propos, ſans qu'il ſoit permis aux Intendans de s'y oppoſer.

3. Qu'il ſera permis à tout homme trafiquant en grains d'en faire des amas, & de les garder telle quantité d'années qu'il le jugera convenable, ſans que la Police ſoit en droit (dans le cas de l'augmentation du prix de la denrée,) de lui faire ouvrir ſon grenier de force.

4. Qu'il ſoit permis à tout Négociant & Marchand en bled, d'arrher & d'acheter d'avance la récolte d'un Laboureur qui voudra la vendre.

5. Qu'il ſoit déclaré par Arrêt du Roi que tous les ports de la Monarchie ſeront ouverts pour la ſortie des grains, &c.

Ceux qui ſe ſont accoutumés à croire qu'on n'évite la famine en France, que par des Réglemens diamétralement oppoſés à ceux-ci, ne manqueront pas de ſe récrier à la ſeule lecture de ces articles : ils croiroient la Monarchie perdue, ſi jamais ces nouveaux Réglemens avoient lieu.

Je ne m'arrêterai point à appuyer ceux que je propoſe. Il n'eſt point donné à un Particulier de détromper tout un Royaume ; cela eſt réſervé à la Légiſlation, qui ſeule a le pouvoir de forcer le préjugé général par l'expérience des faits.

Je dirai ſeulement que tandis que cette branche de l'agriculture ne formera point un objet de commerce, elle ne ſera jamais floriſſante chez nous. J'ai cité ailleurs l'Angleterre, qui en a fait un objet important du ſien.

Dans quelque partie de la terre que ce soit, les hommes sont tous les mêmes. Dans tous les Gouvernemens du monde, l'intérêt particulier prévaut sur l'intérêt général ; le Citoyen se voit toujours avant la République.

Si la liberté accordée aux Particuliers de la Grande-Bretagne sur cette denrée, avoit dû causer les monopoles que nos anciens Réglemens semblent indiquer, il y a quatre-vingt ans que cette Monarchie seroit entierement ruinée.

Les moyens qu'on a mis jusqu'ici chez nous en usage pour prévenir l'abus, ont formé précisément eux-mêmes l'abus.

Tant de gênes & de Réglemens sur les grains ont arrêté les progrès de la culture. Le Laboureur qui s'est trouvé gêné dans la vente de cette denrée, l'a abandonnée pour une autre. Nos Laboureurs devenus Vignerons en fournissent la preuve. Les Paysans préferent de travailler à la vigne, parce que les

denrées qui en proviennent ne sont pas sujettes aux mêmes Loix ni aux mêmes Réglemens que les grains, quoiqu'elle soit exposée par sa nature à beaucoup plus d'inconvéniens.

» La plantation des Vignes, dit le pré-» cis & sçavant Auteur des Elémens du » Commerce, s'est fort multipliée en » France, parce qu'un grand nombre de » terres ne convenoit qu'à cette culture; » mais cette raison n'est pas la seule. On lui a destiné beaucoup de champs auparavant fertiles en grains.

» Il est constant, ajoute-t-il, que la » dépense de la plantation est considé-» rable : les jeunes vignes sont plusieurs » années sans produire. Ce revenu est » plus casuel qu'aucun autre, puisqu'une » grêle prive quelquefois le Cultiva-» teur pendant plusieurs années de toute » espérance; il n'est aucune ressource » pour lui dans les mauvaises années, » & la dépense des façons est toujours la » même. Le plus souvent la qualité ne

» dédommage pas toujours de la quan-
» tité ; dans les années d'abondance, la
» denrée est sujette à l'avilissement du
» prix comme toutes les autres ; sa
» garde est coûteuse, difficile, risquable.
» Quels peuvent être les motifs qui dé-
» terminent les Propriétaires d'une terre
» à bled à la convertir en vignoble, à
» imaginer cette foule d'expédiens tou-
» jours sûrs pour éluder la Loi qui le dé-
» fend ? Enfin comment se peut soûtenir
» cette culture, tandis que la concur-
» rence des vendeurs se multiplie jour-
» nellement, tant parmi nous qu'en Es-
» pagne & en Portugal ? Deux points
» qui doivent être considérés séparé-
» ment.

» Le premier, continue-t-il, est éclair-
» ci par la liberté du Commerce & de la
» garde, tant des vins que des eaux-de-
» vie. La denrée dont la propriété est la
» plus assurée, sera toujours préférée ; or
» la propriété des vins est plus assurée
» que celle des grains, puisqu'il est libre
» de

» de garder les uns autant de tems qu'il eſt
» convenable à ſes intérêts ; de les ache-
» ter, de les faire ſortir ou vendre à
» qui, & quand on le veut, tandis que
» cela eſt défendu à l'égard des autres.

Notre ſyſtême de la Police des grains qu'on croit ſi propre à prévenir la famine, n'eſt autre choſe qu'une pure chimere.

Il y a un inſtinct naturel chez les hommes à l'égard de leurs beſoins phyſiques, qui eſt ſupérieur à tous les Réglemens.

Nos Laboureurs & Payſans, pris en général, ont comme une meſure univerſelle de la ſubſiſtance publique.

Leur expérience pratique dans la vente annuelle de cette denrée, leur indique mieux & plus ſûrement ce qu'ils doivent faire, que tout ce que les meilleures loix pourroient leur ſuggérer là-deſſus.

Ils ne vendent cette denrée à bas prix, que lorſqu'elle eſt abondante, & la ſoutiennent toujours, lorſqu'elle eſt rare

respectivement aux besoins publics.

On se trompe communément, lorsqu'on croit que ceux qui font le commerce des grains font la loi aux Laboureurs. Ce sont au contraire les Laboureurs qui la leur font; ou pour mieux dire, c'est la denrée elle-même qui la fait.

A l'égard de l'extraction des grains d'une Province à l'autre, qu'on a regardée jusqu'ici comme un des principaux abus de la Police des grains, il ne faut qu'un peu de réflexion pour se persuader que la liberté de cette extraction n'est pas contraire au bon ordre & à la subsistance générale.

Il ne faut point croire qu'une Province dont la récolte ne lui a fourni que pour ses propres besoins physiques, en vende aux Marchands d'une autre Province, quelque offre que celle-ci puisse faire.

Régle générale; chaque partie du Royaume sçait ce qu'il lui faut de grains pour son entretien.

Elle sçait, par exemple, que, si la

récolte générale donne un cinquieme, cela lui suffit pour sa subsistance, & que tout ce qui va au-delà est superflu.

Or c'est toujours le superflu, & jamais le nécessaire qu'une Province vend à une autre. Toute gêne dans ce cas est destructive de son objet.

En un mot, si on veut faire de cette denrée une marchandise, il faut qu'elle jouisse de la même liberté, des priviléges & prérogatives qu'on accorde à toutes les autres marchandises.

Diminuer la fabrication des Laines étrangeres & augmenter celle des Laines du crû du Royaume.

Lorsqu'une Nation a négligé pendant long-tems la culture d'une denrée, il ne faut pas croire qu'elle reprenne si-tôt sa premiere vigueur; ce ne peut être que le fruit des nouvelles Loix & des Réglemens & sur-tout d'une vigilance continuelle de la part de l'administration.

Comment pourrons-nous nous flater

jamais de voir augmenter chez nous la culture des Laines, si nos manufactures en général n'en fabriquent que d'étrangeres ?

En supposant que notre Gouvernement commençât par se donner de grands mouvemens pour multiplier le produit de cette denrée, sa réussite deviendroit inutile, parce que nos gens de campagne ne trouveroient point de fabriquans dans le Royaume qui voulussent l'acheter.

On s'est imaginé que nos Laines ne sont point propres à la fabrication de nos draps fins, & c'est parce qu'on se l'est imaginé, que cela est réellement arrivé ainsi; attendu qu'on n'a employé aucun des moyens que les Etrangers ont mis jusqu'ici en usage pour améliorer les leurs.

Le Corps de la Nation en France est habillé de draps dont la matiére n'est point de son crû. La plûpart des François portent sur eux des marques de la négligence du Gouvernement dans cette

partie importante de l'adminiſtration.

Il n'y a preſque point de Citoyen dans le Royaume qui ne ſoit une preuve de la foibleſſe de l'Etat, & en même tems de la force que les autres Etats ont acquiſe ſur la France.

Il s'agit bien moins d'augmenter le produit de nos Laines, que de diminuer chez nous la fabrication des Laines étrangeres.

Sans un Réglement là-deſſus toutes les autres opérations tombent d'elles-mêmes.

Pour cet effet, il faut commencer à porter la Nation à s'habiller de nos laines.

Dans les Annales d'Angleterre on trouve un Réglement qui prouve combien ce Peuple a connu de tout tems ſes véritables intérêts ſur ſes manufactures nationales.

Pour les encourager, il fut ordonné que tous les morts à l'avenir ſeroient enterrés dans une étoffe de laine.

C'étoit en quelque façon aller cher-

cher dans l'autre monde des ressources pour celui-ci, & faire servir le néant même à la puissance de l'Etat.

Pour nous, non seulement nos morts, mais même nos vivans ne sont point habillés de nos laines.

Elbœuf, *Abbeville*, *Sedan*, toutes manufactures qui n'emploient que des matiéres étrangeres, sont chez nous les seules, & uniques manufactures à la mode.

Le plus petit Artisan en France s'habille de leurs draps.

On vante beaucoup la main-d'œuvre de ces manufactures. On la fait entrer communément dans l'assortiment des choses qui contribuent à la grandeur de la Monarchie.

Mais ne voit-on pas que ces manufactures font plus de mal à l'Etat qu'elles ne lui procurent de bien, parce qu'elles arrêtent le produit de nos laines? Car qu'est-ce que l'avantage de cinq ou six mille Artisans à qui cette manutention

donne à vivre, comparée avec cette foule de Payſans que le défaut de cette culture prive d'alimens ? N'y aura-t-il jamais à la tête de notre Gouvernement de vrais calculateurs du bien public ? Ne naîtra-t-il jamais en France de ces véritables hommes d'Etat, qui, dans chaque branche du ſyſtême économique, ſçavent diſtinguer ſes déſavantages de ſes avantages ?

Je dis donc, ſans héſiter, que pour parvenir chez nous à diminuer la conſommation des laines étrangeres, il faut y fixer la quantité des piéces de draps qui doivent ſe fabriquer avec ces laines étrangeres, & que cette fixation ſoit relative à la claſſe d'hommes qui poſſedent les richeſſes.

Peut-être même conviendroit-il d'interdire entierement ces draps dans le Royaume : du moins ce ſeroit le chemin le plus court, pour donner tout d'un coup à nos laines une valeur que les étrangeres leur ôtent.

Mais en voyant le mieux, il n'est pas toujours permis de le faire. Quelque avantageux que soient certains établissemens, il est souvent nécessaire qu'ils se forment par dégrés.

Cette premiere opération elle-même fourniroit à la France les moyens de se passer entierement de ces draps.

La nécessité où se trouveroit alors un plus grand nombre de manufacturiers du Royaume d'employer nos laines, les porteroit à perfectionner cette fabrique, qui à la fin satisferoit le goût des Sujets comme la fabrique des laines étrangeres.

Il y a une société de gens à Londres qui fait plus de bien à la Monarchie d'Angleterre que ses meilleures loix.

C'est la société des Anti-Gallicans dont je veux parler.

On sçait que son institution est de ne se servir d'aucune chose du crû, & des manufactures de France.

Cet esprit public est admirable : il faut

qu'une Nation en général soit déja bien avancée dans la connoissance de ses véritables intérêts, lorsque cet esprit se forme ainsi de lui-même dans une partie des Sujets; je ne dis point qu'il faille fixer le travail de nos manufactures d'Elbœuf, d'Abbeville, &c. relativement à l'étranger.

Ce seroit nous priver d'une branche considérable de notre commerce extérieur, sans aucun dédommagement équivalent.

Il faut au contraire, s'il se peut, augmenter le nombre de ces fabriques pour le dehors, & les diminuer pour le dedans. Cette fixation ne doit regarder que notre consommation des laines étrangeres.

Régle générale; dans quelque branche de culture que ce soit, sa production dépend de la certitude du débit.

Lorsque nos gens de campagne seront assurés de la vente de leurs laines, ils s'adonneront à cette culture. J'ose même

dire qu'ils feront plus, ils la perfectionneront; car tous les Paysans sçavent une chose, (& peut être ne sçavent-ils que celle-là), c'est que l'augmentation de la consommation d'une denrée dépend de ses nouveaux dégrés de perfection.

Je viens de dire qu'on s'est imaginé que nos laines ne sont point propres à la fabrication des draps fins, parce que, dit-on, elles n'ont ni cette douceur, ni ce moëlleux qu'ont celles des Etats qui nous en fournissent.

On a raison de dire qu'elles ne l'ont point; mais on se trompe lorsque l'on avance, comme on le fait communément, qu'elles ne peuvent point l'acquerir.

La perfection des laines, comme celle de toute autre denrée, dépend beaucoup de sa culture. On n'a qu'à porter nos Artisans par des récompenses, ou par d'autres moyens, à employer les mêmes pratiques que les Etrangers mettent en usage, pour que nos laines, sur-tout

celles de la partie du Rouffillon & du Narbonnois, approchent dans une certaine proportion de celles d'Efpagne & d'Angleterre.

Changer la direction des moyens mis jufqu'ici en ufage pour encourager la culture des Soies.

J'ai dit que le projet d'augmenter le produit de nos foies, manque par la combinaifon.

La liberté concédée aux Etrangers d'en introduire telle quantité qu'ils veulent, non œuvrée, dans le Royaume, a rendu jufqu'ici inutile la gratification accordée pour la plantation des meuriers.

La furabondance de cette denrée étrangere diminue le prix de la nôtre, ce qui décourage le Payfan, & le porte à diriger fon travail vers un autre objet : cela eft exactement arrivé en France. La preuve eft ici dans le fait.

L'avantage perfonnel eft l'ame de toutes les branches de culture ; fi la gratification accordée par pied de meurier,

avoit suppléé à tous les autres inconvéniens qui arrêtoient chez nous auparavant le produit de cette denrée, cette production depuis la gratification seroit dans un état des plus florissans; car l'avantage, lorsqu'il est réel, & relatif à chaque individu, force jusqu'à la nature: rien ne lui résiste.

Il s'agit encore moins ici d'augmenter la quantité de nos soies, que de nous passer des étrangeres. La premiere attention de notre administration doit tendre vers cet objet; lorsqu'il ne sera pas rempli, les moyens qu'on aura employés sur cette partie, seront nuls, parce que nos voisins seront toujours les maîtres comme auparavant de renverser le systême de nos manufactures & celui de notre industrie.

Cette partie de notre agriculture doit être plus considérée dans des vûes politiques, que dans celles d'économie.

Quoique les Nations étrangeres puissent nous donner leurs soies à meilleur

marché que les frais de la culture des nôtres ne pourroient nous couter, il ne nous convient point de nous pourvoir chez eux. C'est même parce qu'ils sont en état de nous les fournir à plus bas prix, qu'il faut faire les derniers efforts pour s'en passer.

Afin que la gratification remplisse l'objet qu'on s'est proposé, il faut, après avoir pris un état de l'importation de cette denrée, & celui de la consommation qu'en font nos manufactures, établir une fixation graduelle sur l'entrée des soies étrangeres non œuvrées, c'est-à-dire, fixer d'avance cette importation, dans la proportion de la plantation de nos meuriers, & cela annuellement pendant vingt ans, dont la derniere année seroit le dernier terme, auquel il seroit entiérement prohibé aux Etrangers d'introduire chez nous des soies non œuvrées, & aux Sujets d'en employer.

Par-là nos gens de campagne étant

assurés par avance que le prix de leurs soies ne seroit plus mis en concurrence avec le prix des soies étrangeres, se soutiendroient, & cela les porteroit à s'adonner à cette culture.

A ce premier encouragement il faut en joindre un second, je veux dire des recompenses proportionnées à l'avantage que l'Etat retire de la plantation des muriers.

La somme légere qu'on donne pour la plantation de chaque pied de meurier, n'est pas un aiguillon assez puissant pour décider le gros de nos Paysans vers cette culture.

Les frais, les risques & les dépenses nécessaires pour la plantation de meuriers, équivalent, & peut-être surpassent la gratification.

Il faut des terres très-bonnes pour les pepinieres des meuriers, qui pendant ce tems perdent plusieurs années de suite leurs récoltes; à quoi il faut ajouter que

la mortalité affez ordinaire de cette plante, éloigne la plûpart des Payfans d'une femblable culture.

D'un autre côté, notre Gouvernement n'eft pas affez riche pour donner une gratification plus confidérable par pied de meurier.

Quel parti refte-t-il donc à prendre ? le voici ; celui d'accorder de ces fortes de gratifications qui n'épuifent point l'Etat, parce que la fource d'où il les tire eft inépuifable ; je veux dire des rangs, des honneurs & des diftinctions pour ceux qui fe diftingueront dans cette culture. Comme les honneurs entrent directement dans le génie de la Nation Françoife, on eft fûr, par leur fecours, de lui donner toute l'activité qu'on veut.

Pour cet effet, il faut,

1. Déclarer par une Ordonnance, que tout Roturier du Royaume qui auroit planté dix mille pieds de meuriers parvenus en maturité, auroit rang de Gentilhomme, & acquerroit par-là la No-

blesse à perpétuité pour lui & ses descendans.

2. Que les Domaines de tout Gentilhomme qui étoient sujets aux taxes ordinaires, seroient déclarés Nobles, & exempts de vingtiémes & de dixiémes, & généralement de tout impôt, lorsqu'il auroit prouvé, par de bonnes attestations, qu'il a planté dix mille meuriers, & que lesdits arbres sont venus en production.

3. Que tout habitant de la campagne, de quelque qualité & condition qu'il fût, qui certifieroit avoir planté six mille pieds de meurier, seroit exempt des tailles, & ainsi du reste relativement au nombre des meuriers qu'un chacun auroit planté. Mais cela ne suffiroit pas.

Ces honneurs & ces distinctions ne regarderoient que les Propriétaires de la feuille; il faudroit encore récompenser ceux qui mettent leur soin à créer la soie.

Les personnes qui ont quelque connoissance de cette manutention dans nos

Provinces du Midi, sçavent qu'en général, elle est exercée par gens qui n'ont d'autre profit que celui que leur procurent leur travail & leur industrie.

Ils achetent la feuille & la graine de différens particuliers ; & si le profit excede la dépense, ils gagnent ; sinon, ils perdent.

Or comme cette récolte est sujette à une infinité de vicissitudes & d'accidens, très-souvent il arrive qu'ils y remettent du leur, ce qui les consterne & les abbat au point, qu'après une mauvaise récolte de cocons, l'année suivante la moitié de la feuille reste quelquefois sans être vendue.

Ces revers découragent si fort les gens de la campagne, que la plûpart tournent leurs soins du côté d'une autre culture.

L'Etat remédieroit à cet inconvénient, en établissant une gratification de deux sols par livre de cocons en faveur de chaque Particulier dont la chambrée fourniroit plus de six quintaux ; la grati-

fication ne commençant qu'au septiéme quintal, c'est-à-dire, que tout Paysan qui feroit à lui seul douze quintaux de cocons * jouiroit d'une gratification de soixante livres, & que celui qui n'en auroit que six, ne jouiroit d'aucune gratification.

Le desir de passer ce terme, pour avoir les deux sols par livre, produiroit une émulation avantageuse à la République.

Par-là les années abondantes compenseroient les steriles; ce qui mettroit les Paysans à l'abri des pertes, & ce qui suffiroit pour les fixer au travail de la culture des meuriers, &c.

Donner la liberté aux Fabriquans des draps pour le Levant.

On délibere depuis dix ans sur la liberté du commerce du Levant.

* Ceci pourroit être sujet à bien des abus, sans des Réglemens préliminaires qui prévinssent la fraude des Ménagers qui se joindroient ensemble pour jouir du bénéfice de la gratification.

La fixation eſt preſque détruite : l'eſprit ſeul de parti la ſoutient. Ce n'eſt que par mauvaiſe honte qu'on ne la déſavoue point. On eſt convaincu tacitement. Il ne manque, pour remettre les choſes ſur l'ancien pied, que de dire hautement qu'on s'eſt trompé. Aveu pénible, coûteux, & qui laiſſera encore probablement pendant pluſieurs années nos Fabriquans croupir dans la miſére.

Peut-être que cette fixation tiendra bon, juſqu'à ce que la génération des Miniſtres qui l'a vû naître ſoit anéantie. Terrible effet de l'amour propre des hommes en place !

Quoi qu'il en ſoit, il eſt de la derniere conſéquence pour la France, que la liberté ſoit accordée à ce commerce, & qu'on ſe décide en faveur de cette liberté.

Parmi une foule de raiſons, car la matiére eſt des plus abondantes, je n'en ferai valoir qu'une, parce qu'elle a été

oubliée dans ce tas de Mémoires qui ont été adreſſés à ce ſujet à la Cour.

Deja la plûpart des enfans de nos Fabriquans du Languedoc ſe décident pour tout autre genre de vie, que pour celui de faire des draps. La fixation qui leur ôte l'eſpérance de ſe voir occupés dans le métier de leurs peres, les porte à s'adonner à l'oiſiveté & à la pareſſe. Ainſi d'Artiſans auparavant néceſſaires à l'Etat, ils ſont devenus des Sujets inutiles, de façon que, pour peu qu'on tarde à accorder la liberté dans ce commerce, on ne ſera plus à tems de le rétablir.

Ouvrir tous nos ports au Commerce du Levant.

Outre les raiſons déja alléguées contre l'interdiction de tous les ports de la France pour le commerce du Levant, je dirai que le privilége excluſif de ce commerce accordé à la ſeule ville de Marſeille, bleſſe le droit des gens envers les Sujets; ce qui non-ſeulement eſt con-

traire à la Justice, mais même à une bonne Police, & par conséquent aux richesses & à l'opulence de l'Etat.

Le Législateur a beau combiner son systême politique de Gouvernement, si quelqu'une de ses branches est contraire à ce droit, il ouvre lui-même la porte au désordre.

Tous les Sujets de l'Etat sont enfans d'une même famille; en cette qualité ils doivent jouir également des avantages généraux attachés à l'industrie & au commerce général.

Le Prince est bien le maître d'accorder des graces aux uns, mais ce ne doit jamais être aux dépens des autres.

J'ai remarqué dans l'Histoire, que presque toutes les révolutions du monde sont venues, parce que les Souverains avoient négligé ce droit des gens à l'égard de leurs Sujets.

Quoique, dans nos Gouvernemens modernes, nos Rois ne craignent plus le Peuple, cette négligence de leur part ne

laiſſe pas que d'être toujours funeſte à leur puiſſance, en ce qu'elle jette une certaine tiédeur & nonchalance dans une partie des Sujets de l'Etat ; ce qui eſt toujours pis qu'une révolution.

Le privilége excluſif dont il eſt ici queſtion me fournit l'exemple de ce que j'avance.

De tous les ports de mer de nos Provinces méridionales, il n'y a de vie & d'activité que dans celui de Marſeille. Tous les autres n'ont ni action, ni mouvement.

Je ſçais que la franchiſe de ſon port lui a acquis des droits ; & que la nature de ſon commerce qui eſt de former un entrepôt pour la réexportation des marchandiſes prohibées dans l'Etat, mérite des ménagemens.

Je n'ignore pas non plus, que cette ville a d'anciennes prérogatives. Mais lorſqu'elles prennent trop ſur la République, il n'y a point à balancer, il faut les réformer.

Une des raiſons qu'a alléguées juſqu'ici Marſeille, pour ſe maintenir dans le droit de faire elle ſeule le commerce du Levant, à l'excluſion de toutes les autres places, eſt que ſa Chambre paye en entier dans le Levant toutes les charges * néceſſaires pour l'entretien de ce commerce.

C'eſt tout comme ſi l'on diſoit en d'autres termes qu'une ſociété de Particuliers a le droit de ruiner la Monarchie, parce qu'elle paye un certain argent pour cela.

Cette raiſon pourroit en être une, ſi les autres ports de la France, en partageant avec Marſeille le commerce du Levant, refuſoient de concourir à ſes charges ; mais ils ſont tous prêts à payer leur quote-part de cette dépenſe au *pro-rata* des affaires qu'ils feront en Turquie.

Sans doute que pour donner tout d'un coup une grande étendue à ce com-

* Les Conſuls, l'Ambaſſadeur.

merce, il conviendroit que l'Etat lui-même payât toutes ces charges.

Pourquoi non ? N'eſt-ce pas lui qui en retire le premier profit ?

Il y gagneroit tout ce que la diminution de cette dépenſe produiroit d'augmentation dans ce commerce.

On dit que les Négocians qui jouiſſent des avantages de ce commerce, en doivent ſupporter les charges.

Le mal eſt qu'on ſépare toujours l'intérêt du commerce de l'intérêt de l'Etat, au lieu que la véritable Politique conſiſte à les unir.

Ne voit-on pas que ces charges diminuent ce même commerce, & que cette diminution met des bornes à la puiſſance de l'Etat ?

La ſomme que débourſe la Chambre de Marſeille pour les charges qu'elle paye dans les Echelles du Levant, eſt priſe ſur la marchandiſe ; ce qui augmente ſon prix dans la proportion, & ce qui met par conſéquent des bornes à ſa conſommation

tiation en raiſon de cette augmentation.

Une taxe générale ſur tout le Royaume, pour ſurvenir aux charges particulieres de ce Commerce, ſeroit moins onéreuſe à l'Etat que celle qui eſt priſe en entier ſur ce même commerce.

Enfin ce n'eſt qu'en ſuivant l'exemple des Nations les plus intelligentes dans le commerce, que nous pourrons parvenir à augmenter le nôtre.

L'Angleterre pendant pluſieurs ſiécles avoit réduit ſon commerce du Levant à la ſeule ville de Londres.

Mais plus éclairée, de nos jours, ſur ſes véritables intérêts, elle vient de l'ouvrir à tous ſes ports ſans exception.

Pourquoi la France n'en fait-elle pas de même ? Attend-elle, pour l'imiter, que les avantages que lui aura procurés cette liberté la rendent chez nous inutile?

Dans les affaires du commerce, comme dans celles de la Politique, un moment perdu l'eſt ſouvent pour toujours.

Régle générale ; entre deux Etats qui

balancent leur pouvoir par le commerce, il faut qu'une opération de l'un soit immédiatement suivie par l'autre ; sans quoi l'avantage du commerce penchera d'un côté, & avec lui la balance du pouvoir, &c.

Marseille ajoute à ses autres raisons, pour continuer de jouir elle seule du commerce du Levant, les dépenses immenses qu'il en coûteroit aux autres Villes maritimes pour la construction des Lazarets ; car on sçait que tous les vaisseaux venant du Levant sont indispensablement dans le cas de la quarantaine. Mais la réponse à cette objection est toute simple : ou c'est un avantage pour l'Etat que les autres ports participent à ce commerce, ou ce ne l'est pas.

Si c'est un avantage, la dépense une fois faite, de quelque nature qu'elle soit, ne sçauroit être mise en parallele avec un avantage continuel, & qui augmente toujours par cela seul qu'il est avantage.

Les dépenses particulieres perdent

leur nom, lorſqu'elles ont pour objet le bien général.

Dans ce cas, on peut dire que le Royaume qui dépenſe le plus, devient le plus riche.

Abolir les grandes Foires du Royaume, & en établir un plus grand nombre de petites de proche en proche.

Outre les inconvéniens généraux des grandes Foires dont nous avons parlé, il y en a d'autres qui leur ſont particuliers, & qui par leurs conſéquences ne ſont pas moins onéreux à l'Etat.

Je veux parler des monopoles dont ces Foires ſont toujours l'occaſion.

Entre un grand nombre de ces mopoles, je citerai celui des ſucres, parce qu'il ſe paſſa l'année derniere ſous mes yeux à Beaucaire, & que j'en vis ourdir toute la trame.

Ceux qui connoiſſent le local de cette Foire, ſçavent que les Fabriquans de ſucre aſſemblent cette denrée dans un

même lieu, c'eſt-à-dire dans une ſeule rue ; ce qui leur fournit la commodité de ſe voir à tout moment, & de s'entendre pour en ſoutenir le prix.

Ce prix pour l'ordinaire n'eſt fixé entr'eux qu'à la fin de la Foire. Les acheteurs ont beau ſe préſenter, ils en refuſent conſtamment la vente juſqu'au moment que leur complot eſt fait.

De façon qu'une foule de petits Marchands qui ſont venus en Foire pour ſe pourvoir de ſucre, ſont obligés d'y faire preſque toujours un plus long ſéjour que leurs facultés ne le permettent; ce qui augmente enſuite conſidérablement le prix de cette denrée dans les Provinces ; car c'eſt une loi de commerce invariable que le Marchand ſe refait de ſes dépenſes ſur la marchandiſe.

La trame du monopole qui ſe paſſa alors ſous mes yeux, fut une lettre ſimulée d'un prétendu Négociant de Bordeaux à un Fabriquant de ſucre à Beaucaire.

Le Négociant imaginaire lui donnoit avis que la guerre alloit être déclarée.

Le lendemain les ſucres valurent 20 pour 100 de plus qu'ils n'avoient été annoncés d'abord dans le commencement de la Foire.

Ce même monopole à Beaucaire s'exerce ſouvent ſur les autres denrées, comme ſur les poivres, cotons, huiles, ſavons, ce qui en augmente enſuite le prix dans tout le Royaume.

D'un autre côté, il arrive ſouvent qu'un ſeul Négociant avide de profit ſe rend ſeul le maître abſolu d'une de ces denrées, à laquelle il met enſuite le prix qu'il lui plaît.

Il ſuffit que celui qui forme ce projet, faſſe arrher dans tous les magaſins, ou cabanes, l'article ſur lequel il a réſolu d'établir un impôt ſur le Public, pour qu'il ne manque pas ſon coup.

Le beſoin général de la denrée lui garantit la réuſſite du monopole.

Cependant l'Etat perd tout ce que le

sur-haussement du prix dans cette denrée, cause de diminution dans sa consommation.

Régle générale ; plus on permet qu'il s'assemble de marchandises & de Marchands dans un même lieu, plus on ouvre de portes aux monopoles.

Comme dans tous les Gouvernemens bien policés, les assemblées des Citoyens de quelque nature qu'elles puissent être, sont défendues, ces Foires devroient être également prohibées.

Ces rendez-vous de Marchands, ne sont dans le fond que des complots formés contre la consommation générale.

C'est-là où l'avarice & l'ambition se prêtent la main, pour ramener tout à l'intérêt particulier.

C'est-là où l'imagination échauffée par l'espoir du gain présent, fait presque toujours oublier que l'on est Citoyen, pour se ressouvenir seulement que l'on est Marchand.

C'est-là où la mauvaise foi est comme

dans ſon centre, parce qu'elle a plus de moyens qu'ailleurs de faire jouer tous ſes reſſorts.

Je ferai ici une réflexion à l'occaſion de ces Foires, que je ne ſçache pas qu'aucun Auteur économique ait faite avant moi.

Il ſemble que dans l'économie de la population, ou dans la diſtribution locale qui a placé les hommes à une certaine diſtance les uns des autres, on ait voulu faire entendre par-là, que chaque portion des habitans d'une ſociété devoit tirer de ſon local les choſes relatives à ſes beſoins, autant que les cauſes phyſiques n'y mettent pas un obſtacle invincible; je dis donc qu'il faudroit abolir les grandes Foires du Royaume, & en établir un plus grand nombre de petites de proche en proche.

Autant les unes ſont déſavantageuſes, autant les autres ſont utiles & néceſſaires, parce qu'elles ſervent, pour m'ex-

primer ainsi, à lier toutes les parties de l'Etat économique.

Dans ces petites Foires ou Marchés de proche en proche, il n'y a presque point de dépense à faire ; ce qui au lieu, de diminuer la consommation, contribue au contraire à l'augmenter.

On allégue en faveur des grandes Foires :

1. Qu'elles sont nécessaires, parce que c'est chez elles que se font & s'établissent la plûpart des payemens.

2. Que la grande variété des marchandises qui s'y rencontrent, provoquent le goût de l'acheteur, & le décident.

3. Qu'elles sont l'occasion immédiate d'une infinité d'affaires qui ne se feroient point sans elles.

Je réponds que les avantages particuliers qui en résultent, disparoissent devant l'inconvénient de la dépense générale qu'elles procurent.

Car, comme je l'ai dit plusieurs fois,

cette dépenſe générale eſt priſe ſur la totalité du commerce ; or elle tourne toujours par-là au détriment de ce même commerce.

Réduire la fonction des Agens de change au ſimple agio des Lettres de Change.

Outre les inconvéniens généraux qu'on a vu réſulter des Agens de change, il y en a d'autres qui leur ſont particuliers : je veux dire leurs monopoles.

Comme par la confiance que les Négocians ſont obligés d'avoir en eux, ils connoiſſent le fort & le foible des places, & ont, pour m'exprimer ainſi, la clef des richeſſes de chaque Ville commerçante, ils peuvent à leur gré établir leur fortune ſur celle d'autrui.

Ce ſeroit ſe tromper groſſiérement que de penſer que cette profeſſion ſacrifie ſes travaux au bien public.

L'Agent de change n'a jamais en vûe

la prospérité de l'Etat. Il ne voit jamais que sa fortune.

Il ramene toujours le commerce général à son intérêt particulier.

Les routes qu'il prend pour cela sont innombrables, & d'autant plus sûres, qu'elles paroissent moins détournées.

Les maisons des Négocians ruinées par eux dans les villes de Paris, de Lyon, de Rouen, de Nantes, de la Rochelle, de Bordeaux, de Marseille, sont presqu'aujourd'hui sans nombre; ce qui est une preuve aussi authentique que suffisante de leurs malversations.

Le premier moyen dont ils se servent pour acquérir des richesses, est une maxime inviolable parmi eux de soutenir d'abord les maisons foibles, & celles dont le dérangement est prochain.

1. Parce que ces maisons qui ont de grands engagemens, sont forcées à cause de cela même de donner dans beaucoup d'affaires.

2. Parce qu'étant obligées de faire, comme on dit, de la terre le fossé, elles prennent des marchandises de tous côtés, & font des Lettres de change de toutes mains.

3. Parce que par la foule des moyens qu'on leur procure, elles ne regardent pas de si près au droit de courtage & de censerie.

Or, il est de fait que ce sont ces prétendues ressources, qui, en les soutenant pour quelque tems, les ruinent après pour toujours.

Telle maison n'eût manqué que dix ans après, ou n'eût peut-être jamais manqué sans elles. Ici, les moyens détruisent le moyen.

C'est aux Agens de change à qui il faut attribuer la plus grande partie des désordres de notre commerce.

Si on remonte à la cause premiere du dérangement de quelques-unes de nos places, on verra clairement que c'est chez ces Agens qu'elle prend sa source.

La manie, ou plutôt l'intérêt particulier qui les porte à établir une correspondance d'affaires entre les maiſons obérées & les plus opulentes, (ce qui mine inſenſiblement celles-ci, & les dérange à la fin) eſt la ſource de ces déſordres, & de ces banqueroutes continuelles qui ſe ſuccédent en France depuis ſi long-tems.

Mais ce ne ſont pas là leurs ſeules malverſations. Ils en ont de plus directes.

Quelquefois leurs monopoles tendent à faire baiſſer ou hauſſer le prix de certaines marchandiſes, en vantant ou mépriſant leur valeur, ſuivant les ſpéculations particulieres qu'ils ont faites ſur ces marchandiſes.

Comme ils connoiſſent le beſoin qu'on a de chaque eſpéçe de marchandiſe, ils réglent leurs démarches conſéquemment.

On a vû ſouvent des Courtiers, par des états ſimulés & généraux d'abon-

dance, faire tomber tout d'un coup certaines denrées, afin de les faire acheter sous main pour leur compte, & de les vendre ensuite quelques mois après à un prix exorbitant aux mêmes Marchands, de qui ils les avoient achetées à vil prix.

D'autres fois ils traînent en longueur les ventes des marchandises de ceux qui sont pressés d'argent, en éloignant les acheteurs par de prétendues difficultés qu'ils sçavent faire naître à propos, afin de les améner insensiblement à la veille de leur payement ; ce qui leur fournit à eux-mêmes les moyens de les avoir à un moindre prix.

On en vit un *, il n'y a pas encore deux ans à Lyon, qui, faute d'autre malversation, fabriquoit lui-même des Lettres de change, qu'il faisoit prendre ensuite comme bonnes aux meilleures maisons de cette Ville, &c.

Je ne finirois point, si je voulois rap-

* Il fut pendu.

porter ici tous leurs monopoles. L'opulence générale de nos Agens de change, est une preuve convaincante de leur peu de droiture.

Un grand nombre de ces fripons roulent aujourd'hui carrosse dans le Royaume sur les débris des maisons, dont ils ont renversé la fortune.

On en voit plusieurs dans les Villes de Lyon, & de Marseille, jouir de quarante mille livres de rente.

Un réglement sur cette partie de notre administration seroit très-utile à la France.

Le suivant pourroit remédier à cette foule d'inconvéniens que cette vermine cause à l'Etat.

1. Réduire le nombre des Agens de change à la sixiéme partie de ceux qui existent actuellement dans chaque ville commerçante du Royaume.

2. Leur défendre de se mêler à l'avenir de toute autre affaire de commerce, que de celles qui regarderoient simplement

l'agio des Lettres de change, ſous peine pour les contrevenans d'une amende arbitraire, & d'interdiction de leurs charges.

3. Leur prohiber ſous mêmes peines, de faire aucuns achats & ventes pour leur compte particulier.

4. Déclarer par un Arrêt leſdits achats & ventes nuls, & le premier propriétaire de la marchandiſe en droit de rentrer dans ſa poſſeſſion, ſans aucun égard à l'engagement ou payement que l'Agent en auroit fait.

5. Défendre à tous les Marchands du Royaume, tant en gros qu'en détail, de ſe ſervir, d'employer, & de faire intervenir dans aucune affaire de commerce, des Agens de change, des Cenſals, des Courtiers, tant pour l'achat & vente, de quelque quantité, poids, meſure, & qualité de marchandiſe que ce ſoit, fabriquée, ou à fabriquer, ſous peine d'être rayé du tableau des Négocians ou Marchands, & l'affaire dans laquelle

l'Agent de change, Courtier ou Censal seroit intervenu, annullée.

6. Défendre également, & sous les mêmes peines, de se servir d'eux pour les nolisemens de vaisseaux, pour le commerce d'argent étranger, & pour toute autre chose, excepté pour l'agio des Lettres de change.

On trouvera sans doute que ce Réglement augmentera le travail, & le nombre des occupations du Commerçant.

J'en conviens; mais il ne changera rien à l'ordre des choses du commerce, au contraire il le rétablira. Chaque Négociant chez nous pour l'ordinaire a deux ou trois grands Commis, dont l'unique occupation est de faire des factures, de régler des livres, & de copier des Lettres.

Quel inconvénient y auroit-il d'employer un de ceux-ci à la recherche des acheteurs & des vendeurs, ainsi qu'au nolisement des vaisseaux & du commerce d'argent?

Tout cela eſt du reſſort direct du Commerçant, & le regarde perſonnellement.

A quoi ſert d'augmenter ſans néceſſité l'emploi des hommes ?

Pourquoi faire une profeſſion dans le commerce de ce qui n'en doit pas être une ?

Mais, dira-t-on, les Charges d'Agent de change ſont financées dans pluſieurs villes du Royaume. Eh bien ! il faut que le Gouvernement les rembourſe.

Dans les réformes avantageuſes au Public, l'Etat doit ſupporter les premieres pertes, parce qu'il en retire le premier profit.

Mais il y a un moyen, qui eſt d'ériger les charges des Agens de change, qui feront fixées dans toutes les Villes du Royaume, en charges Royales, c'eſt-à-dire, que ceux de Marſeille, de Lyon, & autres qui ont financé, & qui, par la fixation, ſe trouveroient ſurnuméraires, puiſſent aller exercer leurs charges à Mont-



pellier, à Toulouſe, en un mot, dans toutes les places où les charges d'Agens de change n'ont pas été érigées juſqu'ici en charges Royales; & au cas qu'ils ne veuillent pas les aller exercer dans ces villes, libre à eux de les vendre aux Agens de celles-ci, qui par-là acquerront le droit d'être en exercice; on fixera dans chacune de ces villes le nombre des charges qui doivent s'y vendre.

Lorſque les charges d'Agens de change, aujourd'hui érigées en charges Royales dans pluſieurs villes du Royaume, ſeront diſtribuées dans une proportion géométrique, dans les villes où ces charges ne ſont pas érigées en charges Royales, l'agiotage ſeul, & le revirement des parties des Lettres de change dans tous les payemens de la Monarchie, ſuffiront pour leur payer un intérêt abondant de leurs Finances.



Fixer le prix des Assurances en tems de paix, & les défendre entierement en tems de guerre.

Les Anglois, & les Hollandois, qui connoissent mieux que nous les risques effectifs de notre navigation, nous ont tendu un piége en fins combinateurs, dans lequel nous avons d'abord donné.

Ils assurent nos vaisseaux avec leurs cargaisons, à un moindre prix que nous ne faisons nous-mêmes, mais toujours au-dessus du risque effectif; Politique dont notre administration n'a pas encore découvert le but, & qui suffit seule pour nous dépouiller entierement de nos richesses.

C'est assez que le prix de ces Assurances soient un pour cent au-dessus du risque effectif, pour que notre ruine soit certaine.

Il ne s'agira alors que du tems.

Ces deux Nations n'ont pas besoin d'autre moyen pour nous anéantir.

Il faut néceſſairement que nous périſſions par-là.

Les ſommes prodigieuſes qui ſont paſſées depuis trente ans en Hollande & en Angleterre, pour les vaiſſeaux qu'ils nous ont aſſurés, ne peuvent plus ſe compter. Cette valeur eſt allée à l'infini.

Mais ces deux Nations ont imaginé une route bien plus courte pour anéantir notre Puiſſance politique ; je veux dire, les guerres qu'elles nous ſuſcitent. Ces guerres, pour m'exprimer ainſi, leur offrent le plan complet de notre ruine.

Tout le monde ſçait qu'ils aſſurent alors ordinairement à quarante pour cent, nos vaiſſeaux qui doivent ſe battre contre les leurs.

Or, par ce moyen, le profit eſt entierement décidé pour eux.

Ce profit eſt national, ou perſonnel. Si les vaiſſeaux aſſurés ſont pris, l'Etat gagne en entier leur valeur ; s'ils ne le ſont pas, les Particuliers, par les fortes primes, deviennent toujours riches, ce

qui augmente de même leur Puiſſance ; car la fortune des Sujets revient toujours à celle de l'Etat politique.

On s'imagine preſque toujours que ces guerres contre nous ſont fondées ſur des combinaiſons relatives à l'équilibre de l'Europe.

On ſe trompe. Pour l'ordinaire elles ont pour unique objet la ruine de notre commerce, en nous dépouillant de nos richeſſes par le moyen des fortes primes des Aſſurances.

Il eſt ſurprennant que notre Gouvernement n'ait pas encore étendu ſes regards ſur cet endroit important de notre adminiſtration, & qu'il ait fourni lui-même à ces deux Peuples les moyens de ruiner ſa Puiſſance.

Quoi qu'il en ſoit, les Réglemens ſuivans m'ayant paru convenables, je n'ai point héſité à les placer ici : il faudroit,

1. Diminuer les Chambres Royales, & autres Chambres d'Aſſurances du Royaume :

2. En fixer le nombre dans les villes maritimes, proportionnellement au risque effectif de la navigation :

3. Défendre qu'il y en ait plus d'une dans chaque port de mer :

4. Ordonner que les fonds généraux de chacune de ces Chambres à l'avenir ne passent pas deux millions :

5. Défendre à tout particulier, qui n'est point d'ailleurs Négociant, de signer aucune police d'Assurance, sous peine de nullité, & de mille écus d'amende :

6. Fixer le prix de nos primes d'Assurances sur le taux de celles de Hollande & d'Angleterre, proportionnellement aux risques, périls, dangers & longueurs des voyages, &c.

Je n'ai point le tems d'entrer ici dans une foule de détails, qui me serviroient à prouver que notre commerce, par ce petit nombre de Réglemens, deviendroit par-là un des plus florissans de l'Europe. On objectera sans doute, que la réduction des primes en tems de paix dimi-

nuera notre navigation, & que la défenſe d'aſſurer en tems de guerre l'anéantira entierement.

Pour ſe détromper ſur le premier article, il ſuffit de définir ce que c'eſt qu'un Aſſureur.

Un Aſſureur eſt un homme qui ſe rend garant du riſque d'autrui ſous de certaines conditions.

En ſignant la police d'Aſſurance, il devient propriétaire, pendant le tems de la navigation, de la portion de la marchandiſe qu'il aſſure.

Si les Aſſurances étoient réduites, ou même défendues, il ne finiroit pas pour cela tout commerce; il en changeroit ſeulement la nature. Il y ajouteroit un acte de plus.

Il acheteroit alors lui-même la marchandiſe, au lieu de l'aſſurer; en un mot, il deviendroit Marchand. Le riſque de Mer qu'il a ſi ſouvent couru volontairement pour autrui, eſt une conviction certaine qu'il s'y exposeroit à

ſon tour, lorſqu'il ne trouveroit point d'autre moyen de faire valoir ſon argent.

Il n'y a qu'à réfléchir ſur la nature du cœur humain, ſur le génie remuant de l'homme, & ſur ſon ambition naturelle, pour être perſuadé que ce Réglement, bien loin de diminuer l'activité du commerce, ne ſerviroit au contraire qu'à l'augmenter.

Dans le commerce, comme dans la méchanique, tout dépend d'un premier mouvement. Une induſtrie contribue toujours à former une autre induſtrie.

Quelque raiſonnement que l'on puiſſe employer contre la défenſe de ne point aſſurer du tout en tems de guerre, il eſt de fait que tout ce qu'on pourroit avancer à ce ſujet, ne ſçauroit prévaloir contre la démonſtration ſuivante.

Si les vaiſſeaux aſſurés ſont pris par les ennemis, la France perd par-là un capital; ſi au contraire ils ne le ſont pas, le grand prix des Aſſurances qui augmente celui de la marchandiſe, diminue leur

leur consommation. Or cette diminution retombe toujours sur l'Etat.

La véritable maxime alors, est de réduire la navigation au risque des prises, & de ne point charger le commerce au-delà des périls de la guerre.

Ordonner des peines afflictives contre tous les Banqueroutiers du Royaume sans exception.

C'est un des inconvéniens de la société politique, que la nécessité où se trouve quelquefois le Législateur de confondre dans les châtimens des crimes l'innocent avec le coupable.

Lorsqu'il n'a pas d'autres moyens pour corriger un désordre général, il est forcé d'être injuste pour quelques-uns, afin d'être équitable envers tous.

Mais je ne sçais pas trop si ce petit préambule est nécessaire ici.

Du moins, les cas des banqueroutes non frauduleuses sont si rares, qu'un siécle s'écoule sans qu'on en puisse comp-

ter quatre dans notre Monde marchand.

Lorſqu'un Négociant dont on n'avoit pas ſoupçonné la droiture juſqu'au moment de ſon dérangement, paroît alors un malhonnête homme en gros, il y avoit dix ans qu'il étoit fripon en détail.

Tous les achats & ventes qu'il a faits pendant cet intervalle, ſont autant de témoins qui peuvent dépoſer contre ſa mauvaiſe foi.

Si l'on examine la conduite du Banqueroutier le plus innocent, on trouvera que ſes démarches en général ont manqué toujours d'une certaine droiture.

Il eſt de fait que ſur mille dérangemens, à peine y en a-t-il un que le malheur ſeul occaſionne.

Dans les banqueroutes ordinaires tout eſt préparé. Une fraude ſuccede toujours à une autre fraude.

Pour qu'une faillite ſoit innocente, il faut que le premier vuide qui ſe trouve d'abord dans les affaires du Négociant

ſoit déclaré ; c'eſt-à-dire, lorſqu'il ſe voit hors d'état de faire honneur à ſes engagemens actuels. Où ſont les Banqueroutiers en France qui agiſſent ainſi ?

Ce n'eſt que lorſqu'on eſt tout-à-fait dans le précipice qu'on ſe déclare, c'eſt-à-dire, lorſqu'on y a engagé beaucoup d'autres perſonnes, & qu'on a cauſé par-là la ruine de pluſieurs branches du commerce.

La choſe, comme nous l'avons déja dit, eſt devenue ſi générale, qu'on ne s'en fait plus un crime.

Il y a aujourd'hui pluſieurs méthodes de faire banqueroute en tout honneur.

La premiere eſt celle du Bilan.

Ce qu'on appelle de ce nom en termes de commerce, eſt une piéce rare. J'en ai lû quelques-uns à Marſeille ; car c'eſt-là aujourd'hui la grande fabrique de ces ſortes de piéces.

D'un côté, ſont les pertes chimériques du commerce, & de l'autre les

dépenſes réelles du Commerçant. Je ne parlerai que de celles-ci.

Pour la dépenſe de ma table en Ville, diſoit l'honnête Banqueroutier de ce Bilan, *à 6000 liv. par an, depuis dix ans que j'ai commencé le commerce*, *cy.* . . . . 60000. *liv.*

Pour la dépenſe de ma table à la campagne . . . . 12000 *liv.*

Buvettes & collations en vins de Champagne, Bourgogne, Côte-rôtie, l'Hermitage, Frontignan. 10000 *liv.*

Pour meubles, habits, linges, dentelles . . . . 15000 *liv.*

Item, *dépenſes en Spectacles ſçavoir, Opéras, Comédies, Danſeurs de corde & Marionnetes, &c.* 2000. *liv.*

Il ne manquoit dans ce Bilan que l'article de la dépenſe de la fille de joie ſuivi du compte de l'Apothicaire pou les remédes des maladies honteuſes.

La ſeconde maniere honnête, eſt cel de l'augmentation de la dot des épo ſes, c'eſt-à-dire, la louable méthode

jourd'hui pratiquée chez nos Négocians, de reconnoître à leurs femmes en contrat de mariage beaucoup plus qu'ils n'en reçoivent.

Par-là on peut dire que la plûpart font banqueroute le premier jour de leurs noces.

Car tout le monde ſçait que lors de la faillite, la femme s'empare des meilleurs effets juſqu'à concurrence de la ſomme énoncée dans ſon contrat ; ce qui prive les Créanciers d'un bien qui leur appartenoit de droit.

Une troiſieme maniere de faire banqueroute eſt celle des billets ſimulés.

Un Négociant qui veut manquer, a toujours l'adreſſe d'avoir un prête-nom ; c'eſt-à-dire, un homme qui, de concert avec lui, devient créditeur d'une ſomme conſidérable, laquelle ſomme a été paſſée & enregiſtrée dans les livres du Commerçant, & par conſéquent reçue ſans aucune contradiction dans ſon Bilan.

Or, ſi la faillite eſt d'un million, & que cette créance chimérique ſoit de cent mille écus, il rentre dans la caiſſe du Banqueroutier le tiers général de la portion qu'il donne en accommodement.

C'eſt la banqueroute de la banqueroute.

Mais la derniere maniere aujourd'hui, la plus honorable pour les honnêtes Négocians, qui veulent retenir le bien d'autrui, eſt celle de l'Aſſemblée tacite des Créanciers.

Un Marchand qui eſt un peu à l'étroit dans ſes payemens, & qui veut ſe mettre au large, fait appeller chez lui ceux à qui il doit, leur expoſe, comme il lui plaît, le déſordre de ſes affaires; marchande avec eux, & à la ſeconde, ou troiſieme ſéance, obtient un rabais de trente ou quarante pour cent ſur la totalité de ſes dettes, & va le lendemain ſon train comme ſi de rien n'étoit; car enfin, vous dira-t-il inſolemment, je n'ai point fait banqueroute. Qu'on aille au greffe

voir ſi on y trouvera mon Bilan ?

Il a raiſon ; ce n'eſt qu'un vol domeſtique.

Il eſt ſurprenant que nos loix, d'ailleurs ſi rigides contre ceux qui attentent à la vie & aux biens d'autrui, ſoient ſi douces & ſi modérées à l'égard des Banqueroutiers, qui ne ſont rien moins que des voleurs publics, d'autant plus dangereux que la confiance qu'on a néceſſairement en eux, les rend maîtres d'augmenter à leur gré la meſure du vol.

On s'eſt contenté d'établir la peine de mort contre les banqueroutiers frauduleux ; loi inutile, parce que ne définiſſant pas aſſez ce qu'on appelle fraude en pareil cas, elle eſt toujours éludée.

La preuve eſt ici dans le fait.

Les Annales de nos Tribunaux de Juſtice ſont remplies de Sentences de mort, exécutées contre les autres malfaiteurs du Royaume ; mais on n'en trouve point,

ou presque point qui ayent eu lieu contre les Banqueroutiers.

On a établi d'ailleurs, contre les faillites ordinaires, de si petites peines, qu'elles ne sont pas capables d'arrêter le désordre.

Une des plus considérables à Marseille, est que les Négocians qui ont fait banqueroute, ne peuvent point entrer à la Loge.

Un homme qui ne rougit point d'avoir retenu, ou dissipé le bien de ses Créanciers, supporte toujours de gaieté de cœur une pareille Sentence. Les châtimens sont relatifs : ce qui est peine pour un homme, n'en est point une pour un autre.

Il est vrai que ces Banqueroutiers sont dégradés, & ne peuvent exercer aucune Charge publique, à moins qu'ils ne fassent honneur à leurs premiers engagemens.

Mais leurs banqueroutes mêmes leur

fournissent toujours les moyens de réhabilitation.

Les sommes considérables qu'ils ont retenues injustement à leurs Créanciers, & qu'ils font ensuite valoir avec ceux-mêmes à qui elles appartiennent, leur ouvrent une nouvelle carriere de probité.

La plûpart de nos grands Négocians du Royaume, sont des Banqueroutiers réhabilités.

1. Est-il permis à un Commerçant de commettre d'abord une fraude, pour tirer d'elle-même les moyens de la réparer?

2. La réhabilitation d'un Négociant indemnise-t-elle toujours assez ceux qu'il a laissés long-tems en souffrance?

3. Les sommes qu'il rend à ses Créanciers, réparent-elles le dommage que leur a causé l'absence de leurs fonds?

4. Quoique ces sommes soient payées en entier avec les intérêts, cela fait-il la balance de tous les inconvéniens qu'a

causés pendant plusieurs années la privation des premiers capitaux ?

Toutes questions ausquelles la Morale n'est pas embarrassée de répondre ; or, la saine Politique doit toujours s'accorder avec la Morale.

Quoi qu'il en soit, il semble que les Réglemens suivans seroient seuls capables d'arrêter ce désordre.

On les trouvera peut-être contraires à nos usages, & sur-tout trop rigides ; mais aux grands maux il faut des remédes violens.

1. Il faudroit donc ordonner : Que tout Banqueroutier du Royaume, sans distinction, seroit condamné à trois ans de Galeres, qui commenceroient un mois après la cessation de ses payemens.

2. Qu'il fût dégradé à perpétuité lui & ses enfans, & déclaré incapable d'exercer aucune Charge publique : Que sa postérité ne pût se faire réhabiliter qu'à la quatriéme génération, après néanmoins

que ledit Banqueroutier, ou ſon fils, ou petit-fils auroit payé en entier ſes créances avec les intérêts, pour l'acquit deſdites dettes : Que les deſcendans de la quatriéme génération qui voudroient ſe faire réhabiliter, produiroient les piéces en bonne & dûe forme.

3. Que tout Banqueroutier frauduleux, ou du moins dont les fraudes ſeroient plus manifeſtes que dans les faillites ordinaires, ſeroit pendu, ſuivant l'ancienne Loi Françoiſe qui ſeroit à cet effet renouvellée, publiée & affichée.

4. Qu'à l'avenir tout Banquier étant taxé d'infamie & conſidéré comme voleur public, n'auroit point d'aſyle, & ne jouiroit d'aucune franchiſe, pouvant être arrêté dans ſa Maiſon, dans les Couvens, Cloîtres, Egliſes, & juſques dans les Palais des Princes & autres lieux privilégiés.

5. Les banqueroutes, par l'influence qu'elles ont ſur le commerce, étant une affaire d'Etat, portent ſur la puiſſance

de la Monarchie ; & la Cour ne pouvant employer trop de moyens pour mettre fin à ce désordre, il seroit établi dans les principales villes commerçantes du Royaume, une Chambre Royale pour recevoir & examiner les Bilans des Greffes où ils sont actuellement remis.

6. Et afin de prévenir à l'avenir les monopoles faits aux Créanciers dans les Bilans, par des articles enflés de prodigalités au-dessus du rang & de la condition de ceux qui trafiquent, les dépenses de table & d'habits seroient taxées par cette Chambre Royale, relativement à la position & cherté de chaque Province, & tout ce qui seroit mis au-dessus dans un Bilan seroit regardé comme frauduleux, & puni suivant la Loi.

7. Tout Particulier dans le commerce, ou hors du commerce, convaincu d'avoir prêté son nom à un Négociant, avant qu'il fît banqueroute, pour constater une dette qui n'existe pas, seroit déclaré lui-

même Banqueroutier, & ſujet aux mêmes peines.

8. Il ne ſeroit point permis à l'avenir à une aſſemblée de Créanciers, ſans adjudication, de prolonger les Billets, de donner du tems & de faire des rabais ſur les engagemens de leurs Débiteurs, ſous peine de perdre leurs créances : ceux qui ſont banqueroute devant être déclarés publiquement Banqueroutiers, & punis ſuivant les Loix.

9. Les femmes de Négocians Banqueroutiers n'auroient aucun droit pour leur dot ſur les effets en marchandiſe, ni ſur les Billets énoncés dans le Bilan; ces Billets devant à l'avenir appartenir en entier aux Créanciers; leſdites femmes ne pouvant ſaiſir que les maiſons, meubles, champs, terres, s'il y en a, ſur leſquels elles prouveront néanmoins que leur dot a été réellement conſtituée, faute de quoi ces effets appartiendront comme les autres à la créance générale.

Je me hâte de prévenir le Lecteur sur le neuviéme & le dixiéme article de ce Réglement.

Pourquoi ne sera-t-il pas permis (me dira-t-on) à une assemblée de Créanciers de faire grace à leurs Débiteurs & de prévenir la honte d'un Bilan ?

Je réponds qu'un Négociant, par son état, est un homme public, & qu'en cette qualité ses dettes regardent autant le Gouvernement que ses Créanciers. Il est du bon ordre que l'administration soit informée de l'augmentation ou du décroissement du commerce, & rien ne l'indique plus que le nombre des banqueroutes qui se font.

L'Etat étant donc, en quelque façon, partie dans le dérangement des Négocians, il doit y intervenir.

D'ailleurs à quoi serviroient les Réglemens généraux sur les faillites, si ceux pour qui ils sont faits, étoient les maîtres de les éluder, par des arrangemens

particuliers à l'égard du dixiéme article ?

On objectera que les Négocians à l'avenir trouveroient difficilement à se marier, lorsque les femmes, après le dérangement de leurs maris, ne pourroient point se saisir des effets en marchandises, faute d'autres, pour la valeur de leur dot.

Il résulteroit de-là, ajoutera-t-on, que la femme & les enfans seroient à l'Hôpital le même jour que le Négociant présenteroit son Bilan.

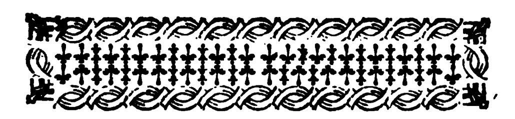
Mais cet inconvénient a un reméde, qui seroit d'assurer la dot des femmes des Négocians, en ne laissant pas cette dote une marchandise dans le commerce. Cet usage est généralement établi dans toutes les autres classes qui forment la société, quel inconvénient y auroit-il donc que celle-ci suivît la loi générale ?

Il y a une injustice dans l'usage que les Négocians font de la dot de leurs femmes, & dans les prétentions que les

femmes ont établies ſur leur dot; je ne ſçache pas que perſonne ait encore relevé cet inconvenient.

La pratique ordinaire eſt que cette dot ſoit miſe dans le commerce. Si elle augmente la fortune commune, la femme, comme le mari, jouit de cette augmentation; mais s'il ſurvient des malheurs, la femme déclare alors qu'elle n'y entre pour rien, & prétend avoir ſa dot en entier; ce qui eſt contraire à l'équité naturelle. Ceux qui, dans le commerce, partagent les avantages, doivent également partager les inconvéniens, &c.

Fin du Tome ſecond.



TABLE

DES MATIERES

Contenues dans ce ſecond Volume.

POurquoi les Romains devinrent puiſſans ſans le ſecours des Finances. Page 9

Nos Gouvernemens modernes ne connoiſſent d'autres moyens que les richeſſes pour s'élever à la grandeur. 10

Inutilité des projets qui ont paru juſqu'ici pour rétablir le ſyſtême de nos Finances. 11

Tableau de la Monarchie Françoiſe à la mort de Louis XIV. 12

Tempéramens inutiles mis en uſage pour rétablir nos Finances. 17

Le premier vice de nos Finances eſt qu'elles manquent par la quantité. 18

Fauſſeté des ſyſtêmes répandus dans le monde ſur les Finances. 19

Que la force & la puiſſance d'un Etat dépendent du numéraire. 20

Proportion qu'il y a entre l'eſpéce & les biens fonds. 23

La France a moins de Finances que les autres Etats. 25
Le numéraire d'Angleterre est relativement plus grand que celui de la France. Ibid.
Chaque particulier en France est plus pauvre que chaque particulier en Angleterre. 27
Un Hollandois est cinq fois plus riche qu'un François. Ibid.
Autres accidens qui sont encore la source du désordre de nos Finances. Ibid.
Pour établir un systême de Finances relatif à celui des autres Etats, il faut que la considération du climat, du génie des Peuples y entre. 28
Le numéraire manque à la France, pour mettre ses Finances au niveau de celles d'Angleterre. Ibid.
Politique des autres Etats qui ont joint des Finances artificielles aux réelles. 29
Avantages des Etats qui ont des billets publics circulans, sur ceux qui n'en ont pas. 30
Peinture d'un Gouvernement dont les Finances sont en désordre. 32
Que tout dépend de la maniere de conduire les Finances. 33
L'excessive inégalité qui se trouve entre certains corps qui possedent l'espéce en

France, comparés avec les autres. 34
La forme d'administration. 41
Le contrat des Fermes. 44
La dépense de nos Rois. 47
Comparaison des revenus de Louis XII. avec ceux de Louis XV. 49
Comparaison des revenus de François I. avec ceux de Louis XV. 67
Comparaison des revenus de Henri III. avec ceux de Louis XV. 78
Nos guerres continuelles. 86
Les Pensions militaires. 97
Les autres pensions de l'Etat. 103
L'intérêt de l'argent trop haut en France. 108
La consommation des matieres d'or & d'argent. 113
Le peu de cas que la France a fait du commerce avec les Royaumes qui ont l'or & l'argent. 122
Nécessité d'une taxe sur les grands propriétaires des fonds de terre en proportion de la Finance que leurs denrées leur procurent. 126
Eteindre les priviléges des Compagnies de commerce. 131
Changer la disposition des priviléges & prérogatives accordees aux arts. 134
Changer la forme de l'administration de nos Finances. 136

Etablir des taxes arbitraires sur les fortunes des Financiers. 145
Supplier humblement Louis XV d'abolir ou de diminuer certains Offices & Charges de la Maison Royale créés par quelques-uns de ses Prédécesseurs. 148
Eviter plus souvent la guerre. 152
Changer la constitution des vivres de nos Armées. 157
Faire supporter au Clergé régulier & séculier les pensions militaires. 174
Abolir une partie des pensions accordées aux Particuliers. 194
Etablir chez nous l'intérêt de l'argent au même prix que la Hollande & l'Angleterre. 197
Diminuer le nombre des Orfévres de chaque ville. 199
Diminuer le nombre des fabriques d'étoffes d'or, d'argent & galons. 208
Ordonner que les meubles d'or & d'argent, vaisselle plate des Particuliers du Royaume soient portés aux Hôtels des monnoies pour être convertis en espéces courantes. 213
Mêmes Odonnances pour les richesses des Eglises. 228
Etablir une Banque Royale pour augmenter nos Finances. 232
Augmenter nos Finances par l'or du Por-

tugal. 237
Etat de la France lorsque Louis XIV. fixa ses regards sur le commerce. 245
Avantages de cette Monarchie sur toutes les autres. Ibid.
La France ne connoît pas ses véritables intérêts sur la partie du commerce. 246
Louis XIV. décida la Nation pour le commerce du luxe, au lieu qu'il falloit la porter à celui d'économie. 252
Mauvais systême de la Hollande. 255
Raisons pourquoi on doit donner la préférence au commerce d'économie. 257
Désordre que cause le commerce du luxe dans un Etat. 262
Des Grains. 268
Des Laines. 270
Des Soies. 272
La fixation des Fabriquans pour les draps des Echelles du Levant. 274
La prohibition générale où sont tous les ports de la France de faire le commerce du Levant, à l'exception de celui de Marseille. 277
Les grandes Foires. 283
Les droits de Courtage ou de Censerie. 287
Les Assurances. 299
Les Banqueroutes. 317
Faire de la culture des grains un objet géné-

50000
1500
65.000000